

Commission fédérale contre le racisme

# *L'antisémitisme en Suisse*

Rapport  
sur les manifestations historiques et actuelles  
avec recommandations d'actions

Novembre 1998

Commission fédérale contre le racisme

*L'antisémitisme en Suisse*

Rapport

sur les manifestations historiques et actuelles  
avec recommandations d'actions.

*L'antisémitisme en Suisse*

Rapport sur les manifestations historiques et actuelles  
avec recommandations d'actions.

Rédigé par Georg Kreis, Boël Sambuc, Doris Angst Yilmaz,  
avec la collaboration de Michele Galizia.

Secrétaire rédactionnelle: Doris Angst Yilmaz, avec la collaboration de Christoph Keller.

Traduction:

Françoise Nagy, Boël Sambuc (français),  
Gabriele Alleva, Adriano Bazzocco (italien),  
Lyn Shepard, Eileen Walliser-Schwarzbart, Susan Worthington (anglais).

Editeur: Commission fédérale contre le racisme

Auflage/Tirage/ Tiratura: allemand: 4000; français: 2500; italien: 300; anglais: 1500.

© CFR

Reproduction autorisée avec mention de la source; copie à la CFR

Diffusion, abonnements: OCFIM, 3000 Berne (art. n° 301.310.f), [www.admin.ch/edms](http://www.admin.ch/edms)

Prix: sfr. 10.-

Maquette: Eleganti & Keller, Typo · Graphic · Design, Lucerne

Correction: Textkorrektur Terminus, Lucerne

**Commission fédérale contre le racisme**

*L'antisémitisme  
en Suisse*

**Rapport  
sur les manifestations historiques et actuelles  
avec recommandations d'actions**

**Novembre 1998**

# Sommaire

---

	<b>Résumé</b>	<b>7</b>
<b>1</b>	<b>Pourquoi ce rapport ?</b>	<b>13</b>
<b>2</b>	<b>L'antisémitisme – définition et interprétation</b> Antijudaïsme; antisémitisme; racisme; xénophobie; stéréotypes antisémites; antisionisme; y a-t-il un antisémitisme typiquement suisse?	
<b>3</b>	<b>A propos de l'histoire de l'antisémitisme en Suisse</b>	<b>22</b>
3.1	L'antijudaïsme des chrétiens et la fonction économique attribuée aux juifs dans la cité au Moyen Age	22
3.2	Deux «villages juifs» tolérés dans le Surbtal	23
3.3	La lutte pour l'obtention des droits civils et politiques	24
3.4	Société nouvelle et nouvelles manifestations d'antisémitisme	25
3.5	L'hostilité aux juifs en tant que «rejet de l'étranger»	27
3.6	L'antisémitisme à l'ombre de l'Allemagne national-socialiste	30
3.7	Après 1945: l'antisémitisme, un sujet de discussion tabou	33
3.7.1	<i>La question des réfugiés</i>	34
3.7.2	<i>L'antisémitisme dans le contexte international</i>	34
3.7.3	<i>Les rapports avec l'Etat d'Israël</i>	35
3.7.4	<i>L'antisémitisme de l'extrême-gauche</i>	35
3.7.5	<i>La recherche actuelle</i>	36
<b>4</b>	<b>Manifestations actuelles de l'antisémitisme</b>	<b>37</b>
4.1	Le débat sur le rôle de la Suisse durant la Deuxième Guerre mondiale jusqu'au début de 1966	39
4.2	Le rôle de l'antisémitisme dans le débat récent sur le passé de la Suisse	41
4.2.1	<i>Lettres de lecteurs de caractère antisémite</i>	42
4.2.2	<i>Manifestations dans la vie quotidienne</i>	44
4.2.3	<i>Lettres et menaces à des personnalités et à des institutions juives</i>	45
4.2.4	<i>Presse et manchette</i>	45
4.2.5	<i>Déclarations de personnalités politiques</i>	46
4.3	Sondages d'opinion sur l'antisémitisme	47
4.4	La réaction de la communauté juive de Suisse	49
4.5	Développer l'engagement contre l'antisémitisme	50
4.5.1	<i>Tribunaux</i>	50
4.5.2	<i>Politique</i>	53
4.5.3	<i>Milieus ecclésiastiques</i>	54
4.5.4	<i>Recherche, formation, écoles</i>	55
4.5.5	<i>Discussion dans les médias</i>	55
4.5.6	<i>Dialogue avec les Suisses juifs</i>	56
4.5.7	<i>Projets culturels</i>	56
4.5.8	<i>Réactions spontanées dans le public</i>	57
4.5.9	<i>Les activités de la Commission fédérale contre le racisme</i>	58
4.6	Remarque finale	59

---

<b>5</b>	<b>S'engager contre l'antisémitisme</b>	<b>60</b>
5.1	Appel de la Commission fédérale contre le racisme	60
5.2	Recommandations de la Commission fédérale contre le racisme	61
5.2.1	<i>Monde politique</i>	61
5.2.2	<i>Administration et autorités</i>	61
5.2.3	<i>Education et travail auprès des jeunes</i>	62
5.2.4	<i>Ancienne génération</i>	63
5.2.5	<i>Science et recherche</i>	63
5.2.6	<i>Médias</i>	64
5.2.7	<i>Eglises</i>	65
5.2.8	<i>Art/culture</i>	65
5.2.9	<i>Armée</i>	65
5.2.10	<i>Economie</i>	66
5.2.11	<i>Associations</i>	66
<b>6</b>	<b>Annexe</b>	<b>68</b>
6.1	Faits concernant la communauté juive en Suisse	68
6.2	Chronologie	69
6.3	Attitudes des jeunes Suisses à l'égard des juifs: 1995 et 1997. Résumé de la recherche de l'Institut de sociologie de l'Université de Zurich. Auteurs: Hans-Joachim Hoffmann-Novotny, professeur; Jörg Stolz, lic. phil.	71
6.4	Bibliographie	73



# Résumé

## 1 Pourquoi ce rapport?

La Commission fédérale contre le racisme (CFR) a notamment pour tâche d'identifier les tendances racistes et antisémites dans la société suisse et de proposer ou de prendre elle-même des mesures concrètes contre ces phénomènes.

C'est ainsi que la CFR a constaté que les déclarations de caractère antisémite avaient eu sensiblement tendance à augmenter au cours du débat portant sur les fonds juifs en déshérence déposés sur des comptes en Suisse et sur le rôle de la Suisse durant la Deuxième Guerre mondiale. La discussion publique a en particulier été marquée par une distinction entre «Suisseuses et Suisses» et «juives et juifs». De surcroît, les déclarations de personnalités politiques de haut rang ont contribué à ouvrir la porte à l'antisémitisme et à le rendre pour ainsi dire acceptable. Or, la CFR estime de son devoir d'attirer l'attention sur le risque qu'une mise à jour du passé – aussi bien concernant la politique de la Suisse que le comportement de ses acteurs économiques – ne se fasse aux dépens des victimes d'hier et de leurs familles d'aujourd'hui. Comme l'a déclaré, lors de la session de mars 1997, le président de la Confédération Arnold Koller dans son allocution devant le Parlement: «Si nous devons tirer aujourd'hui une leçon de cette époque, c'est certainement que nous devons rester vigilants à l'égard de toute velléité d'intolérance et de racisme, y compris, évidemment, sous la forme de l'antisémitisme. Le discrédit jeté sur une minorité ou un groupe social nous entraîne rapidement dans une spirale. Empêchons donc toute dérive de cette sorte. A tout point de vue, le respect de la dignité humaine reste la priorité absolue. La Suis-

se, Etat pluriculturel dont les diverses communautés vivent en paix, se doit de montrer l'exemple à cet égard.»

Le présent rapport sur l'antisémitisme en Suisse est un rapport de nature politique, qui se fonde sur les connaissances des membres de la CFR en cette matière. Il s'appuie sur les rapports de recherche existants, les comptes rendus des médias et des lettres de lecteurs, les prises de position des autorités fédérales, des Eglises nationales et des partis, les déclarations de la Fédération suisse des communautés israélites et les propos de juives et juifs de Suisse.

En publiant son rapport sur l'antisémitisme en Suisse, la CFR entend expliquer ce phénomène d'une manière compréhensible pour tous et l'éclairer dans sa relation avec l'histoire suisse; montrer les mécanismes des préjugés et des stéréotypes antisémites ainsi que des formes d'exclusion; lancer un appel pour une meilleure prise de conscience de leurs responsabilités aux hommes et aux femmes de ce pays ayant le pouvoir de décision, à tous les niveaux et de tous horizons politiques; enfin, formuler des recommandations pour agir contre l'antisémitisme dans les domaines politiques et sociaux.

Faire en sorte que l'antisémitisme fasse l'objet, en permanence, d'une attention renforcée: telle est la finalité de ce rapport. En effet, la CFR a la conviction que dans la mesure où l'antisémitisme est un mal qui ronge la démocratie, il est de l'intérêt de tous d'apprendre à reconnaître ses manifestations et à le combattre.

## 2 L'antisémitisme – définition et interprétation

L'antisémitisme est un phénomène qui relève du racisme. Comme le racisme, en ef-

fet, l'antisémitisme est discriminatoire dans la mesure où il dévalorise un groupe d'êtres humains en refusant de leur reconnaître une valeur égale aux autres hommes et femmes.

On entend par antijudaïsme l'hostilité aux juifs inspirée par des considérations religieuses, en particulier de la part des chrétiens. Celui-ci plonge ses racines dans l'antique judéophobie antérieure à l'ère chrétienne et dans la rivalité entre la religion chrétienne et sa religion mère, le judaïsme. Au fil des siècles, on a ainsi notamment reproché aux juifs de perpétrer des meurtres rituels sur des chrétiens, de profaner des hosties ou d'empoisonner des sources, tout en les qualifiant collectivement de «peuple déicide». Selon l'intérêt politique ou économique du moment, ces accusations mensongères récurrentes furent la cause de la plupart des persécutions contre les juifs. L'image négative des juifs fut également entretenue par les réformateurs. Enfin, l'antisémitisme moderne s'appuie sur la théorie moderne des races qui constitue une forme pervertie de la vision sécularisée de l'être humain, telle qu'elle fut pensée d'abord par la Renaissance, puis par la philosophie des Lumières.

Imprégné de racisme, l'antisémitisme moderne apparaît comme une réaction à l'assimilation des juifs dans les sociétés européennes et à leur entrée dans la vie politique et civile. On fit du concept de «race sémite» l'antithèse des «aryens». Outre sa composante raciste, l'antisémitisme contient l'idée d'une «conspiration juive mondiale» et fait «des juifs» les boucs émissaires de tous les maux possibles et imaginables. Le contenu et le rôle de l'antisémitisme étant susceptibles de varier selon le contexte environnant, celui-ci fonctionne souvent comme un instrument de manipulation et un exutoire aux problèmes sociaux et politiques. C'est pourquoi, l'antisémitisme tend à se manifester avec force tout particulièrement en temps de crise. Enfin, tout encouragement de ce

phénomène par les gouvernants ne peut qu'aggraver ses effets sur la minorité en question.

Les «stéréotypes antisémites» et «racistes» sont des images auxquelles sont associés de manière invariable et globalisante un groupe ou une minorité. Sont par exemple des stéréotypes antisémites des affirmations telles que: «Les juifs ont tué le Sauveur»; «Les juifs aspirent à dominer le monde»; «Les juifs sont cupides». L'attribution aux juifs d'un pouvoir sans limites, dont l'énormité même légitime que l'on se défende par tous les moyens, est liée aux préjugés antisémites. D'autre part, les stéréotypes positifs peuvent aussi avoir un effet discriminatoire. Acceptés comme des évidences, ces préjugés ne sont plus perçus comme des constructions imaginaires et intègrent par la suite le langage quotidien. L'antisionisme apparaît aujourd'hui comme un phénomène se manifestant à la fois à l'extrême-droite et à l'extrême-gauche de l'éventail politique et dont le dénominateur commun est la remise en cause du droit des juifs de revendiquer leur propre Etat. On tend à démoniser l'Etat d'Israël et à rendre tous les citoyens juifs vivant dans le reste du monde responsables de sa politique (en particulier à l'égard des Palestiniens).

Il existe un antisémitisme de type suisse dont le développement, au cours de ce siècle, a été lié au rejet de l'étranger. On peut appeler «suisse» une forme d'antisémitisme qui développe ses effets de manière peu apparente, de façon refoulée. Selon l'argumentation en cours à une certaine époque, le rejet des juifs se justifiait en tant que mesure «prophylactique» destinée à prévenir l'antisémitisme qui ne manquerait pas de se manifester si on laissait entrer trop de juifs dans le pays. Par la suite, l'existence des juifs en Suisse devint un sujet tabou, de même que toutes les questions touchant à ce domaine. Même des personnes qui avaient contribué au sauvetage de réfugiés juifs persécutés par les nazis furent longtemps victimes de ce silence.

### 3 **A propos de l'histoire de l'antisémitisme en Suisse**

En Suisse, comme partout ailleurs dans l'Europe du Moyen Âge, les persécutions à l'encontre des juifs redoublaient de violence lors des époques troublées et des périodes de changements profonds. C'est ainsi qu'en 1348/49, accusés d'avoir empoisonné les sources et propagé la peste, les habitants juifs de Zofingue, Berne, Zurich et Bâle furent brûlés vifs après avoir été soumis à la torture. Au cours des quatorzième et quinzième siècles, les juifs furent chassés de presque toutes les villes suisses – après la levée de l'interdiction faite aux chrétiens de pratiquer le prêt à intérêt, les juifs avaient en effet perdu, aux yeux de ceux-ci, leur utilité économique en tant que prêteurs.

Aux dix-septième et dix-huitième siècles, les juifs n'eurent plus le droit de s'établir officiellement dans le pays que dans les deux «villages juifs» du Surbtal de Lengnau et d'Oberendingen. Seul l'accès à un nombre restreint de professions leur était autorisé et, lors de leurs déplacements, ils étaient en outre soumis à un véritable impôt personnel, sorte de «taxe corporelle» («*Judengeleit*» ou «*Judenzoll*»). C'est au cours de la première moitié du dix-neuvième siècle que se développa la lutte pour l'égalité des droits. Il fallut cependant attendre la révision de la constitution fédérale de 1866 pour que les juifs bénéficient de la liberté d'établissement et de l'égalité devant la loi, suivies seulement en 1874 de la liberté de croyance et de conscience, à la faveur de la révision totale de la Constitution. Toutefois, en 1893 déjà, la liberté de culte encore toute récente fut à nouveau limitée par l'interdiction de l'abattage rituel, mesure qui fut nettement inspirée par des motifs antisémites.

L'assimilation culturelle des juifs qui suivit l'époque de leur émancipation politique en Suisse fut marquée, pour l'essentiel, par leur intégration au mode de vie urbain. Simultanément, on assista dans

certains milieux à l'essor d'un antisémitisme fondé sur la crainte d'une concurrence économique. On imputa aux juifs, qui s'étaient affirmés dans les villes avec succès dans le commerce et l'artisanat, les ratés de la modernisation. Après la révolution russe de 1917, «l'ennemi juif» apparut désormais sous la double image du capitaliste et du bolchevik.

Dans les années vingt, un antisémitisme virulent régna dans certains milieux de la vie publique en Suisse, à l'instar de ce qui se passait à la même époque un peu partout en Europe. Pourtant, on peut aujourd'hui affirmer que, loin de ne constituer qu'un phénomène importé du grand voisin allemand, le rejet des juifs fut bien un produit indigène, de souche helvétique. Il faut toutefois noter une différence de taille par rapport à la situation dans les pays voisins: en Suisse, dans les années vingt et trente, aucune carrière politique ne s'édifia sur la base d'une politique antisémite. Par ailleurs, en 1935, lors d'un procès retentissant devant le Tribunal fédéral, il fut établi que «Les protocoles des sages de Sion» – écrit antisémite diffusé à l'époque par les «frontistes» suisses et dont se réclament aujourd'hui encore des sectes et des groupements d'extrémistes de droite – était un ouvrage mensonger, fabriqué de toutes pièces.

C'est à la Première Guerre mondiale que remonte l'élaboration par les autorités des instruments destinés à assurer la «défense politique contre l'étranger». S'appliquant aussi aux juifs d'Europe de l'Est, cette finalité marqua d'une empreinte antisémite aussi bien la politique de naturalisation que la politique à l'égard des réfugiés, y compris bien après la Deuxième Guerre mondiale. En 1938, les autorités suisses demandèrent à l'Allemagne de marquer d'un signe distinctif les passeports des citoyennes et citoyens juifs d'Autriche et d'Allemagne, de manière à pouvoir empêcher les réfugiés potentiels d'entrer en Suisse. En établissant de la sorte une distinction entre les «réfugiés pour des raisons raciales» et les autres, les

autorités fédérales reprenaient du même coup explicitement le vocabulaire national-socialiste déjà avant le début de la guerre. Ceci fut par la suite confirmé par une circulaire du Conseil fédéral du 26 novembre 1942, selon laquelle les «réfugiés pour des raisons raciales» n'étaient pas considérés comme des «réfugiés politiques». En conséquence, les réfugiés juifs furent refoulés à la frontière voire appréhendés à l'intérieur du pays et ainsi, au moment des plus grandes persécutions (conférence du Wannsee 1942), envoyés à une mort quasi certaine. On le sait, il y eut aussi des individus courageux qui aidèrent les réfugiés fuyant la terreur nazie à entrer illégalement en Suisse. Finalement, sous la pression de l'opinion publique, le Conseil fédéral fut contraint d'assouplir l'interdiction totale d'entrée, tout au moins pour les personnes âgées, les femmes et les enfants. A la fin de la guerre, environ 20 000 réfugiés juifs se trouvaient en Suisse, dont la plupart durent toutefois quitter ensuite le pays.

Au cours de l'après-guerre, la discussion sur l'antisémitisme devint tabou. Il est difficile d'évaluer exactement l'influence qu'exerça par la suite la mentalité antisémite des acteurs d'avant-guerre, aussi bien au sein du monde politique que dans l'administration ou la culture. On ne trouve guère d'événements concrets en matière de politique intérieure qui permettent de se faire une idée juste de l'attitude adoptée alors à l'égard des juives et des juifs – d'autant plus que la recherche sur cette époque récente est encore peu développée. Parmi les indices éventuels que l'on pourrait mentionner: les hésitations qui ont marqué la recherche historique sur les réfugiés, la discussion sur le négationnisme (négarion de l'Holocauste) et sur les groupes nazis organisés de l'autre côté de la frontière, un certain antisémitisme perceptible dans l'antisionisme de l'extrême-gauche de même que tout ce qui concerne les rapports avec l'Etat d'Israël.

#### 4 Manifestations actuelles de l'antisémitisme

De nos jours, l'antisémitisme demeure toujours un élément constitutif des mouvements d'extrême-droite (négateurs de l'Holocauste et néo-nazis, notamment). De plus, ceux-ci recourent désormais massivement à Internet pour diffuser leurs slogans. Au début des années quatre-vingt-dix, la question de l'antisémitisme, en tant que forme spécifique de racisme, fut à nouveau abordée à l'occasion du très vif débat qui opposa partisans et adversaires de l'adhésion de la Suisse à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Ce furent principalement certaines personnalités bourgeoises de la droite et les partis de l'extrême-droite qui combattirent la norme pénale contre le racisme (art. 261<sup>bis</sup> CP) en raison de l'atteinte à la liberté d'opinion et d'expression qu'elle était censée représenter.

A la faveur du débat engagé dès le début de l'année 1995 sur le rôle de la Suisse durant la Deuxième Guerre mondiale, l'antisémitisme traditionnel a refait surface. Simultanément, il faut noter que le déclenchement de cette controverse a eu pour effet, pour la première fois, de provoquer une discussion en profondeur sur ce thème.

Les revendications formulées entre autres par le sénateur américain D'Amato portant sur la question de la réparation financière des victimes du nazisme ont été ressenties par de larges milieux en Suisse comme une menace. Dans ce contexte, le fait d'assimiler des créanciers juifs à des «maîtres chanteurs» ouvrit la porte à des clichés antisémites ancestraux tels le «complot mondial», l'usure ou encore la «cupidité des juifs». Au cours de 1997, une vague antisémite se manifesta à travers les lettres de lecteurs adressées aux journaux, dans des courriers d'insultes et de menaces envoyées à des personnalités et à des organisations juives, ainsi que dans la vie de tous les jours, où il est arrivé, et ar-

rive encore à l'heure actuelle, que des juifs soient pris à partie, insultés et rejetés. Comme dans le passé, l'antisémitisme a pu ainsi servir d'exutoire à une situation de crise aux dépens de la minorité juive. Selon ce processus, «les juifs» devinrent les coupables et «les Suisses» les victimes. Les déclarations de différents politiciens et certains grands titres haineux dans les journaux contribuèrent à envenimer la situation. Quant aux sondages d'opinion, ceux-ci enregistrèrent une augmentation des attitudes négatives à l'égard des compatriotes juives et juifs.

Mais, parallèlement à cette évolution, une action résolue de lutte contre l'antisémitisme s'est aussi développée ces dernières années. Pratiquement la moitié des plaintes déposées en vertu de la norme pénale contre le racisme concernent l'antisémitisme. En réponse à des interpellations, au printemps 1997, le Conseil fédéral s'est élevé avec force contre l'antisémitisme. Des femmes et des hommes politiques se sont engagés en faveur de mesures privées d'aide aux victimes de l'Holocauste ou sont intervenus en qualité de médiateurs, d'émissaires spéciaux ou à titre personnel. Les juifs suisses se sont également efforcés d'agir en médiateurs entre les revendications divergentes, de dénoncer l'antisémitisme et de se défendre contre ce phénomène. Les Eglises chrétiennes du pays ont pris position sur le thème de «L'Eglise et l'antisémitisme» et ont intensifié le dialogue entre chrétiens et juifs. Dans les domaines de la recherche et de l'enseignement également, on a reconnu l'importance de la tâche à accomplir dans la réflexion sur le judaïsme et la lutte contre l'antisémitisme. Pour leur part, les médias suisses ont tenté, en maintes circonstances, de contribuer à cet effort par une présentation approfondie des événements.

Beaucoup de personnes ont condamné l'antisémitisme et exprimé spontanément leur solidarité avec leurs concitoyens juifs, à travers, par exemple, le Manifeste du 21 janvier 1997 ainsi que lors de la démon-

stration organisée devant le Palais fédéral en février 1997. Dans toute la Suisse, des manifestations ont été organisées sous diverses formes en 1997 et 1998 sur le thème de l'antisémitisme – qu'il s'agisse de «rencontres historiques avec les destins juifs», d'un spectacle théâtral fondé sur des lettres de lecteurs à contenu antisémite, d'expositions sur la tolérance et sur le thème des «juifs suisses» ou encore d'événements culturels tels que l'installation de la sculpture intitulée «Shoah» devant le Palais fédéral. Des ouvrages tels que «Suisse et juifs», de Françoise Buffat et Sylvie Cohen, ont abordé le thème sous l'angle journalistique ou littéraire.

La CFR elle-même a publié en janvier 1997 une prise de position dans laquelle elle exprimait son inquiétude en constatant «à quel point, un peu partout en Suisse, le vernis recouvrant l'antisémitisme latent est fragile». Dans sa campagne publique sur le thème «*Der schöne Schein*» («Les belles apparences») figure entre autres le portrait d'une femme juive.

En analysant rétrospectivement les événements, la CFR a relevé deux tendances opposées: d'une part, il est indéniable que l'antisémitisme s'est manifesté ouvertement – les inhibitions qui empêchaient de s'exprimer ou d'agir de manière hostile aux juifs ont diminué. Cependant, pour la première fois depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, une réaction anti-antisémite s'est affirmée. On peut même constater que la discussion publique sur le thème de l'antisémitisme a permis que s'établissent des relations plus naturelles entre les Suisses non juifs et ceux de confession juive – ce qui représente, en soi, une chance et pourrait permettre à une nouvelle culture du dialogue de s'instaurer entre les deux parties.

## 5 S'engager contre l'antisémitisme

La CFR a la conviction que l'antisémitisme est un thème qui concerne la société suisse toute entière. Dans cette mesure, la

Commission pense que la situation actuelle devrait fournir l'occasion de mener une discussion fondamentale sur ce problème. Car ce n'est que de cette façon que l'on empêchera l'antisémitisme traditionnel de se perpétuer à l'abri des regards. Dans ce but, il s'agit d'œuvrer en faveur d'une relation qui soit la plus naturelle possible entre la majorité et la minorité juive, dans le respect réciproque, mais sans craindre non plus d'aborder de front les problèmes. Cela concerne assurément chaque personne dans sa vie quotidienne, sa profession, à l'école, dans les entreprises et dans la vie politique. Sur ce dernier point, il est avéré que le monde politique et l'administration portent une responsabilité particulière quand il s'agit d'éliminer les conditions structurelles favorisant un antisémitisme potentiel. A cet égard, il est évident que la lutte contre l'antisémitisme fait partie intégrante du combat contre toute forme de racisme.

La CFR tient à souligner que la lutte contre l'antisémitisme (de même que contre le racisme) suppose un engagement permanent dans tous les domaines et que l'accent doit porter, en priorité, sur l'aspect préventif d'une telle action. Cela implique, par exemple, une formation des employés de l'administration axée sur un comportement non discriminatoire; une éducation des jeunes prônant le respect de

toutes les religions tout en expliquant leur contenu; une discussion avec l'ancienne génération, fondée sur le respect mutuel sans pour cela nier l'existence de faits controversés; l'élimination de tout vocabulaire antisémite dans l'armée; l'observation et l'analyse scientifiques du racisme et de l'antisémitisme; le refus, dans les médias, de représenter les minorités de manière irréfléchie et stéréotypée; l'élaboration, au sein des entreprises, de chartes non discriminatoires.

Dans le présent rapport, la CFR formule par conséquent des recommandations quant aux mesures qui lui semblent propres à combattre l'antisémitisme de manière préventive dans les domaines suivants:

monde politique; administration et autorités; éducation et travail auprès des jeunes; ancienne génération; science et recherche; médias; Eglises; art/culture; armée; économie; associations.

La CFR entend suivre de près l'évolution de la lutte contre l'antisémitisme. Pour sa part, elle s'engage à s'investir dans la mise en œuvre des recommandations formulées, en coopération avec les instances concernées.

Pour la CFR:

Georg Kreis, Boël Sambuc,  
Doris Angst Yilmaz  
Berne, août 1998

# 1 Pourquoi ce rapport ?

La Commission fédérale contre le racisme (CFR) a notamment pour tâche d'identifier les courants antisémites dans la société suisse et de proposer ou de prendre elle-même des mesures concrètes contre l'antisémitisme. Selon le mandat qui lui a été confié par le Conseil fédéral le 23 août 1995, «la CFR combat toute forme de discrimination raciale directe ou indirecte et s'emploie à promouvoir une meilleure entente entre les personnes de «race», couleur, provenance nationale ou ethnique ou de religion différentes».

Par le présent rapport, la Commission entend contribuer à la réalisation de ces objectifs.

Au cours des années 1996/1997, la discussion sur les fonds en déshérence déposés dans les banques suisses et les revendications des organisations juives demandant la restitution des valeurs patrimoniales des victimes du national-socialisme ont déclenché un nouveau débat sur le rôle de la Suisse dans la Deuxième Guerre mondiale.

Dans des proportions jamais vues dans notre pays depuis la fin de la Guerre mondiale, une discussion s'est engagée sur la place publique concernant l'attitude adoptée à l'égard des réfugiés juifs à l'époque et les relations avec les citoyennes et citoyens juifs de nos jours. Sur la foi de ses propres observations, la CFR a constaté que le seuil de l'antisémitisme latent avait baissé et que l'on recourait souvent, ouvertement, à une distinction entre «Suisseuses et Suisses» d'une part, et «juives et juifs» d'autre part. Dans ce contexte, il faut admettre que des déclarations de personnalités politiques de haut rang ont aussi contribué à ouvrir la porte à l'antisémitisme et à le rendre pour ainsi dire acceptable.

Pour beaucoup de juives et juifs suisses, cette situation a été et demeure extrêmement désécurisante car elle équivaut à une remise en question de leur intégration dans notre pays en tant que citoyennes et citoyens de religion juive. Il s'ensuit, de l'avis de la CFR, qu'il faut veiller avec une attention toute particulière à ce qu'une mise à jour du passé – concernant aussi bien la politique de la Suisse que l'attitude des représentants de l'économie à cette époque – ne se fasse aux dépens des victimes d'hier et de leurs familles d'aujourd'hui. Le risque existerait alors de voir s'enclencher le

mécanisme classique du bouc émissaire, ce qui reviendrait à faire endosser à nouveau aux juifs un rôle insupportable, à l'instar de ce qui s'est déjà produit maintes fois dans l'histoire.

De plus, un tel processus de culpabilisation des victimes interdit tout examen critique, personnel ou collectif. Or, la discussion doit permettre à l'ensemble de la population, à travers un effort de justice et de vérité, de mieux maîtriser le passé grâce à un dialogue ouvert à tous, mené de concert avec les concitoyens juifs, femmes et hommes, sans aucune exclusion.

Les événements actuels se déroulent sur un arrière-fond d'agitation de l'extrême-droite qui va en se renforçant depuis le début des années 90. Outre son orientation raciste et xénophobe, elle recèle aussi un potentiel antisémite. Simultanément, les «négationnistes» ont accru leur présence sur la scène publique en poursuivant leur stratégie spécifique: en affirmant qu'il n'y a jamais eu de fours crématoires dans les camps de concentration, ces groupes ne cherchent pas seulement à disculper les criminels du Troisième Reich, mais n'hésitent pas non plus à accuser les survivantes et les survivants de l'Holocauste de faire de la propagande en fabriquant de toutes pièces des atrocités. Depuis peu, les thèses négationnistes et révisionnistes sont également diffusées par des sectes à caractère fortement antisémite où on assiste également à un sinistre renversement des rôles de victimes et de bourreaux. Sur ce plan, la Suisse ne fait que s'aligner sur les autres pays européens. Pour mieux comprendre le phénomène dans son ensemble, il s'agit également de reconnaître l'existence d'un antisémitisme latent et diffus et de le désigner par son vrai nom. Il importe aussi de séparer la discussion sur l'antisémitisme existant dans l'ensemble de la société de l'attitude extrémiste d'une minorité qui diffuse aujourd'hui les idées national-socialistes. Le Conseil fédéral a reconnu cette situation particulière au printemps 1997. Lors de la session de mars 1997, le président de la Confédération Arnold Koller a saisi l'occasion de prendre position contre l'antisémitisme et le racisme, dans une allocution devant le Parlement. Ce discours, dans lequel il annonçait notamment la création d'une

Fondation de la solidarité, a suscité une très large attention. Le président Koller a dit notamment ceci: «Aujourd'hui encore, nous ne pouvons que nous incliner et nous taire devant l'ampleur de la tragédie de l'Holocauste, la barbarie indescriptible du national-socialisme, la profondeur abyssale des souffrances physiques et psychiques qu'il a provoquées, et les conséquences infinies d'une telle multitude de vies arrachées et brisées. Cette tragédie jette une ombre sur l'ensemble de l'humanité et grève la conscience universelle des hommes. C'est pourquoi il me paraît profondément nécessaire de faire face à notre passé dans un esprit d'humilité, de respect mutuel et d'objectivité. Je tiens également à remercier ici la communauté juive de Suisse pour avoir contribué à apporter mesure et dignité dans le débat, en y faisant entendre une voix pondérée. (...) Et si nous devons tirer aujourd'hui une leçon de cette époque, c'est certainement que nous devons rester vigilants à l'égard de tout soupçon d'intolérance et de racisme, y compris, évidemment, sous la forme d'antisémitisme. Le discrédit jeté sur une minorité ou un groupe social nous entraîne rapidement dans une spirale. Empêchons donc toute dérive de cette sorte. A tout point de vue, le respect de la dignité humaine reste la priorité absolue. La Suisse, Etat pluriculturel dont les diverses communautés vivent en paix, se doit de montrer l'exemple à cet égard.»

En mars 1997, le conseiller national bernois Marc Suter adressa au Conseil fédéral une interpellation urgente dans laquelle il lui demandait comment il évaluait le besoin d'action dans la lutte contre l'antisémitisme. Dans sa réponse, le Conseil fédéral s'est référé notamment au mandat de la CFR et à sa tâche consistant à proposer des mesures préventives pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme. A maints endroits, et en particulier lors de contacts avec les représentations suisses à l'étranger, les interlocuteurs juifs ont exprimé leur intérêt pour un rapport complet sur les manifestations de l'antisémitisme en Suisse et les moyens de le combattre. Suite à cela, la Task Force du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a demandé en mars 1997 à la CFR de dresser une liste des mesures existantes contre l'antisémitisme.

Ayant pris acte de ces propositions, la Commission fédérale contre le racisme a élaboré le présent rapport avec le souci de réagir aux événements récents qui se sont produits dans notre pays et de sensibiliser les esprits à leur égard. Toutefois, elle est aussi d'avis que le développement de l'antisé-

mitisme doit faire l'objet d'une réflexion plus fondamentale – la lutte contre l'antisémitisme n'étant possible que par des mesures radicales, axées sur une perspective à long terme. Le Conseil fédéral, à qui la Commission fédérale contre le racisme soumet ce rapport, est le premier destinataire des considérations qui y sont contenues; néanmoins, dans la mesure où il faut y voir des incitations à une réflexion générale, celles-ci s'adressent à tous. Il revient en effet à tout un chacun – que ce soit dans les domaines public ou privé – de contribuer, par sa détermination, à éliminer l'antisémitisme.

La rédaction du rapport s'étant achevée à la mi-1998, il a été possible, pour la CFR, d'avoir un regard rétrospectif sur les événements de 1996/97 et de la première moitié de 1998. Il est ainsi apparu que, dans le cas de l'antisémitisme en Suisse, on est confronté à un phénomène récurrent qui est sujet à des mouvements de flux et de reflux. Les conclusions peuvent donc varier selon la période à laquelle on se place. Quoi qu'il en soit, la CFR a constaté qu'en 1997, parallèlement à une aggravation de l'expression de l'antisémitisme sous diverses formes, un travail en profondeur s'est amorcé sur ce thème dans divers milieux. Mais tout ce processus n'est de loin pas terminé. Au contraire, il ne se passe presque pas de semaine sans que l'antisémitisme ne se manifeste, empruntant de nouvelles formes, mais au contenu invariable. C'est ainsi, p. ex., que l'on ignore encore à l'heure actuelle quelles pourraient être les incidences nouvelles sur l'antisémitisme en Suisse d'un événement comme l'accord financier conclu en août 1998 à New York entre les banques suisses et les représentants des victimes de l'Holocauste.

Avec le rapport sur l'antisémitisme en Suisse, la CFR entend:

- ▶ affirmer avec force son opposition à toutes les formes d'exclusion de caractère antisémite;
- ▶ exprimer clairement sa solidarité avec les victimes de cette forme de discrimination raciale;
- ▶ expliquer l'antisémitisme d'une manière compréhensible pour tous;
- ▶ situer l'antisémitisme par rapport à d'autres formes d'exclusion telles que le racisme et la xénophobie;
- ▶ éclairer l'antisémitisme dans sa relation avec l'histoire suisse;
- ▶ montrer les mécanismes de l'exclusion antisémite fondés sur les clichés et les stéréotypes traditionnels renforçant les sentiments de différence et de rejet à l'égard des victimes; montrer leur

fonction dans les dérapages verbaux ou dans le processus de déshumanisation de «l'autre».

- ▶ appeler les décideuses et les décideurs à tous les niveaux et de tous horizons politiques à prendre conscience de leurs responsabilités dans ce domaine;
- ▶ formuler des recommandations quant aux actions à entreprendre pour combattre l'antisémitisme, sur la manière de procéder dans les divers domaines politiques et sociaux et quant aux moyens de sensibiliser aux mécanismes d'exclusion qui lui sont propres.

Le présent rapport sur l'antisémitisme en Suisse est un rapport de nature politique qui se fonde sur les connaissances des membres de la Commission fédérale contre le racisme en cette matière. Il s'appuie sur les rapports de recherche existants, les comptes rendus des médias et les lettres de lecteurs, les prises de position des autorités fédérales, des Eglises nationales et des partis, les déclarations de la Fédération suisse des communautés israélites et les propos de juives et juifs de Suisse. Le choix de ces sources n'étant pas exhaustif, ce travail ne prétend pas être un rapport scientifique.

Le rapport sur l'antisémitisme en Suisse n'entend pas non plus contribuer à une solution à la question des fonds en déshérence, il ne prend pas position sur le bien-fondé des prétentions de particuliers, et il n'examine pas davantage le rôle de la Suisse face à l'Allemagne nazie. De même, la conception que se font d'eux-mêmes les juives et juifs suisses n'est pas non plus le thème de ce rapport. Celui-ci se borne plutôt à exposer comment une majorité non juive se comporte à l'égard d'une minorité juive dans ce pays. Par sa nature même – il faut le dire ici – le phénomène de l'antisémitisme est l'affaire de la majorité et non celle de la minorité touchée.

La CFR est consciente qu'une mise en évidence de l'antisémitisme implique, dans une certaine mesure, de singulariser les juives et juifs en tant

que membres d'une minorité et peut, de ce fait, contribuer à les placer dans une position à part. C'est là un risque qu'on ne peut éviter si on ne veut pas nuire à l'intérêt de l'exposé. L'objectif n'en demeure pas moins que les juives et les juifs soient perçus en leur simple qualité d'individus, comme n'importe qui, et qu'on ne les enferme pas dans un rôle collectif spécifique. Le regard porté sur la communauté juive en Suisse n'implique pas non plus de la part des juifs une attitude uniforme. Comme tous les autres hommes et femmes, ils présentent une grande diversité dans leurs parcours individuels et professionnels, dans le choix de leurs orientations politiques et de leurs opinions personnelles.

Enfin, la CFR rappelle que son mandat s'étend à toutes les minorités. Leur situation pourrait donc à l'avenir faire l'objet d'analyses au même titre que le présent rapport sur l'antisémitisme, si besoin était.

La Commission fédérale contre le racisme est une commission consultative extraparlamentaire. Elle ne dispose pas des moyens financiers ou des ressources humaines qui lui permettraient de lancer elle-même de vastes programmes d'information et d'éducation pour lutter contre l'antisémitisme. Elle peut néanmoins faire office d'interlocutrice et d'intermédiaire pour les institutions à tous les niveaux et pour l'ensemble des mouvements engagés dans la lutte contre l'antisémitisme.

En présentant ce rapport, la CFR espère contribuer à une vigilance accrue et durable au phénomène de l'antisémitisme. Sa démarche part de la conviction que l'antisémitisme constitue une menace pour la démocratie et qu'il y va de l'intérêt primordial de tous de savoir identifier ses manifestations pour mieux les combattre.

Pour la CFR:

Georg Kreis, Boël Sambuc, Doris Angst Yilmaz  
Berne, août 1998

## 2 L'antisémitisme – définition et interprétation

Même s'il arrive que l'antisémitisme emprunte une apparence et des formes diverses selon les pays, il faut voir, dans ce phénomène, une constante de l'histoire de l'Europe occidentale. A ce titre, la Suisse ne constitue d'aucune façon une exception.

La plupart des pays européens accordent depuis longtemps déjà une large place à la recherche portant sur les persécutions et les pogroms antisémites dans l'histoire et en particulier à l'étude de l'entreprise d'extermination systématique des juifs par les nazis. Pendant longtemps, ce ne fut pas le cas en Suisse, où, il y a quelques décennies encore, il n'existait pas de recherche indépendante sur ce thème, que ce fût sur l'histoire des juifs ou sur l'antisémitisme. Certes, cette situation reflétait pour une part le fait que, dans notre pays, depuis la création de l'Etat fédéral, il n'y a jamais eu de persécution systématique des juifs et que, pour cette raison, la relecture de cette partie de l'histoire n'a pas semblé nécessaire à la différence de ce qui s'est produit dans certains pays voisins. Mais, par ailleurs, on peut aussi interpréter l'absence d'un tel domaine autonome de recherche comme le signe d'un singulier phénomène de refoulement: on a donné l'impression d'oublier la présence effective d'une minorité juive dans notre pays, au point de vouloir ignorer l'inspiration antisémite d'actes et de préjugés qui trop souvent ont marqué les relations avec celle-ci et qui ont causé de grandes souffrances, notamment lors de la Deuxième Guerre mondiale. Ce n'est que très récemment que de nouveaux travaux ont commencé à combler cette lacune en entreprenant une mise à jour historique consacrant au phénomène l'attention qu'il mérite. La CFR est d'avis que, sans ces travaux, les diverses contributions constructives qui ont été faites à la discussion sur l'antisémitisme pendant l'année 1997 n'auraient pas été possibles.

Les considérations qui vont suivre n'ont pas pour but de participer à une discussion scientifique sur les définitions. Il s'agit bien davantage, aux yeux de la CFR, de fournir des repères pour la compréhension de cette problématique. Dans sa démarche, la Commission fédérale contre le racisme s'est appuyée sur la recherche suisse ainsi que sur

les travaux fondamentaux d'auteurs étrangers, femmes et hommes, qui ont engagé depuis la Deuxième Guerre mondiale et l'Holocauste un débat scientifique passionné sur l'origine de l'antisémitisme, sa signification du point de vue des sciences sociales et de la psychologie individuelle et la manière dont il a été manipulé au niveau politique.

Le phénomène de l'antisémitisme relève du racisme. Comme d'autres formes de racisme, l'antisémitisme est discriminatoire dans la mesure où il dévalorise un groupe d'êtres humains en refusant de leur reconnaître une valeur égale. Toutefois, l'antisémitisme a une histoire beaucoup plus longue que le racisme et comprend une composante religieuse spécifique.

► **Antijudaïsme:** on entend par antijudaïsme l'hostilité aux juifs inspirée par des considérations religieuses, surtout de la part des chrétiens. On ne peut pas rattacher à des événements historiques précis la forme religieuse du rejet des juifs. Il s'agit plutôt d'un système idéologique qui s'est développé durablement dans le monde chrétien depuis l'époque de l'empereur romain Constantin. Ses racines plongent dans l'antique judéophobie antérieure à l'ère chrétienne et dans la rivalité entre la religion chrétienne et sa religion mère, le judaïsme. Par la suite, on s'est servi des déclarations des pères de l'Eglise qui reflétaient cette situation de concurrence pour renforcer la judéophobie chrétienne. Au fil des siècles, le souci de se délimiter par rapport au judaïsme a souvent inspiré la tradition doctrinale dans sa formulation des dogmes et de la pratique ecclésiale. Dans ce contexte, des images méprisantes se sont développées dont l'effet s'est perpétué bien au-delà de l'époque où elles sont apparues: on a reproché aux juifs de perpétrer des meurtres rituels de chrétiens, de profaner des hosties, d'empoisonner des sources, on les a qualifiés collectivement de peuple déicide, on les a identifiés au «juif éternel», sans patrie (Ahasvérus), condamné à errer à tout jamais de par le monde afin d'expier les péchés commis contre le Christ. Répétés sans cesse au cours des siècles, sous forme

orale ou écrite et intégrés ainsi dans le patrimoine religieux populaire, ces récits calomnieux ont eu des effets d'autant plus dévastateurs.

A chaque fois que cela semblait opportun du point de vue politique et économique, ces accusations fabriquées de toutes pièces servirent de prétexte aux puissants du moment pour déclencher des violences contre les juives et les juifs. C'est ainsi que des persécutions particulièrement meurtrières eurent lieu au début des croisades à partir de 1096 et lors de la grande peste de 1348/49.

A leur tour, les réformateurs ne se distancèrent guère de l'image négative des juifs. Il fallut attendre la Renaissance et la philosophie des Lumières pour que s'élabore une image de l'être humain laquelle, n'étant plus uniquement marquée par la religion, privait ainsi l'antijudaïsme de son fondement. Simultanément, toutefois, la philosophie des Lumières ouvrit notamment la voie à une vision de l'être humain inspirée par les sciences naturelles, qui allait plus tard servir notamment de base à la théorie des races et à l'antisémitisme moderne.

Les structures idéologiques fondées sur l'hostilité vis-à-vis des juifs se perpétuèrent dans les institutions chrétiennes aux dix-neuvième et vingtième siècles. Les deux Eglises chrétiennes demeurèrent en majorité silencieuses face à l'extermination massive des juifs par les nationaux-socialistes – seules quelques personnalités et un petit nombre d'institutions courageuses prirent la défense des juifs. Ce n'est qu'après la Deuxième Guerre mondiale, quand on commença à connaître l'ampleur de la Shoah, que s'engagea dans les Eglises un processus de repentir et de réflexion. En Suisse, le groupe constitué autour du théologien réformé Karl Barth travailla, déjà durant la période nazie, à une révision fondamentale des rapports de l'Eglise chrétienne avec le judaïsme et les juifs. Dans l'Eglise catholique romaine, ce sont en particulier le Concile du Vatican II (Déclaration sur les relations de l'Eglise avec les religions non chrétiennes «*Nostra aetate*») et, aujourd'hui, le pape Jean-Paul II qui ont donné des signes de réconciliation avec le judaïsme.

Il existe en Suisse depuis 1946 l'Amitié judéo-chrétienne en Suisse (CJA, *Christlich-Jüdische Arbeitsgemeinschaft*) qui s'efforce de promouvoir une meilleure entente entre chrétiens et juifs. Plus récemment, le groupe de travail entre protestants et juifs (EJAG, *Evangelisch-Jüdische Arbeitsgruppe*), créé en 1988, et une commission de dia-

logue entre juifs et catholiques romains (JRKG, *Jüdisch-Römisch-Katholische Gesprächskommission*), créée en 1990, se sont mis à l'œuvre pour surmonter l'antijudaïsme.

► **Antisémitisme:** l'antisémitisme moderne, imprégné de racisme, était une réaction à l'assimilation et à l'entrée des juifs dans la vie civile, sociale et politique de l'Europe. Son objectif était d'empêcher ce processus d'émancipation politique et d'assimilation sociale. Précisément parce que les citoyennes et citoyens juifs avaient été assimilés, au cours du dix-neuvième siècle, aux autres citoyens et n'étaient plus soumis à des dispositions spéciales, certains milieux les percevaient comme une concurrence et une menace. Les groupes judéophobes évoquaient la «question juive» qu'il s'agissait de résoudre en Europe. Selon le point de vue politique et l'idéologie des intéressés, cette attitude était associée soit à des idées anticapitalistes soit à des conceptions anticomunistes.

Le terme d'antisémitisme a été utilisé pour la première fois en 1879 par Wilhelm Marr, dans le but affirmé de combattre les juifs en tant que «race». Le développement du concept moderne de la race est intervenu au dix-neuvième siècle, et il plonge ses racines dans une vision de l'être humain et de la société humaine fondée sur la biologie et les sciences naturelles. Le recours à un critère distinctif immuable – la «race» – fut utilisé par l'antisémitisme à tendance raciste comme instrument d'exclusion, alors même qu'il faut souligner que, dans les milieux de l'anthropologie, la question de savoir si «les juifs» pouvaient, finalement, être considérés comme une «race en soi» est toujours restée controversée. Ceux qui tenaient à l'idée d'une «race juive» le faisaient toujours avec une intention politique claire, en se servant de notions et de données tendancieuses.

On le voit par exemple dans le choix des termes utilisés pour interpréter les «caractéristiques raciales». Le terme «sémitisme» est emprunté à la linguistique et servait à distinguer les langues sémitiques (dont font partie – outre l'hébreu – l'arabe et l'araméen) des langues indo-européennes (ou indo-germaniques), ou langues «aryennes». Mais, très vite, on se mit à déduire de l'existence de groupes linguistiques des appartenances raciales spécifiques, et ce fut ainsi que les «aryens» passèrent du statut de personnes de langues indo-européennes à celui d'«Européens», puis de «Germains», représentés comme des surhommes, porteurs de tous les progrès de la civilisation. En revanche, les «sémites» – terme par le-

quel on se référait exclusivement aux juifs – incarnèrent l'antithèse des «aryens». De ce fait, le terme d'antisémitisme ne qualifie pas une aversion à l'égard de personnes parlant des langues sémitiques, originaires d'Arabie ou de la région orientale de la Méditerranée; il n'est utilisé que pour caractériser une attitude spécifique vis-à-vis des habitantes et habitants juifs des pays européens, et, par extension, du monde occidental. Outre une composante raciste, l'antisémitisme contient l'idée d'une «conspiration juive mondiale» et fait globalement des «juifs» les boucs émissaires de tous les maux sociaux, politiques et collectifs possibles. C'est précisément à travers de tels fantasmes que se manifeste une caractéristique de l'antisémitisme: son contenu s'adaptant sans peine au contexte du moment, il peut servir de levier de manipulation, quelle que soit la situation politique. C'est l'image de l'antisémitisme «omnibus» utilisée à ce propos par l'historien suisse Jacques Picard. On peut aussi parler d'une fonction de soupape de l'antisémitisme: en temps de crise, des groupes de la société majoritaire tentent de faire endosser leurs problèmes par une minorité qui devient la cible de craintes et d'agressions diffuses. Pendant des siècles, la communauté juive s'est présentée à nos yeux en quelque sorte comme le négatif de la société idéale – à côté des «tziganes» en tant que peuple non sédentaire –, comme l'image de «ce que nous (la société majoritaire) ne voulons pas». C'est pourquoi, l'antisémitisme s'est toujours manifesté avec une force particulière en temps de crise et a eu des conséquences exceptionnellement graves là où l'Etat a fait de l'antisémitisme sa politique officielle.

- ▶ **Racisme:** l'antisémitisme actuel contient à la fois des éléments de l'ancien antijudaïsme d'inspiration religieuse et du racisme moderne, tel qu'il est issu en partie de la philosophie des Lumières et de l'«anthropologie» fondée sur les sciences naturelles. Le développement progressif des capacités à mesurer, à catégoriser et à classer les êtres humains fut associé dès l'origine à une volonté claire de hiérarchisation, apparue dans la foulée du colonialisme. En qualifiant les peuples colonisés de «races inférieures», les puissances européennes se forgèrent une légitimité morale qui justifiait selon elles la conquête d'une grande partie du globe au cours des dix-huitième et dix-neuvième siècles. La forme extrême prise par le racisme colonisateur fut le trafic d'esclaves, pratiqué dans le monde entier. Il s'est perpétué

jusqu'à une époque très récente à travers la politique ségrégationniste des Etats-Unis et dans le régime d'apartheid de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud. Aujourd'hui encore, la mentalité de beaucoup de gens est marquée par le racisme.

Est raciste toute idéologie qui réunit les trois conditions suivantes:

- ▶ Sur la base de certaines spécificités physiques ou culturelles, ou de leur appartenance ethnique, nationale ou religieuse, les êtres humains sont classés en groupes «naturels», liés en quelque sorte par la consanguinité – les «races».
- ▶ Les membres de ces groupes liés par une pseudo-parenté sont caractérisés par certains attributs psychiques largement immuables qui leur sont communs.
- ▶ Les groupes sont hiérarchisés ou discriminés sur la base d'une échelle des valeurs fondée sur les caractéristiques psychiques qui leur sont attribuées. Cette hiérarchisation sert à créer un rapport de force en faveur du raciste au détriment de la victime.

Aujourd'hui, l'antisémitisme et le racisme se recourent de maintes façons. Les personnes qui manifestent des tendances antisémites peuvent également avoir des attitudes racistes à l'égard d'autres minorités. Il y a aussi des gens qui sont de manière générale antiracistes, mais qui nourrissent des sentiments antisémites à l'égard des juifs. Par ailleurs, alors qu'à l'heure actuelle beaucoup de personnes sont disposées, en regard du passé, à reconnaître l'antisémitisme comme un problème inhérent aux sociétés européennes et occidentales, elles continuent cependant à ignorer le racisme contemporain, par exemple à l'encontre des personnes ayant une autre couleur de peau ou une autre religion ou vis-à-vis des immigrants des pays pauvres.

S'il arrive que les juifs se réfèrent eux-mêmes à une conception généalogique de leur appartenance, suivant ainsi la tendance actuelle à une ethnicisation généralisée, les antisémites y voient aussitôt un argument pour dénoncer de leur part une prétendue volonté de se situer à part des autres membres de la société.

- ▶ **Xénophobie:** dans sa version suisse, l'antisémitisme s'est manifesté comme une forme spécifique de rejet de l'étranger. La xénophobie est dirigée contre des individus perçus comme «étrangers». Outre les ressortissantes et ressortissants de pays étrangers et les personnes d'apparence ou

de comportement différents, peuvent aussi être visées les personnes marginales, non intégrées, âgées, handicapées, etc. Toutes ces personnes sont exposées à des discriminations intolérables, certes, mais qu'il faut se garder de confondre avec la notion même de racisme. En effet, alors que le racisme repose sur l'attribution de caractéristiques spécifiques invariables, la perception de personnes considérées autrefois comme étrangères peut se modifier. Selon les circonstances, n'étant alors plus ressenties comme «étrangères», celles-ci pourront être un jour acceptées dans la société.

- ▶ **Stéréotypes antisémites:** la recherche actuelle sur le racisme travaille sur les «stéréotypes», c'est-à-dire sur les images ou les préjugés appliqués de manière invariable et globale à tous les membres d'une ethnie, d'un groupe ou d'une minorité. Les stéréotypes et les préjugés fonctionnent comme des projections qui permettent aussi bien à un individu qu'à une collectivité de se défendre contre ses propres sentiments négatifs. Les juives et les juifs, en tant que membres d'une religion qui fut longtemps pratiquement inconnue de la société majoritaire, constituèrent en Europe un exutoire commode pour toutes sortes d'émotions négatives. Les stéréotypes véhiculés à propos des juifs ont pour origine, d'une part, l'anti-judaïsme religieux et, de l'autre, les clichés produits par le racisme biologique.

Comme on l'a vu plus haut, les affirmations suivantes sont caractéristiques des stéréotypes antisémites: «Les juifs ont tué le Sauveur»; «Les juifs ont empoisonné les sources et répandu la peste»; «Les juifs aspirent à dominer le monde en tant que peuple élu»; «Par leur religion, les juifs sont déliés de l'obligation de respecter les contrats»; «Par leur cupidité satanique, les juifs ont provoqué la Deuxième Guerre mondiale»... La corrélation mentale «juif – argent» remonte au Moyen Age, époque à laquelle les juifs n'étaient autorisés à exercer qu'un nombre limité de professions – comme p. ex. les activités de prêt interdites aux chrétiens, ce qui leur valut d'encourir la haine de leurs débiteurs. Le fait que ce stéréotype se maintienne de nos jours encore en Suisse, pays qui connaît un système bancaire hautement développé, et de surcroît dirigé en majorité par des chrétiens, démontre la déconnexion qu'il y a entre cette image et la réalité. De la même façon, le vocabulaire du racisme moderne établit un lien entre la «physionomie juive» et la «cupidité». Parfois même, les stéréotypes contiennent des al-

lusions sexuelles. Enfin, toutes ces projections se passent fort bien de la présence effective de la personne ou du groupe visés qui n'est, en fin de compte, même pas nécessaire à la persistance du préjugé.

Liée aux préjugés antisémites, il y a souvent l'attribution d'un pouvoir invisible et incommensurable. Selon les antisémites, c'est précisément l'invisibilité de ce pouvoir qui prouve le caractère dangereux des juifs. Le point culminant de ce fantasme sur le pouvoir des juifs fut atteint lors de la diffusion des «Protocoles des sages de Sion» – en réalité, un faux créé de toutes pièces par la Russie tsariste et présenté comme un document authentique de la «conspiration juive mondiale». Au dix-neuvième siècle, le «juif capitaliste» fut érigé en bouc émissaire de tous les maux engendrés par la modernité. On eut également recours à l'image strictement inverse – celle du «juif bolchevique» – en raison du fait que de nombreux juifs étaient des intellectuels dont beaucoup s'engagèrent en faveur du socialisme et du communisme. Les deux stéréotypes ont pour dénominateur commun la soi-disant défense contre le «judaïsme mondial» et ses «effets destructeurs». A l'origine, on trouve aussi le même souci de légitimer l'antisémitisme par l'existence d'une prétendue conspiration mondiale.

Il existe aussi des stéréotypes positifs. Or, il ressort des discussions en cours touchant au «racisme positif» que ceux-ci peuvent également avoir un caractère discriminatoire. Des stéréotypes positifs à propos des juives et des juifs sont effectivement fréquents, comme le montrent des expressions telles que: «Les juifs sont beaucoup plus doués que nous sur le plan artistique» ou «Les juifs excellent en tout», «Les juifs ont un flair particulier en matière de finances». Ces affirmations positives, qui ont donné lieu au dix-neuvième siècle à la notion de «philosémitisme», sont à leur tour des généralisations qui n'ont pas grand-chose de commun avec la réalité. Tel quel, l'éloge irréflecti risque aussi de susciter des réactions d'envie et de défense et, rapidement, des stéréotypes négatifs succéderont aux clichés trop favorables. De même, la phrase bien connue: «J'ai aussi des amis juifs» apparaît comme une déclaration alibi quand elle est suivie de stéréotypes négatifs sur «tous les autres juifs».

A l'instar des préjugés à l'égard d'autres groupes sociaux, les stéréotypes antisémites ne sont pas reconnus comme tels, mais admis et relayés sans réflexion comme s'il s'agissait de vérités établies. Les personnes qui formulent des déclarations an-

tisémites ou racistes sont convaincues que celles-ci peuvent être prouvées: dans ce processus, le préjugé se détache de son objet et développe sa dynamique propre. Cela est attesté par le fait qu'il y a aussi des préjugés antisémites dans des pays où il n'y a pas de juifs. En Suisse, p. ex., on surestime régulièrement le nombre des juifs vivant dans le pays, sur la base de l'idée que les juifs sont puissants et qu'une affirmation antisémite veut que «les juifs sont puissants parce qu'ils sont nombreux». Alors qu'en réalité le nombre des citoyens de religion juive est très faible dans notre pays, cet argument, loin de convaincre, est aussitôt retourné contre ceux-ci pour prouver qu'un petit groupe de conspirateurs est à l'œuvre. Incontestablement, l'on se heurte ici à des fantasmes comparables à la croyance des sorcières au Moyen Age et au début de l'ère moderne. Depuis des siècles, l'antijudaïsme et l'antisémitisme ont si fortement imprégné l'histoire européenne que l'on ne leur prêtait guère attention, tout en les diffusant comme des évidences en perpétuant leur influence néfaste. Ainsi, sans vouloir être antisémites, il y a des gens dont les propos trahissent inconsciemment des stéréotypes hostiles aux juifs au risque de provoquer des dérapages verbaux inspirés par les vieux schémas de pensée. En présence de tels mécanismes, la prise de conscience est certes très difficile, mais n'en demeure pas moins urgente et indispensable.

- ▶ **Antisionisme:** le sionisme est apparu en Europe à la fin du dix-neuvième siècle avec le but de créer un Etat juif indépendant, de préférence en Palestine. Le mouvement national juif remonte au mouvement des Etats nationaux issu du romantisme allemand qui postulait une unité de peuple, de langue et de culture et réclamait pour chaque entité un Etat. L'idée de protéger les juifs des persécutions par la création de leur propre Etat se trouva renforcée, dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, par les pogroms qui menaçaient l'existence même des communautés juives en Europe de l'Est, alors qu'en Europe occidentale on évoquait, à la même époque, pour la première fois, la «question juive». Il est évident que tous les juifs, loin de là, ne se tournèrent pas vers le sionisme et tous ne se sentirent pas non plus incités à échanger leur nationalité contre celle de l'Etat juif. Comme d'autres mouvements à caractère national, le mouvement sioniste avait une aile «gauche» et une aile «droite». Le terme d'antisionisme fut utilisé notamment dans le vocabulaire politique des Etats stalinien-

pour rejeter le mouvement national juif et l'Etat d'Israël en tant qu'avant-garde capitaliste néocolonialiste au Proche-Orient. Cette position idéologique fut à l'origine des nombreuses persécutions qui frappèrent les juives et les juifs durant l'ère stalinienne ainsi que de procès spectaculaires. L'antisionisme naviguait dans le sillage de l'anticapitalisme, et c'est à ce titre qu'il fut repris en Europe occidentale par une partie de la gauche. Un aspect typique, particulièrement dans les Etats de l'Est, fut l'évacuation de la question de la Shoah. Mais en Suisse, également, on ne se livra que très rarement, dans les milieux de gauche, à une discussion sur «Auschwitz».

Aujourd'hui, l'antisionisme est un phénomène qui se manifeste autant à l'extrême-droite qu'à l'extrême-gauche de l'éventail politique. La position antisioniste rejette le sionisme en tant que mouvement national juif et refuse aux juifs le droit à un Etat propre. L'antisionisme se caractérise par une condamnation globale de la politique israélienne et par la démonisation de l'Etat d'Israël. Israël est très vite assimilé aux «juifs». Il n'y a ainsi qu'un petit pas à franchir pour adhérer à l'idée que la «conspiration juive mondiale» soutient l'Etat d'Israël. A partir de là, on entreprend de rendre responsables les concitoyennes et concitoyens de religion juive de toute politique pratiquée par Israël – en particulier quand il s'agit de la politique d'Israël à l'égard des Palestiniens. Dans ce cas, Israël devient l'agresseur, et les anciennes victimes des persécutions nazies sont représentées comme les nouveaux oppresseurs. En ce sens, l'antisionisme peut assumer la même fonction de soupape que l'antisémitisme: il décharge les auteurs d'actes antisémites en Europe de leur culpabilité vis-à-vis de l'Holocauste. Cela dit, il faut souligner ici que tout un chacun est bien entendu libre de ne pas approuver la politique d'Israël, voire de critiquer celle-ci. Mais il est impératif que cette critique ne s'exprime pas dans des catégories antisémites et antisionistes.

- ▶ **Y a-t-il un antisémitisme typiquement suisse?** Dans une large mesure, les préjugés et les stéréotypes antisémites en Suisse correspondent à l'évolution générale en Europe. Toutefois, il arrive que, selon les époques, ils peuvent prendre une tournure tout à fait spécifique à notre pays. Ce qui frappe tout d'abord, chez nous, est le fait que l'antisémitisme de type suisse est lié, dès le début de notre siècle, au rejet de «l'étranger». Cette attitude de distanciation face à «l'étranger» fut ensuite, surtout après la Première

Guerre mondiale, élevée au rang de politique officielle, en réaction au «danger de la surpopulation étrangère», pour se perpétuer jusqu'à nos jours. A la fin du siècle dernier, les «dangereux étrangers» étaient avant tout les intellectuels juifs d'Europe de l'Est dans les universités; dans la période de crise qui suivit la Première Guerre mondiale, ce furent les immigrés allemands et italiens qui furent rangés dans cette catégorie; à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, ce fut au tour des réfugiés juifs de devenir de «dangereux étrangers», suivis des communistes, et, de nos jours, des requérants d'asile du tiers monde. Ainsi donc, l'antisémitisme se mêla à la «crainte de l'emprise étrangère», notion qui continue à influencer la politique suisse.

Par «suisse», on entend une forme d'antisémitisme refoulé qui agit de façon souterraine. Ekkehard Stegemann parle d'une «couche de fond antisémite» de la société. Certes, il n'y a pas eu en Suisse au cours de ce siècle, comme dans d'autres pays européens, d'exactions contre les juifs, il n'y a jamais eu non plus de pogroms ordonnés par l'Etat. Néanmoins, l'attitude d'un grand nombre de gens a été empreinte d'antisémitisme, aussi bien à l'égard des juifs suisses, des immigrants ou des réfugiés juifs. Cette mentalité joua manifestement un rôle déterminant dans la politique du gouvernement suisse concernant les étrangers dès la deuxième moitié des années 30. «La défense contre le juif, et en particulier contre le juif étranger, en tant que leitmotiv de l'antisémitisme helvétique, est le point de référence de la politique des réfugiés marquée par l'hostilité aux juifs depuis 1933», écrit l'historien Jacques Picard, qui constate que le gouvernement suisse ne considérait pas de son devoir «de lutter contre l'antisémitisme <étranger>, mais bien de se défendre contre le juif étranger». C'est ainsi que se développa ce que Picard appelle «l'helvétisation de l'antisémitisme». Comme s'il s'était agi d'une chose naturelle, l'aspect antisémite inhérent à la réflexion et à l'action de certains politiciens et responsables ne fut jamais mis en question, mais interprété comme un élément nécessaire relevant de la raison d'Etat. Le rejet des juifs servait de mesure «prophylactique» propre à prévenir l'antisémitisme qui ne manquerait pas, pensait-on, de se

manifeste si on laissait entrer trop de juifs dans notre pays.

L'existence des juifs en Suisse devint alors un sujet tabou, de même que toutes les questions touchant ce domaine. Même des personnes qui, au temps des persécutions nazies, s'étaient engagées en faveur des réfugiés juifs et avaient essayé de les sauver – comme Paul Grüninger et bien d'autres – furent victimes de ce tabou. Pendant des décennies, il n'y eut aucun débat public sur le refus d'accueillir des réfugiés juifs, ni sur les moyens mis en œuvre pour assurer leur subsistance et leur prise en charge, ni encore sur la suite de leur séjour en Suisse ou sur les capitaux disparus ou l'or volé. Dans le même sens, on peut aussi remarquer qu'il y eut bien peu d'efforts pour s'identifier aux victimes juives des persécutions ou pour manifester de la compassion à leur égard. Il est probable que ce contexte permet à l'heure actuelle d'interpréter parfois comme étant l'expression d'un sentiment de culpabilité les réactions fortement défensives, voire antisémites, aux exigences formulées aujourd'hui par les organisations juives réclamant des dédommagements au nom des victimes de l'Holocauste.

Pour ces raisons, la Commission fédérale contre le racisme est convaincue que seul un dialogue mené dans un esprit ouvert et avec un désir sincère de s'informer, y compris par l'écoute des victimes elles-mêmes et de leurs témoignages, ouvrira la voie à une prise de conscience du rôle de notre pays dans l'histoire. Ce n'est qu'en s'informant et en permettant à la souffrance des deux parties de s'exprimer – la souffrance causée par les torts subis, pour les uns, et la souffrance suscitée par l'inaction, chez les autres – qu'on arrivera à une meilleure compréhension mutuelle.

Sur le fond, il n'en demeure pas moins que l'antisémitisme représente une forme grave de discrimination qui traduit les problèmes propres à la société majoritaire. En cela, l'antisémitisme n'a rien à voir avec le comportement de la minorité juive, quel qu'il soit. A ce propos, tant notre constitution fédérale que la Convention européenne des droits de l'homme reconnaissent expressément aux membres de cette minorité le droit de pratiquer une autre religion, de cultiver d'autres formes de vie et de jouir des mêmes droits en tant que citoyennes et citoyens.

### 3 A propos de l'histoire de l'antisémitisme en Suisse

L'histoire des juifs en Suisse au cours des siècles n'a pas encore fait l'objet de recherches approfondies, pas plus que l'histoire de l'antisémitisme en Suisse. Il n'est pas question ici de relater toute l'histoire des juifs en Suisse, mais seulement de donner une vue d'ensemble de l'évolution de l'antisémitisme tel qu'il s'est manifesté en Suisse. Selon cette démarche, la communauté juive n'est pas considérée ici en tant qu'acteur de l'histoire, mais en tant que sujet en butte aux persécutions et aux souffrances. Cependant, il faut en même temps garder à l'esprit que le judaïsme a une histoire riche et variée dont l'antisémitisme n'est qu'une des facettes.

#### 3.1 L'antijudaïsme des chrétiens et la fonction économique attribuée aux juifs dans la cité du Moyen Age

Les premiers juifs arrivèrent sur le territoire suisse avec les légions romaines, aux troisième et quatrième siècles. En l'an 500 déjà, on trouve des témoignages de la présence d'habitants juifs dans les villes du royaume de Bourgogne qui s'étendait sur une partie du territoire actuel de la Suisse. Des documents montrent que des habitants juifs dotés de «droits inférieurs» vivent dès 1213 à Bâle, puis à Berne, Zurich, Genève, Saint-Gall, Lucerne, Schaffhouse et dans toute une série de petites villes médiévales.

Avec la formation de la société urbaine au Moyen Age, on assista aux débuts d'une institutionnalisation de l'hostilité contre les juifs, fondée sur des motifs religieux.<sup>1</sup> On leur attribua une place à part, à l'écart de la communauté de droit ordinaire. Cette position, tout en leur conférant moins de droits, comportait des prestations plus élevées. En même temps, elle était toujours limitée dans la durée et extrêmement fragile. De surcroît, les juifs avaient seulement accès à un nombre restreint de professions. Ils ne pouvaient ni s'affilier à une corporation ni posséder des biens fonciers et devaient acheter leur droit de résidence en payant des impôts pour s'assurer de leur protection. Ils étaient spécialisés dans la pra-

tique du prêt à intérêts dont l'Eglise interdisait l'exercice aux chrétiens. «L'empereur accordait sa protection à ses <valets de chambre juifs> et disposait de leur vie et de leur propriété. (...) Les empereurs en proie à des difficultés financières eurent toujours plus souvent recours à la vente aux princes et aux villes de la régale sur les juifs» laquelle, dans le courant du quatorzième siècle, passa de façon durable aux villes.<sup>2</sup>

En période de crise ou de pénurie d'argent, la tolérance à l'égard des juifs se transformait en hostilité et débouchait sur des persécutions. On les rendait responsables des épidémies, des mauvaises récoltes, des incendies et de bien d'autres malheurs. D'autres accusations vinrent s'ajouter, en particulier celle qui portait sur des meurtres rituels d'enfants chrétiens et celle, encore, d'une concupiscence particulière à l'égard des femmes chrétiennes.<sup>3</sup> La judéophobie chrétienne atteignit un sommet au onzième siècle, au moment des croisades, lorsque l'on voulut combattre par avance les «ennemis du christianisme», dans les pays de départ, déjà.

A une époque marquée par des crises et des bouleversements généralisés, à l'image d'autres régions d'Europe, le territoire suisse fut le théâtre d'une énorme vague de persécutions à l'encontre des juifs. La cause directe en fut la grande épidémie de peste de 1348/49. A Zofingue, Berne, Zurich et Bâle, les juifs furent accusés d'avoir propagé la peste en empoisonnant les sources d'eau fraîche. Ils furent torturés et brûlés vifs après qu'on leur eut extorqué des aveux. D'un côté, certes, le pouvoir était parfaitement conscient du rôle économique tenu par cette minorité et en reconnaissait l'utilité. De l'autre côté, cependant, il avait intérêt à ce que les juifs soient régulièrement persécutés, effaçant ainsi à bon compte ses dettes auprès des prêteurs juifs. Parfois aussi, les détenteurs du pouvoir s'efforcèrent d'empêcher les exactions, pour ensuite céder devant les masses fanatisées, comme ce fut le cas

<sup>1</sup> Voir chapitre 2, antijudaïsme.

<sup>2</sup> Guggenheim 1982, p. 13.

<sup>3</sup> La question de savoir si le personnage de la célèbre «fontaine de l'ogre» bernoise (1545/46) est un produit et document de ces reproches ou seulement une inoffensive figure de carnaval demeure controversée (voir Rudolf Maurer, *Undurchsichtige Fastnachtsfigur*, NZZ 16.10.1997).

en 1348/49 à Zurich, Bâle et dans le voisinage de Kybourg. Selon Peter Kamber, ce véritable processus d'anéantissement des juifs, tel qu'il fut entrepris à Montreux, Berne, Zofingue et Soleure, doit être rattaché aux persécutions qui eurent lieu en France et dans l'ancienne Savoie, et qui se répandirent également dans tout l'Empire allemand.<sup>4</sup>

Au cours des quatorzième et quinzième siècles, les juifs furent chassés de presque toutes les villes suisses – ils avaient perdu leur utilité depuis que l'Eglise avait suspendu l'interdiction faite aux chrétiens de prélever des intérêts.<sup>5</sup> On a longtemps pensé qu'il n'y avait plus de juifs sur le territoire de la Confédération, à l'exception tout au plus de quelques médecins, depuis la moitié du quinzième siècle à la moitié du dix-septième. La recherche moderne fournit toutefois une image plus nuancée de la situation: en réalité, l'expulsion des villes n'entraîna pas l'anéantissement de la présence juive, mais plutôt une atomisation de celle-ci. Aux dix-septième et dix-huitième siècles, ce fut ainsi le judaïsme «rural» qui constitua la forme de vie prédominante des juifs suisses, comme p.ex. à Dornach, près de Bâle.<sup>6</sup>

### 3.2 Deux «villages juifs» tolérés dans le Surbtal

Aux dix-septième et dix-huitième siècles, la seule possibilité pour les juifs de s'établir officiellement sur le territoire suisse existait dans le bailliage commun de Baden, à savoir dans les deux villages du Surbtal de Lengnau et d'Oberendingen. Le premier est mentionné pour la première fois en 1633, le second en 1678. Même là, les juifs n'avaient pas le droit de posséder des terres et ils ne bénéficiaient du droit d'établissement, limité à chaque fois à 16 ans, que contre paiement de redevances spéciales. Jusqu'en 1797, il y eut quelques familles juives isolées également dans d'autres parties de la Confédération (Bâle, Berne, Vaud, Neuchâtel et Genève), mais il s'agissait en très grande partie de juifs d'Alsace qui pouvaient prétendre au statut de citoyens français. A cela vint s'ajouter, à partir de 1826, la petite ville vaudoise d'Avenches, qui abrita un certain temps la troisième communauté juive de Suisse.<sup>7</sup> En Suisse allemande, la première

communauté culturelle juive en dehors du Surbtal fut fondée en 1859 à Baden.<sup>8</sup>

En tolérant des habitants juifs dans deux localités du Surbtal, les autorités locales poursuivaient deux objectifs: stimuler le commerce à la foire de Zurzach et ailleurs, et tirer des recettes de «l'impôt personnel» perçu sur la tête des juifs à tous les passages de frontière et postes de douane.<sup>9</sup> Des chrétiens continuaient pourtant à vivre dans les «villages juifs» du Surbtal, et ils constituaient toujours la majorité de la population. Dès le milieu du dix-septième siècle, les chrétiens vivant dans le comté de Baden réclamèrent à dix reprises au moins l'expulsion des juifs. A chaque fois, cette demande fut repoussée par les autorités qui, dans leur propre intérêt financier, ne voulaient pas renoncer aux recettes de l'impôt frappant les juifs. Une opération de pillage lancée par les chrétiens contre les juifs du Surbtal en 1802 entra dans l'histoire sous le nom volontairement anodin de «guerre des pruneaux» (*Zwetschgenkrieg*) ou «guerre des rubans» (*Bändelikrieg*).<sup>10</sup> Les dispositions qui interdisaient aux juifs de s'établir ailleurs et qui limitaient leurs débouchés professionnels à quelques rares activités commerciales demeurèrent en vigueur jusqu'à la moitié du dix-neuvième siècle. A l'ombre de ces prescriptions, une vie communautaire juive animée et pratiquement autonome se développa à Lengnau et à Endingen.

### 3.3 La lutte pour l'obtention des droits civils et politiques

Les juifs suisses doivent leur égalité des droits – ou leur émancipation – pour une bonne part au principe de l'égalité de tous les citoyens issu de la Révolution française. Sur les instances de la France, les autorités suisses durent exempter en 1797 les juifs français de l'application de toute disposition discriminatoire. Créée en 1798 sur le modèle français, la République helvétique supprima ensuite, au nom des droits de l'homme, toutes les redevances spéciales liées à la personne, mais ne put se décider à faire des juifs des citoyens à part entière. On leur accorda le statut d'étrangers établis, ce qui signifiait tout de même une amélioration. Déjà avant la Restaura-

<sup>4</sup> Kamber 1997.

<sup>5</sup> A propos des causes des expulsions, cf. Graus 1987, p. 341 ss.

<sup>6</sup> Fridrich 1996.

<sup>7</sup> Lauener 1993.

<sup>8</sup> «Badener Chronik» 1998.

<sup>9</sup> Guggenheim 1982, p. 26: reproduction d'un tarif douanier de Neuchâtel qui assimile les voyageurs juifs aux animaux et aux marchandises.

<sup>10</sup> Katharina Kerr, «Jüdische Rundschau-Maccabi» 14.05.1998.

tion de 1815, les juifs vivant en Suisse en subirent le contrecoup sous forme de nouvelles mesures restrictives. Ainsi, les juifs des villages du Surbtal étaient exemptés du service militaire, mais devaient s'acquitter d'un impôt militaire collectif de mille francs par an. Une demande visant à la suppression de cette discrimination et à l'introduction de la possibilité de faire du service militaire fut déposée en 1842 – et rejetée. Du point de vue militaire, on n'y voyait pas d'objection, mais on craignait en revanche que les obligations religieuses des juifs ne soient incompatibles avec les exigences du service. On redoutait aussi que les soldats chrétiens ne se montrent guère prêts à effectuer leur service avec des «frères d'armes israélites», et que la discipline ne soit mise en péril «au cas où des soldats juifs seraient promus à des grades militaires et à des fonctions d'officier».<sup>11</sup>

Lors de la rédaction de la Constitution fédérale de 1848, les «pères fondateurs» du nouvel Etat n'osèrent pas introduire l'égalité des juifs. Les éléments libéraux étaient d'avis, non sans raison, qu'une telle disposition susciterait trop de résistance et finirait par mettre en danger l'ensemble de l'œuvre constitutionnelle. A ce propos, William Rappart observe que «les représentants des petits cantons allèrent jusqu'à déclarer que l'extension de la liberté d'établissement aux juifs suffirait à elle seule à inciter les citoyens à rejeter l'ensemble du projet constitutionnel».<sup>12</sup> Cette hypothèse n'était pas sans fondement: les catholiques conservateurs de Suisse centrale se servirent de l'hostilité à l'égard des juifs comme d'un véhicule efficace contre l'idée libérale de l'Etat fédéral. Dans le débat sur la constitution, le futur conseiller fédéral Friedrich Frey-Herosé fit valoir notamment l'argument suivant en faveur de l'égalité des juifs: «Ce qui parle en faveur des israélites, c'est aussi le fait frappant qu'on ne peut leur reprocher plus d'infractions à la loi qu'aux autres ressortissants du pays et qu'ils ne sont pas représentés dans les établissements pénitentiaires dans une plus large proportion que les citoyens de confession chrétienne.»<sup>13</sup>

La liberté d'établissement pour les juifs fut rejetée massivement au sein de la commission constitutionnelle, par 17 voix contre 4. Jonas Furrer, de

Winterthur, qui devait devenir peu après le premier président de la jeune Confédération, se distingua dans ce débat comme un adversaire déclaré de l'égalité des juifs. Il déclara notamment que les juifs du Surbtal avaient à tel point «torturé et saigné à blanc par l'usure» leurs voisins de Regensberg que les restrictions existantes ne devraient pas être assouplies, mais au contraire aggravées.<sup>14</sup> C'est ainsi que finalement, en 1848, la liberté d'établissement (art. 41 Cst), l'égalité devant la loi et dans la procédure judiciaire (art. 48 Cst) et le libre exercice des cultes (art. 44 Cst) ne furent garantis qu'aux Suisses chrétiens (de sexe masculin). Bien que la liberté du commerce et de l'industrie garantie à l'art. 29 ne contienne pas de limitation au détriment des juifs, elle fut néanmoins appliquée de manière restrictive pour les juifs dans certains cantons, sur la base de l'article 48. Aram Mattioli remarque à ce propos: «Avec le refus de l'émancipation des juifs, on prenait en compte non seulement les préjugés religieux de larges couches de la population, mais aussi les craintes d'une concurrence économique éprouvées par l'électorat de la classe moyenne et de la petite bourgeoisie dans la Suisse catholique et radicale.»<sup>15</sup>

Un arrêté fédéral du 24 septembre 1856 affirma, certes, que la liberté du commerce et de l'industrie était valable pour tous les habitants du pays et qu'il fallait garantir aux juifs l'exercice des droits politiques dans le canton d'origine ou d'établissement. Mais la résistance à l'égalité des juifs au niveau cantonal était grande: en Argovie, une forte opposition se manifesta d'abord avec succès, en 1862/63, contre des décisions correspondantes du Grand Conseil, jusqu'à ce que les pressions venues de Berne ne finissent par imposer l'application de l'arrêté fédéral de 1856.<sup>16</sup>

Pour imposer la liberté d'établissement des Suisses juifs sur le territoire fédéral, il fallut à nouveau une pression venue de l'extérieur. En 1863, un traité de commerce et d'établissement avec les Pays-Bas échoua en raison de la discrimination suisse à l'égard des juifs. Soucieuse de ne pas mettre en danger un traité important avec la France en 1864, la Suisse accorda à tous les Français, donc également aux juifs de nationalité française, la liberté d'établissement et le droit au libre exercice d'une activité professionnelle en Suisse. Dans un second temps, cette mesure profita éga-

<sup>11</sup> *Aargauer Regierungsratsprotokoll vom 24. November 1842, citation d'après Hans Schmid: Bundesrat Frey-Herosé. Aarau 1917, p. 40 ss.*

<sup>12</sup> *William Rappart, Die Bundesverfassung der Schweizerischen Eidgenossenschaft, 1848–1948. Zurich 1948, p. 200.*

<sup>13</sup> *Abschiede der Tagsatzung 1847 IV. Teil, p. 74 ss, citation d'après Hans Schmid: Bundesrat Frey-Herosé. Aarau 1917, p. 168 ss.*

<sup>14</sup> *Citation d'après Mattioli 1998a, p. 222.*

<sup>15</sup> *Mattioli 1998a, p. 225.*

<sup>16</sup> *Cf. les essais de Schaffner 1996.*

lement aux juifs suisses, car il n'était plus concevable de continuer à leur refuser ce qui était accordé aux juifs étrangers de certains États en vertu de considérations liées à des intérêts commerciaux. A cela s'ajoutait le fait qu'au niveau cantonal, onze cantons appliquaient déjà la liberté d'établissement sans aucune restriction. Les progrès relatifs à la libre circulation dans les autres cantons permirent aux habitants des communes du Surbtal d'aller s'établir ailleurs. C'est ainsi que des communautés juives se constituèrent à Zurich, Bâle, Berne, Lausanne et Genève, qui attirèrent également des juifs étrangers.

Avec la votation du 14 janvier 1866 sur la révision des articles 41 (liberté d'établissement) et 48 (égalité devant la loi) de la constitution fédérale, le souverain accorda aux juifs une nouvelle tranche d'égalité des droits. Néanmoins, 46,8 pour cent des votants se prononcèrent encore contre l'égalité des juifs suisses avec les autres citoyens du pays. La Suisse romande et le Tessin se montrèrent plus ouverts que la Suisse allemande. Le projet apparut particulièrement impopulaire dans les cantons de Berne, de Lucerne, de Schwyz, des Grisons, de Saint-Gall et du Valais, alors qu'il recueillit de confortables majorités à Zurich, en Thurgovie et au Tessin, à Neuchâtel, Genève, Glaris, Soleure et dans le canton de Vaud, ainsi qu'en Argovie et à Fribourg. Une information parue dans la *«Neue Zürcher Zeitung»* du 23 janvier 1866 montre à quel point les préjugés étaient fortement ancrés et comment on s'en servait pour combattre l'État libéral: à Schwyz, affirmait le journal, on aurait enseigné aux enfants des écoles, avant la votation, qu'il valait mieux avoir la guerre que d'accepter les «articles juifs». Comme le souligne Aram Mattioli, les décisions de 1866 ne marquent pas une percée complète dans l'octroi des droits aux juifs, aussi bien à cause de la forte opposition existante qu'en raison du fait que la liberté de croyance et de conscience pour les juifs n'a été garantie qu'avec la révision totale de 1874.<sup>17</sup>

Les ennemis par principe des juifs ne se consolèrent jamais de la défaite subie et, par la suite, revinrent toujours à la charge. En 1880 encore, l'historien bâlois Jacob Burckhardt prophétisait dans une lettre que «Messieurs les juristes sémites» ne pourraient poursuivre leur carrière encore longtemps, et il poursuivait ainsi: «Dès qu'il sera plus sûr pour l'État d'intervenir plutôt que de demeurer spectateur, le changement se pro-

duira. Les sémites devront alors payer, notamment, leur ingérence totalement injustifiée dans tous les domaines possibles et les journaux n'auront plus qu'à se débarrasser de leurs rédacteurs et correspondants sémites s'ils veulent continuer à vivre.»<sup>18</sup> Certes, ce commentaire formulé dans sa correspondance par une personnalité très connue est à considérer comme un simple pronostic. Il n'en transmet pas moins aussi une attitude personnellement favorable à un tel développement et montre que même de grands esprits pouvaient avoir une approche fondamentalement antisémite. Alors que Burckhardt lui-même ne peut être qualifié à proprement parler d'inspirateur et d'agitateur – il a formulé ses déclarations judéophobes principalement dans des lettres privées –, ses déclarations antisémites, précisément à cause de sa réputation, produisirent des effets fatals, puisqu'elles furent reprises par les milieux frontistes en Suisse et par les idéologues du national-socialisme pour justifier leurs théories.<sup>19</sup> Dans les milieux universitaires de l'époque, l'antisémitisme représenté par Burckhardt était tout à fait courant. On pourrait mentionner, parmi d'autres noms, ceux de Philipp Anton von Segesser, Johan Caspar Bluntschli ou Albert Bitzius, alias Jeremias Gotthelf. Celui-ci, alors jeune étudiant en théologie de 23 ans, écrivait en 1821 dans un récit de voyage à propos des juifs: «Ces gens sont comme des mouches; aussi durement qu'on les frappe, ils finissent toujours par revenir, à moins qu'on ne les achève carrément». Gotthelf continua, dans son âge mûr, à compter parmi les adversaires déclarés des juifs.<sup>20</sup>

### 3.4 Société nouvelle et nouvelles manifestations d'antisémitisme

Dans le courant du dix-neuvième siècle, un antisémitisme «moderne» se développa à partir de

<sup>18</sup> «Sobald es für den Staat sicherer sein wird, einzuschreiben als länger zuzusehen, tritt Änderung ein. Die Semiten werden namentlich ihre völlig unberechtigte Einmischung in alles Mögliche büssen müssen und Zeitungen werden sich semitischer Redacteurs und Correspondenten entledigen müssen, wenn sie weiter leben wollen». Jacob Burckhardt à Friedrich Preen, 2 janvier 1880. De même, il écrit encore au même destinataire, le 2 décembre 1880, que le libéralisme doit réviser son programme; par exemple, «avec le temps, il doit supprimer le statut de plein droit des sémites de son bagage». Jacob Burckhardt: *Vollständige Briefausgabe*, vol. VII. Bâle 1969, p. 131 et 204.

<sup>19</sup> A propos de l'antisémitisme de Burckhardt, voir: Liebeschütz 1959; Liebeschütz 1967, p. 220–244; Wenzel 1967, Kaegi 1973, vol. V, p. 530–544.

<sup>20</sup> A propos des écrits plus tardifs de Gotthelf et en particulier des formulations figurant dans «Ueli der Pächter», cf. Külling 1977, p. 115 ss.

<sup>17</sup> Mattioli 1998a, p. 231.

l'ancienne judéophobie en s'appuyant sur de nouvelles argumentations. Celles-ci se fondaient sur les théories biologiques de la race élaborées par l'anthropologie depuis la fin du dix-huitième siècle. Au rejet des juifs fondé sur la religion vint s'ajouter l'idée que ceux-ci appartenaient à une race inférieure – une manière de penser qui, dans sa conséquence ultime, devait aboutir à la logique d'anéantissement du national-socialisme. Le principe de l'égalité issu de la Révolution française impliquait bien l'égalité des droits, mais il favorisait aussi un certain souci de l'uniformité, respectivement encourageait la conformité aux modèles des valeurs dominantes. Ainsi, le principe de l'égalité pouvait, d'une part, favoriser la tolérance, mais aussi, de l'autre, nourrir l'intolérance à l'égard de tout ce qui était différent.

A partir de l'adoption du principe de l'égalité, les rapports se modifièrent entre la majorité chrétienne et la minorité juive. A la suite des profondes restructurations engendrées par les débuts de l'ère industrielle et des changements produits par la modernisation, la concurrence économique s'exacerba. Les temps étaient révolus où les corporations dominaient de larges secteurs de l'économie et pouvaient exclure les juifs de la vie économique. Par crainte de la concurrence, on se mit à regarder d'un mauvais œil les droits récents acquis par les juifs. Depuis le milieu du dix-neuvième siècle, des commerçants juifs s'étaient installés dans les principales villes de Suisse et avaient créé leurs propres affaires. Ils orientèrent leurs activités selon des conceptions économiques modernes. Certains d'entre eux s'intéressèrent aussi, vers la fin du dix-neuvième siècle, à la nouvelle formule de vente que constituaient les grands magasins. Alors même que la présence des juifs n'était pas dominante dans cette branche, ils furent les principales cibles de l'hostilité d'une profession se sentant menacée par les grands magasins.

Dans les périodes de crise, la nouvelle société bourgeoise européenne n'hésita pas non plus à se servir des juifs comme boucs émissaires. En 1873, dans un contexte marqué par la crise économique, de nombreux écrits antisémites se mirent à circuler et les déclarations antisémites inspirées de la biologie de la race et de considérations économiques se multiplièrent. En Suisse, à l'occasion du violent débat engagé à propos du rachat par l'Etat des chemins de fer privés en 1893, tant les partisans que les adversaires eurent recours à l'image négative du «juif», bien qu'aucun homme d'affaires juif ne

fût impliqué dans l'opération. L'historien Friedrich Külling écrivit à ce propos: «L'enrichissement de certains individus par la dépossession de larges couches populaires et le pillage des biens publics, de même que le chaos suscité à l'occasion dans l'entreprise à la suite de certaines machinations (...) accumulèrent une colère considérable dans le peuple. Nombreux furent ceux qui choisirent le peuple juif comme bouc émissaire, en lieu et place des magnats responsables, mais la plupart du temps inattaquables.»<sup>21</sup> Ce n'est pas par hasard que la déclaration de Jacob Burckhardt citée plus haut date de cette période.

L'animosité contre les juifs qui se manifesta à l'époque atteignit son point culminant dans la campagne sur l'interdiction de l'abattage rituel de 1893, dont le véritable objectif fut de stopper l'émigration des juifs en provenance de l'Europe de l'Est. Les initiants voulaient tout au moins révoquer l'égalité établie en 1866, si ce n'est obtenir l'expulsion proprement dite des juifs. Lors de la votation du 20 août 1893, une majorité nette de 60,1 pour cent se prononça pour l'interdiction de la pratique de l'égorgeage et limita ainsi à nouveau la liberté de culte introduite en 1874.<sup>22</sup> A ce jour, l'interdiction de l'abattage rituel est toujours en vigueur, motivée aujourd'hui principalement par des arguments relatifs à la protection des animaux.<sup>23</sup> Toutefois, l'orientation antisémite (aujourd'hui aussi anti-islamique) de cette loi demeure manifeste.

L'émancipation politique conduisit à un déplacement de la population juive des «villages juifs» argoviens dans d'autres cantons et dans les villes. En cette époque marquée par le développement de la bourgeoisie juive en Suisse, de nouvelles communautés juives se constituèrent, des synagogues furent construites et un grand nombre d'associations et d'institutions sociales furent fondées. 1904 vit la création de la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI/SIG) en tant qu'organisation faîtière de toutes les communautés juives. Les juives et juifs suisses jugè-

<sup>21</sup> «Die Bereicherung Einzelner durch die Enteignung breiter Volksschichten und durch die Plünderung der öffentlichen Hand, ferner das infolge gewisser Machenschaften gelegentlich eintretende Chaos im Betrieb (...) stauten im Volk beträchtlichen Ärger an. Als Sündenbock anstelle der verantwortlichen, aber meist unangreifbaren Magnaten wurde nun von manchen das jüdische Volk ausgewählt». Külling 1977, p. 84.

<sup>22</sup> Külling 1977, p. 24. Cf. aussi l'essai de Beatrix Mesmer dans le recueil de Mattioli (1998b), à paraître prochainement.

<sup>23</sup> L'interdiction de l'égorgeage a été supprimée de la constitution en 1973 seulement et inscrite dans la loi sur la protection des animaux en 1978 (une disposition transitoire a été appliquée dans l'intervalle).

rent nécessaire de mettre en place un tel organisme notamment en raison de l'interdiction de l'abattage rituel, qu'ils interprétaient à juste titre comme une atteinte à l'égalité des droits fraîchement acquise. L'une des tâches de la FSCI devait être de prendre position contre l'antisémitisme, de lutter contre l'interdiction de l'abattage rituel et d'assurer le ravitaillement en viande casher de l'étranger. De son côté, le journal «*Israelitisches Wochenblatt für die Schweiz*», créé en 1901, se donna pour tâche de lutter contre l'antisémitisme et de promouvoir la situation professionnelle et juridique des juifs.

En 1897 eut lieu à Bâle, sous l'impulsion de Theodor Herzl, le premier Congrès sioniste. En tant que mouvement national juif en formation ayant pour objectif le retour des juifs en Palestine/Israël, celui-ci entendait fournir une nouvelle réponse à la question de l'avenir des juifs en Europe et de l'antisémitisme. De manière générale, le congrès fut bien accueilli en Suisse, mais il déclencha aussi des réactions antisémites, tel l'argument selon lequel l'Europe serait bien inspirée de laisser partir les juifs ... Des voix ne manquèrent pas non plus pour soupçonner le congrès de conspiration. Dans la violente controverse suscitée en Europe par l'affaire Dreyfus, les prises de position contre Dreyfus en Suisse se limitèrent largement au milieu catholique conservateur représenté en Suisse romande par la «Liberté» de Fribourg.<sup>24</sup>

### 3.5 L'hostilité aux juifs en tant que «rejet de l'étranger»

La tradition d'une attitude judéophobe aussi bien ouverte que latente persista dans la société suisse au cours du vingtième siècle. Dans son ouvrage fondamental sur l'antisémitisme de 1900 à 1930, Kamis-Müller rend compte de déclarations antisémites, en mots et en images, telles qu'elles furent prononcées dans des associations professionnelles, des sociétés d'étudiants, dans certains groupements politiques (Fédération nationale suisse; *Schweizer Heimatwehr*) et dans des publications. Parmi celles-ci, le journal «Le Pilori» de Georges Oltramare, intellectuel genevois actif jusque dans les années cinquante et fondateur de l'Union Nationale Fasciste, la «Nouvelle Revue Romande» ainsi que les «*Schweizerische Republikanische Blätter*» et le «*Schweizerbanner*» se distinguèrent comme particulièrement antisémites.

C'est au cours de la Première Guerre mondiale que furent créés les instruments intellectuels et administratifs destinés à se défendre contre «l'étranger» («*Abwehr des Fremden*») – ou littéralement: tenir celui-ci à distance. Cette politique visait d'abord l'agitation politique des déserteurs, puis la présence indésirable de profiteurs de guerre authentiques ou présumés, «trafiquants et usuriers». Mais elle s'élargit très vite à l'«étranger» en général, susceptible de présenter une menace pour la Suisse. Cette argumentation classait les juifs comme «étrangers» et «inassimilables». Pratiquée par l'administration, elle visait désormais les juifs d'Europe de l'Est qui avaient fui devant les pogroms en Russie, dont beaucoup étaient des intellectuels émancipés, alors que d'autres apportaient avec eux les modes de vie traditionnels propres aux juifs orientaux orthodoxes. Quand éclatèrent les pogroms organisés dans la Russie tsariste en 1905 et en 1911/13, on assista à des manifestations de solidarité dans plusieurs villes suisses. Mais d'autres voix attribuèrent aussitôt aux juifs eux-mêmes la responsabilité des persécutions dirigées contre eux.<sup>25</sup>

Jusqu'à une époque récente, l'accès aux postes supérieurs dans l'économie et dans l'administration, de même qu'aux hautes fonctions militaires, demeurait largement fermé aux juifs suisses en maints endroits, sous l'effet d'un consensus imprégné d'antisémitisme. De ce fait, ceux-ci eurent tendance à se tourner vers les professions libérales ainsi que vers les activités indépendantes dans le commerce et l'artisanat, la culture et la science. En revanche, des juifs prirent part à la vie politique au niveau de la politique communale, cantonale et nationale, en particulier après la fin de la première guerre mondiale, et furent élus, principalement au sein du parti socialiste, mais également dans d'autres partis. Il y eut trois conseillers nationaux juifs entre 1900 et 1930. A noter, cependant, que des mots d'ordre antisémites furent lancés pour attiser l'hostilité contre les candidats juifs<sup>26</sup> lors d'élections locales à Saint-Gall, Bâle et Genève.

En 1917 fut créé par la Confédération, par la voie d'une ordonnance d'urgence, l'Office central de la police des étrangers dirigé à partir de 1919 par Heinrich Rothmund. Par définition, cet office pratiquait – en étroite collaboration avec le Ministère public de la Confédération et le Service de

<sup>24</sup> Külling 1977, p. 209 ss.

<sup>25</sup> Kamis-Müller 1990, p. 241–245.

<sup>26</sup> Kamis-Müller 1990, p. 250–262.

renseignements de l'armée – une politique «de résistance à l'emprise étrangère». Une partie de cette politique visait les juifs. Le conseiller fédéral Heinrich Häberlin, chef du Département fédéral de justice et police, notait en 1926 dans son journal: «Au reste, je dois reconnaître qu'il y a quelque chose de fondé dans la pratique anti-juive de l'Office central; cela sent parfois fortement «le juste Kammacher»<sup>27</sup>, et aussi la nation élue. Dans tous les cas, il est exact que nous ne voulons pas, avant la présentation de l'article sur la nationalisation, effaroucher les Suisses, du «Morgenstern» avec trop de juifs «Itzigson».<sup>28</sup> Rothmund lui-même était fortement antisémite. Au début de l'année 1939, il déclarait: «Nous n'avons pas lutté depuis vingt ans à travers la police des étrangers contre l'accroissement de la surpopulation étrangère et tout particulièrement contre l'enjuivement de la Suisse pour nous laisser aujourd'hui imposer les émigrants ...»<sup>29</sup> En établissant un lien entre «enjuivement» et «surpopulation étrangère», l'usage délibéré de ces notions par Rothmund ressort clairement. On y retrouve aussi l'exagération phobique des effectifs de la population juive – laquelle, en 1930, s'élevait à 0,4 pour cent de l'ensemble de la population.

Au vu de la politique restrictive menée à l'égard des réfugiés, en particulier telle qu'elle fut pratiquée en 1942, le conseiller fédéral Eduard von Steiger, chef du Département fédéral de justice et police de 1940 à 1951, apparaît à côté de Rothmund comme l'incarnation de la politique antisémite à l'égard des réfugiés. Cela va si loin qu'on va parfois jusqu'à lui reprocher d'avoir introduit le timbre «J» deux ans avant son entrée en fonction. L'identification explicite des juifs à la frontière fut souhaitée, en 1938, par de nombreux pays et encouragée par la Suisse en vue de limiter les possibilités d'immigration.

Or, c'est Johannes Baumann (en fonction de 1934 à 1940), le prédécesseur moins connu de Steiger, qui porte la coresponsabilité formelle des négociations qui ont conduit à l'apposition de cette mention sur les passeports des juifs allemands; bien plus, c'est aussi durant son mandat que furent introduites les attestations d'aryen par

lesquelles les Suisses pouvaient prouver leur ascendance non juive.<sup>30</sup> Par ailleurs, on sait que Philipp Etter, conseiller fédéral et chef du Département fédéral de l'intérieur, de 1934 à 1959, nourrissait à l'égard des juifs des réserves typiques de son milieu social. D'un point de vue religieux, il s'exprimait certes en faveur de la tolérance, ne serait-ce qu'en raison de son expérience comme membre de la minorité catholique; mais ses mises en garde étaient d'autant plus fermes contre les émigrants juifs en qui il voyait des éléments étrangers à risque.<sup>31</sup>

Suite à la révolution russe de 1917, les stéréotypes hostiles aux juifs acquièrent une dimension nouvelle: désormais, on pouvait projeter sur les juifs une double image d'ennemi en les voyant aussi bien comme l'incarnation du capitalisme que comme celle du bolchevisme – et cela, souvent simultanément. Parmi les nombreuses déclarations en ce sens, de l'époque, nous citerons ici celle de la «Nouvelle Revue romande» (notoirement antisémite), publiée en 1923: «Pour les trois quarts, l'état-major du bolchevisme est formé de juifs et ses agents directs à l'étranger, sauf de rares exceptions, sont tous des juifs. Bornons-nous à constater ce fait dont la conséquence fatale sera de provoquer une recrudescence de l'antisémitisme. Qui dit bolcheviste dit juif et qui dit juif dit bolcheviste sinon en fait, du moins en puissance.»<sup>32</sup> Le lien entre la nouvelle caricature du juif bolchevique et le refus de l'immigration des juifs orientaux était facile à établir. La politique antijuive fut véritablement institutionnalisée à travers le «frein aux naturalisations», mis en place à partir de 1920 environ par les cantons et les communes. Dès cette époque, il était manifeste que l'attitude hostile aux étrangers correspondait avant tout à une attitude antisémite et était largement acceptée par la société. La tendance antisémite et le rôle joué par la conjoncture politique ressortent clairement, p. ex., à l'occasion de la demande de naturalisation de Wolfgang Pauli. Professeur ordinaire de physique théorique à l'EPF de Zurich depuis 1928, celui-ci se définissait lui-même comme «Autrichien et demi-aryen». Après le rattachement de l'Autriche au Reich, il refusa de prendre la nationalité allemande et se renseigna sur la possibilité d'une naturalisation accélérée après dix ans de séjour au lieu de douze. On lui répondit que, dans

<sup>27</sup> Référence à une nouvelle de Seldwyla de Gottfried Keller de 1856.

<sup>28</sup> Cf. Gast 1997, p. 237; à propos de la nationalisation cf. aussi Dütschler, 1998.

<sup>29</sup> *Diplomatische Dokumente der Schweiz*, vol. 14, Berne 1997, doc. n° 260 A, p. 862. On trouve le reflet le plus détaillé des déclarations de Rothmund dans deux publications de Roschewski de 1996 et 1997.

<sup>30</sup> Kreis 1997a.

<sup>31</sup> Kreis 1995, p. 208.

<sup>32</sup> «Nouvelle Revue romande» n° 7, 1923.

tous les cas, il devrait attendre jusqu'en 1940 et que, par ailleurs, il devrait aussi «s'adapter au dialecte». Cependant, en juillet 1940, Heinrich Rothmund estima que Pauli ne satisfaisait pas à «l'exigence de l'assimilation selon l'interprétation stricte de la pratique en vigueur». A l'époque, les autorités partageaient de l'idée que le physicien pourrait s'établir aux Etats-Unis. Ce ne fut qu'en 1948, après la chute du Troisième Reich et compte tenu de ses connaissances en science nucléaire jugées précieuses pour la Suisse, que Pauli fut enfin naturalisé.<sup>33</sup>

L'antisémitisme virulent du début des années vingt fut d'abord un phénomène national. Il existait bien avant que le puissant Etat voisin fasse de l'antisémitisme son idéologie de base et il ne faut donc pas y voir la conséquence d'une quelconque contagion ou adaptation. L'antisémitisme des années vingt et du début des années trente se signalait aussi par un certain refus de la modernisation ainsi que par la référence au mythe d'un «peuple pur» qui devait demeurer intact – conformément à l'esprit du temps influencé par l'eugénisme.<sup>34</sup> La Suisse devait être préservée d'une «surpopulation étrangère» politique, économique et sociale. Dans les milieux bourgeois, beaucoup se demandaient avec inquiétude si la Suisse était encore capable de produire des individus suffisamment «sains», «attachés au terroir» et «moralement solides»; ils idéalisèrent les «campagnards authentiques» et voyaient dans la population «dégénérée» des villes des «hommes d'asphalte». Ils considéraient «les juifs» comme la partie moralement, physiquement et intellectuellement «décadente» du corps populaire, qu'il s'agissait «d'extirper».<sup>35</sup>

A nouveau, une crise économique – celle de 1922, cette fois – entraîna des manifestations massives d'antisémitisme. En 1923, une lanterne du carnaval de Bâle annonçait: «Les juifs et leur argent gouvernent le monde entier.» Sous la plume d'Eduard Blocher, on pouvait lire que «l'aigreur corrosive de l'esprit juif» pourrait envahir «notre corps populaire encore relativement sain»<sup>36</sup>. Depuis 1921, un livre antisémite de Henry Ford, «*Der internationale Jude*» (Le juif international), circulait aussi en Suisse.

L'écrivain Carl Albert Loosli s'opposa à cette vague antisémite en 1927 dans son ouvrage «*Die schlimmen Juden*» (Les mauvais juifs), et des mises en garde s'élevèrent dans la presse. En effet, l'antisémitisme fonctionnait à l'évidence comme un exutoire à la crise. En 1933, Karl Wick, conseiller national catholique conservateur et rédacteur en chef du journal catholique conservateur «*Luzerner Vaterland*», critiquait le fait qu'on traite soudain comme des «corps étrangers» des «juifs établis depuis longtemps, parfaitement honnêtes et respectables».<sup>37</sup> Le «*Vaterland*» adopta une attitude systématiquement opposée à l'antisémitisme, tout en rappelant en même temps son opposition au libéralisme, comme l'illustre la citation suivante de 1934: «L'absolutisation de la race par le national-socialisme est aussi mauvaise que l'absolutisation d'une classe. ... L'Europe épuisée peut encore moins supporter la folie raciste du national-socialisme que la folie libertaire et égalitaire des hommes de 1789.»<sup>38</sup> En 1935, Karl Wick discernait avec une certaine clairvoyance qu'il y a aussi un antisémitisme suisse qui, «dans sa forme et ses effets, est plus doux que l'antisémitisme national-socialiste mais, dans son essence, n'est ni plus intelligent ni plus juste que celui-ci.»<sup>39</sup> Ces prises de position étaient d'autant plus remarquables que, précisément dans les milieux catholiques conservateurs de Suisse centrale, les réserves à l'égard des juifs étaient particulièrement fortes.<sup>40</sup>

L'historien Oliver Zimmer, auteur de l'essai d'où sont tirées les citations du «*Vaterland*», souligne que si, en Suisse, on admet parfaitement un pluralisme indigène, inhérent à la culture nationale, on n'accepte pas, en revanche, un pluralisme qui combine les éléments culturels autochtones avec d'autres, dits «étrangers».<sup>41</sup> En mars 1933, la «*Gasetta Romontscha*» de la Surselva mettait ses lecteurs en garde contre le fait d'accueillir les juifs persécutés les bras ouverts, de peur qu'ils ne diffusent des idées destructrices et nuisibles pour l'Etat et l'Eglise.<sup>42</sup> A titre d'exemple, encore, cette exhortation exprimée en 1933 par le futur magistrat zurichois Emil Landolt: «Si (...) les juifs de notre pays font passer leur état d'esprit suisse avant l'idée d'appartenance raciale et parti-

<sup>33</sup> Enz 1997.

<sup>34</sup> Cf. Jost 1992, p. 94 ss.

<sup>35</sup> Cf. à ce propos Gast 1997, p. 185 ss.

<sup>36</sup> «*Schweizerische Monatshefte*», 9 décembre 1923, p. 472. Cf. aussi Kamis-Müller 1990, p. 150.

<sup>37</sup> «*Luzerner Vaterland*», 20 octobre 1933.

<sup>38</sup> «*Luzerner Vaterland*», 7 juillet 1934.

<sup>39</sup> «*Luzerner Vaterland*», 25 mai 1935.

<sup>40</sup> Cf. à ce propos Lang 1996a.

<sup>41</sup> Zimmer 1993.

<sup>42</sup> Citation traduite intégralement en allemand dans Bundi 1996, p. 110 ss.

cipent à la lutte contre la surpopulation étrangère», il n'y aura «pas non plus à l'avenir de question juive chez nous.»<sup>43</sup>

Pendant longtemps, l'attention des historiens s'est concentrée sur l'antisémitisme agressif des extrémistes de droite, c'est-à-dire des partisans du frontisme dans les années 30. L'antisémitisme illustré ci-dessus, tel qu'il fut généralement accepté dans la société, s'exprimait pourtant sous le couvert du bien de l'Etat. Mais, dans l'ensemble, il est vrai que dans la Suisse des années 20 et 30 – à la différence de ce qui se passa dans les pays voisins – aucune carrière politique ne s'édifia qui fut fondée sur une politique antisémite. Mis à part les frontistes, aucun mouvement à finalité directement antisémite ne se développa. Les données suisses d'une société quadrilingue et pluraliste ainsi que la structure fédéraliste de l'Etat empêchèrent aussi bien la prédominance d'une «race» que l'exclusion d'une minorité religieuse de manière définitive, organisée et sanctionnée par l'Etat.

En 1933 déjà, les délégués de la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI/SIG) avaient créé leur propre service de presse JUNA. Celui-ci avait pour mission d'observer et de combattre – dans la mesure du possible – l'impact grandissant de l'antisémitisme des frontistes et de leurs sympathisants, d'informer la population suisse sur ce qui se passait en Allemagne et d'exposer le point de vue juif sur certains événements.<sup>44</sup> En 1933, les frontistes diffusèrent le document violemment antisémite intitulé «Les protocoles des sages de Sion». Suite à cela, la communauté juive de Berne et la SIG déposèrent plainte contre des membres du «Front national» et de l'«Union des confédérés nationaux-socialistes». Au cours d'un procès retentissant, les représentants des institutions juives parvinrent à démontrer que «Les protocoles des sages de Sion» étaient un ouvrage antisémite fabriqué de toutes pièces (inspiré d'un écrit satirique contre Napoléon III paru en 1864), publié pour la première fois en 1905 dans la Russie tsariste. Le juge de première instance de l'époque commenta l'affaire en ces termes: «J'espère qu'il viendra un temps où plus personne ne pourra comprendre pour quelle raison, en 1935, près d'une douzaine de personnes par ailleurs tout à fait intelligentes et sensées ont pu se casser

la tête pendant quinze jours devant un tribunal bernois pour savoir si ces prétendus protocoles étaient authentiques ou non, alors que, malgré tous les dommages qu'ils ont déjà causés et qu'ils pourraient encore causer, ils ne sont rien d'autre que des insanités ridicules.»<sup>45</sup>

### 3.6 L'antisémitisme à l'ombre de l'Allemagne national-socialiste

Après l'éclatement de la Deuxième Guerre mondiale en 1939, la politique suisse se concentra sur la sauvegarde de la neutralité, la garantie de sa propre existence et le maintien de sa capacité de défense contre l'Allemagne national-socialiste. Toutefois, cela n'empêcha pas l'antisémitisme de se manifester encore, en particulier dans les milieux gouvernementaux et économiques alors même que, désormais, les autorités entendaient non seulement éviter de paraître favorables au national-socialisme, mais tenaient aussi expressément à ne pas se montrer antisémites. L'antisémitisme fut alors explicitement condamné comme quelque chose de fondamentalement non-suisse. Ainsi, parce qu'on voulait se distancer des nazis, l'antisémitisme se fit moins présent dans le débat public des années 1939–1945, ce qui ne l'empêcha pas d'être encore pratiqué dans divers cercles.

Plus généralement, des motivations antisémites influencèrent la politique suisse de naturalisation d'une part et, d'autre part, la politique à l'égard des réfugiés, comme l'illustre la fermeture des frontières en été 1942. En tant que «droit d'urgence», la politique concernant les réfugiés fut soumise à la raison d'Etat aux dépens de ses aspirations humanitaires. L'objectif visé était le strict maintien de l'image de la neutralité vis-à-vis de l'extérieur et le souci d'éviter toute provocation vis-à-vis de l'Allemagne qui puisse amener celle-ci à réagir. Les réfugiés étaient considérés comme un risque difficile à évaluer pour la sécurité, y compris à l'intérieur du pays. A cet égard, l'attitude défensive liée à la crainte de la «surpopulation étrangère» joua un rôle indéniable telle qu'elle s'était développée dans la population depuis le début du siècle, associée à des stéréotypes antisémites et à une crainte aiguë de la concurrence économique et professionnelle. L'idée de «la barque est pleine» se situa en droite ligne de cette politique.

<sup>43</sup> Article de la NZZ du 6 novembre 1993, cité dans Zimmer 1993.

<sup>44</sup> Sous le titre «Standhalten oder Flüchten» (p. 85–144), Picard 1994 consacre un chapitre à la défense et à l'effort d'information entrepris par les juifs.

<sup>45</sup> Cf. l'étude de Lüthi 1992.

En 1938, la Suisse exigea des autorités allemandes qu'un signe distinctif fût inscrit dans les passeports des citoyennes et citoyens juifs d'Autriche et d'Allemagne, dans le but d'empêcher les réfugiés potentiels d'entrer dans notre pays. Certes, on agissait ainsi par crainte d'un afflux trop massif de réfugiés, mais aussi pour des motifs inspirés par une forme de rejet des juifs. La réponse des autorités allemandes fut conditionnée par l'engagement de principe du côté suisse de marquer de la même manière également les passeports des juifs suisses. Le timbre «J» introduit du côté allemand n'exerça pas seulement des effets fatals pour les juives et juifs signalés comme tels à la frontière suisse. Ce stigmate apposé par la police des étrangers empêcha aussi beaucoup de personnes persécutées d'envisager une fuite salvatrice dans un pays tiers. En établissant une distinction entre les «réfugiés pour des raisons raciales» et les autres, les autorités reprenaient explicitement le vocabulaire national-socialiste. Selon une directive du Conseil fédéral du 26 novembre 1942, les premiers n'étaient plus désormais considérés comme des réfugiés politiques.<sup>46</sup> Sur la base d'arguments explicitement antisémites – on ne voulait pas d'une augmentation du contingent des juifs susceptible d'accroître la judéophobie – les autorités de police refusèrent aussi en 1944/45 de laisser entrer des enfants juifs dans le cadre de la campagne de vacances de trois mois mise en place par la Croix-Rouge suisse.<sup>47</sup> Après la décision de septembre 1942, des réfugiés juifs furent appréhendés même à l'intérieur du pays pour être reconduits à la frontière et envoyés, pour beaucoup, à une mort certaine. Les informations toujours plus nombreuses qui attestaient de façon sûre de l'existence des camps d'extermination furent soumis à un barrage par la Suisse officielle. De même, on tenta de procéder aux renvois de réfugiés autant que possible sans que l'opinion publique en ait connaissance. Dans l'application de cette politique, les autorités se sentaient aussi soutenues par des organisations influentes telles que la Fédération patriotique suisse.<sup>48</sup> Cependant, là où la population suisse avait accès à des informations, une partie d'entre elle s'engagea en faveur des réfugiés. On doit aux efforts personnels de citoyennes et citoyens que l'inflexibilité des instances officielles ne prît pas

de plus grandes proportions. Ainsi, en été 1942, des facilités d'entrée furent obtenues pour les enfants, les familles avec petits enfants et les personnes de plus de soixante ans.<sup>49</sup> Des personnes courageuses aidèrent secrètement les réfugiés à franchir la frontière pour entrer en Suisse ou les firent passer des zones frontalières à l'intérieur du pays. Après la guerre, non seulement ces personnalités ne furent pas louées publiquement pour leur action, mais certaines d'entre elles durent même subir pendant des décennies un véritable exil intérieur. À côté de noms aujourd'hui connus tels que ceux de Paul Grüninger<sup>50</sup>, Carl Lutz, Paul Vogt, Ernst Prodolliet, Annemarie Imhof-Piguet, Hildegard Gutzwiller, Arthur et Jeanne Lavergnat ou Gertrud Kurz<sup>51</sup>, il faudrait encore rendre hommage à bien d'autres personnes moins connues.

Vers la fin de la guerre, environ 20 000 réfugiés juifs séjournèrent encore en Suisse et, après la guerre, une politique de «mesures d'encouragement au départ» fut menée par les autorités. Les réfugiés accueillis n'avaient reçu qu'un visa de transit et presque tous durent quitter le pays dans les années qui suivirent 1945.<sup>52</sup> La Suisse officielle se comporta de manière toute différente à l'égard des réfugiés civils et militaires des pays voisins. Il convient de noter, à ce propos, que le total, souvent évoqué, d'environ 295 000 personnes cherchant refuge en Suisse, ne comprenait qu'une proportion minime de juifs. La politique officielle de la Suisse à l'égard des réfugiés conduisit au total à l'accueil de quelque 104 000 internés militaires et environ 55 000 réfugiés civils. Sur ce nombre, seuls 19 000 environ étaient de religion juive. En revanche, selon des calculs très récents, les services de garde-frontières refoulerent au moins 30 000 réfugiés – dont la plus grande partie étaient des juives et des juifs persécutés.<sup>53</sup>

Au cours de ces années, les juifs suisses tremblèrent aussi pour leur propre sécurité. En 1941, la Fédération suisse des communautés israélites craignit que le Conseil fédéral ne mette en ques-

<sup>46</sup> Cf. instruction du Conseil fédéral du 26 septembre 1942 aux instances de surveillance des frontières.

<sup>47</sup> Cf. Stadelmann 1998, p. 223.

<sup>48</sup> Ibid. p. 185–187.

<sup>49</sup> Cf. Koller 1996, p. 36, Riegner 1997.

<sup>50</sup> Keller 1993, Gutzwiller 1998.

<sup>51</sup> En août 1942, après la fermeture des frontières, Gertrud Kurz, accompagnée du banquier bâlois Paul Dreyfus de Günzburg, se rendit auprès du conseiller fédéral von Steiger et obtint certains avantages pour les réfugiés (aide-mémoire de Paul Dreyfus du 24 août 1942, propriété privée, Bâle).

<sup>52</sup> Selon Picard, au total 1600 réfugiés juifs seulement restèrent en Suisse. Picard 1994, p. 364.

<sup>53</sup> Cf. Koller 1996; Kreis 1997b et Stadelmann 1998, p. 108–115.

tion, à propos des juifs, l'égalité devant la loi fondée sur l'article 48 de 1866. En réponse à une interpellation concernant la protection des citoyens suisses juifs en regard de la législation spéciale mise en place en France à l'encontre des juifs, le Conseil fédéral réagit par des déclarations ambiguës.<sup>54</sup> Ainsi, la communauté juive de Suisse se vit à la fois confrontée au souci de sa propre existence et aux informations alarmantes qui lui parvenaient sur l'assassinat de milliers et de milliers de ses coreligionnaires à l'étranger, alors qu'elle ne disposait que d'une marge d'action réduite. L'assistance aux réfugiés était traditionnellement déléguée aux œuvres d'entraide, qui prenaient en charge les réfugiés dont l'orientation confessionnelle ou politique leur était proche. La Fédération suisse des communautés israélites (FSCI/SIG) était chargée de s'occuper des réfugiés juifs accueillis, par l'intermédiaire de l'«Union des œuvres d'assistance juives suisses». Dans les années de guerre, cela signifiait que chacun des 19000 Suissesses et Suisses juifs avaient à prendre soin d'un réfugié juif. Etant donné que la FSCI ne disposait pas des moyens financiers suffisants, elle se trouva plongée dans une situation difficile que les autorités fédérales exploitèrent en menaçant de fermer les frontières au cas où les réfugiés susciteraient des frais. Dans des cas d'espèce, les œuvres d'entraide chrétiennes prirent aussi pleinement en charge des réfugiés juifs, mais elles ne s'efforcèrent jamais activement de soutenir la FSCI. Celle-ci ne put en fait accomplir sa tâche en grande partie que grâce à l'aide des œuvres d'entraide juives américaines.

Face à la persécution des juifs dans l'Allemagne voisine et dans les pays occupés par les nazis, des voix s'élevèrent, en écho aux citations du «*Vaterland*» de 1934 et 1935 déjà mentionnées ici, pour condamner explicitement l'antisémitisme comme quelque chose de fondamentalement non suisse. Albert Oeri, rédacteur en chef des «*Basler Nachrichten*», fut l'un des principaux pionniers de cette lutte en faveur d'une nette distanciation par rapport au phénomène de l'antisémitisme. A la suite d'une plainte du représentant diplomatique suisse à Berlin Hans Frölicher en octobre 1940, affirmant qu'il était «hautement inopportun» que le responsable d'un journal suisse renommé se fasse «l'avocat des juifs contre l'antisémitisme allemand», l'intéressé répondit ceci: «Le maintien de notre indépendance implique notamment, à mon avis, que notre peuple soit mis en

garde contre le risque d'imiter les excès antisémites de nos pays voisins. Face à la haine antisémite déjà très vive qui se manifeste chez nous sur le modèle étranger, une telle démarche me paraît urgente.»<sup>55</sup>

Dans l'armée également, la question de savoir comment on devait se comporter à l'égard des juifs et de l'antisémitisme était un thème controversé. La question était d'autant plus importante que l'armée s'occupait d'environ la moitié des camps de réfugiés et que ces derniers dépendaient considérablement de l'attitude du commandant du camp. Dans un bulletin («*Wehrbrief*» n° 3) publié par le Service de l'adjudant général en décembre 1940, on jugea nécessaire de déclarer, «par souci d'objectivité», que «le juif n'est pas assimilable» et que, même après avoir vécu en diaspora pendant près de 2000 ans, «il n'a jamais réussi à s'intégrer dans une communauté». La Fédération suisse des communautés israélites, des officiers juifs et Heinrich Rothmund lui-même condamnèrent ces déclarations et, en mars 1941, le chef du DMF Karl Kobelt présenta ses excuses.<sup>56</sup> En janvier 1941, le général Guisan voulut soudain savoir de son adjudant général Ruggero Dollfus combien de juifs il y avait dans le service cinématographique de l'armée. La réponse, qui renforçait un stéréotype antisémite, est éloquente: «L'industrie du film suisse est tellement envahie par la juiverie internationale ...»<sup>57</sup> Dans ce contexte, Roger Masson, chef du Service de renseignements, qualifia Lazar Wechsler, producteur du film «*Füsilier Wipf*», de «juif étranger ... moralement non qualifié pour s'occuper d'un projet qui se veut au service de la défense nationale spirituelle de l'armée».<sup>58</sup> Un autre bulletin («*Wehrbrief*» n° 26, mai 1943) ouvrit une discussion hésitante sur «la question juive». Toutefois, il apparut que le caractère diffus des arguments formulés les rendait susceptibles, d'une part, de mettre en colère les antisémites dans l'armée tout en favorisant, d'autre part, l'antisémitisme. Le bulletin invitait chaque Suisse à «réfléchir lui-même, sur la base de ces données, à la question de savoir si la question

<sup>55</sup> Kreis 1973, p. 208 ss.

<sup>56</sup> Morel 1996, p. 158 ss.

<sup>57</sup> Dans le débat animé suscité par ce document, les partisans du général, répondant au reproche adressé à celui-ci d'avoir favorisé un processus administratif antisémite, avancèrent l'argument typique, mais non significatif, que Guisan avait aussi eu des amis personnels juifs. «24 heures» du 9 avril 1985, «Nouvelle Revue de Lausanne» du 13 avril 1985.

<sup>58</sup> Brassel 1989, p. 68.

<sup>54</sup> Picard 1994, p. 194-208.

juive se pose pratiquement dans notre pays». Le général vit dans cette timide tentative de combattre l'antisémitisme une discussion politique indésirable dans l'armée et, pour cette raison, il soumit désormais les bulletins à sa censure personnelle préalable.<sup>59</sup>

### 3.7 Après 1945: l'antisémitisme: un sujet de discussion tabou

Malgré la révélation publique, dès 1945, dans toute son horreur, de l'extermination physique de quelque 6 millions de juifs en Europe – crime dont l'énormité dépassait l'entendement –, l'antisémitisme, en tant que tel, ne devint pas pour autant tabou. Par contre, un tabou entoura effectivement la discussion sur l'attitude du pays à l'égard des réfugiés juifs et l'attitude antisémite qui l'inspirait. Le fait que certains des juifs réfugiés en Suisse continuaient à y séjourner ainsi que les événements qui se passaient à l'étranger (conflits avec les personnes déplacées {«*Displaced Persons*»}, affaires de marché noir, premières revendications de restitution de biens et, tout particulièrement, les discussions difficiles engagées en vue de la création de l'État d'Israël) créèrent un terrain propice à la persistance des préjugés antisémites. Le seul pas important franchi dans la lutte contre l'antisémitisme au cours de ces années fut la création, en 1946, dans les milieux de l'Église, de l'Amitié judéo-chrétienne en Suisse (CJA/AJC).

Étant donné l'absence de débat public sur ces questions, à l'époque, il est difficile de savoir aujourd'hui comment évolua dans la pratique, notamment, l'antisémitisme des auteurs des citations précédentes et des responsables de la politique à l'égard des réfugiés. Il n'existe pas non plus d'étude approfondie susceptible de relayer les travaux fondamentaux de Kamis-Müller sur l'antisémitisme de 1900 à 1930 et de Picard jusqu'en 1945.<sup>60</sup> C'est pourquoi, concernant la période de l'après-guerre, on ne peut que supposer que l'évolution fut analogue à celle qui survint en Allemagne: la grande majorité des gens ne manifestèrent aucun intérêt pour la question et, dans le cadre du changement de générations, une partie des antisémites devinrent indifférents et une partie des indifférents, par contre, anti-antisé-

mites.<sup>61</sup> La communauté juive de Suisse s'accommoda aussi de cette évolution perçue comme positive. Elle évita de soulever le thème de l'antisémitisme et eut tendance à minimiser les attaques et les agressions verbales. En 1982, la Fédération suisse des communautés israélites entreprit pour la première fois de se présenter elle-même en organisant une exposition et en publiant un recueil intitulé «*Juden in der Schweiz*», qui suscitèrent l'intérêt de la population. Une discussion plus approfondie n'eut cependant pas lieu. L'année 1971 vit la création de la LICRA Suisse, section suisse de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme dont la fondation remonte à 1927 en France.

Pendant ces années, un changement d'attitude à l'égard des minorités en général se produisit au sein des milieux ouverts de l'intelligentsia bourgeoise, suite au débat sur les droits de l'homme et du processus de décolonisation – la Suisse n'étant certes pas touchée par ce processus, mais y participant intellectuellement. Cette conviction politique fondée sur la solidarité était partagée aussi bien par des non-juifs que par des juifs. À plus long terme, la virulence de l'antisémitisme diminua aussi avec la sécularisation croissante de la population des villes, où l'appartenance religieuse de chacun avait moins d'importance. Témoin de cette évolution, le léger assouplissement des restrictions d'admission vis-à-vis des juifs qui eut lieu dans les corporations, les clubs sportifs et autres sociétés.

Dans la société suisse de l'après-guerre à nos jours, une bonne part de l'ancienne hostilité à l'encontre des juifs subsista néanmoins dans l'inconscient collectif. Il s'agit là d'un phénomène qui n'a jamais été discuté ouvertement depuis 1945. Lorsque des artistes et des intellectuels abordaient ce thème – à l'instar de Max Frisch dans sa pièce «*Andorra*» (1961) ou de Rolf Hochhuth dans «*Der Stellvertreter*» (1963)<sup>62</sup> – les réflexes antisémites revenaient aussitôt à la surface. Ceci dit, on ne trouve pas, au cours de ces années, d'événement concret dans la politique intérieure du pays qui permette de définir dans quel sens a évolué l'attitude à l'égard des juifs suisses et des juifs en général. En revanche, trois thèmes d'actualité ont influencé tout particulièrement la

<sup>59</sup> Morel, *ibid.*

<sup>60</sup> Georg Kreis en donne une première esquisse dans son essai intitulé «*Öffentlicher Antisemitismus in der Schweiz nach 1945*», publié dans le recueil de Mattioli (1998b).

<sup>61</sup> Cf. à ce sujet Bergmann, Erb (1997, p. 402 ss), même si le traitement du passé en Allemagne ne peut être assimilé à la situation en Suisse.

<sup>62</sup> À propos des tendances antisémites dans la littérature suisse récente (par exemple dans «*Der Verdacht*» de Dürrenmatt, les premiers essais journalistiques de Frisch ou les commentaires de Meienberg sur la guerre du Golfe), cf. Julian Schütt, «*Tages-Anzeiger*», 9 mai 1997.

réflexion sur cette relation: l'histoire des réfugiés, divers faits marquants survenus dans les pays voisins, en premier lieu en Allemagne, ainsi que la politique d'Israël et la question du Proche-Orient.

Ces questions feront donc l'objet d'un bref commentaire.

### 3.7.1 La question des réfugiés

Il est désormais avéré que la mise à jour de l'histoire des réfugiés s'est heurtée à des résistances et à des hésitations. C'est seulement à l'heure actuelle que nous en sommes venus à admettre que l'antisémitisme a inspiré fondamentalement l'attitude adoptée à l'encontre des personnes poursuivies par le Troisième Reich et que, par conséquent, cette politique n'était pas seulement motivée par des craintes pour la survie du pays, ni par une indifférence générale ou par la xénophobie. Le débat sur le rapport Ludwig de 1957/58, qui analysait longuement la politique de la Suisse à l'égard des réfugiés pendant la Deuxième Guerre mondiale, ne provoqua pas de prise de conscience quant aux injustices commises. Le point de vue dominant était toujours celui de la raison d'Etat, «centré sur les auteurs», et le consensus persista qui justifiait par l'instinct de conservation national la dureté de la politique pratiquée par la Suisse à l'encontre des réfugiés juifs. Une analyse davantage «orientée sur les victimes» ne fut accessible à un large public qu'en 1967 avec le livre d'Alfred A. Häsler «*Das Boot ist voll...*», et surtout en 1981 avec le film du même titre, réalisé par Markus Imhoof. Cependant, ces premières initiatives se concentrèrent toutes sur les problèmes liés à l'accueil des réfugiés; on ne se préoccupa guère des conditions de séjour accordées par la Suisse, et encore moins de la question de savoir dans quelle mesure il y eut des entreprises suisses pour profiter du malheur des personnes persécutées.

A un moment, toutefois, la controverse sur la politique suisse à l'égard des réfugiés durant la Deuxième Guerre mondiale revint brièvement au premier plan, à savoir en 1979 à l'occasion de la diffusion de la série télévisée américaine «*Holocaust*». A cette époque, le conseiller national socialiste Hansjörg Braunschweig demanda, dans une interpellation, si la théorie officielle selon laquelle «on n'avait pas su» était toujours valable. Par ailleurs, s'enquérant de ce qui allait être entrepris pour étudier le passé, celui-ci demandait si le Conseil fédéral partageait l'espoir, qu'en accueillant favorablement les nouvelles conclu-

sions de la recherche, on favoriserait l'élimination de «l'antisémitisme latent qui existe malheureusement dans la Suisse actuelle». Dans son exposé des motifs, l'interpellant atténua quelque peu son intervention. La question n'avait pas pour objectif de dramatiser, expliquait-il: la plupart du temps, il s'agissait, en Suisse, d'une forme d'antisémitisme plutôt ordinaire et souterrain alors que l'enracinement politique de l'antisémitisme était beaucoup plus exceptionnel. Néanmoins, le danger latent d'un tel phénomène ne devait jamais être négligé dans aucun pays – «y compris le nôtre». Dans sa réponse, le Conseil fédéral souligna qu'il ne fallait pas engager un débat émotionnel sur les «événements de l'époque». Il assurait que le gouvernement suisse entendait œuvrer en faveur d'une discussion objective partout où il le pouvait et combattre les «éventuels sentiments antisémites».<sup>63</sup>

### 3.7.2 L'antisémitisme dans le contexte international

Il faut constater qu'en matière d'antisémitisme, comme dans d'autres domaines, la Suisse a subi et continue de dépendre dans une certaine mesure des événements et des positions adoptées chez les pays voisins de même langue. Ce fut le cas p. ex. lors de la controverse sur l'attitude face au passé, en Allemagne, ou lors des récents mouvements antisémites dans ce pays, dont l'influence s'est avant tout fait sentir sur la Suisse allemande, alors que la Suisse romande a été davantage touchée par les débats passionnés menés en France sur le négationnisme.

L'antisémitisme militant et violent qui a persisté en Europe même durant l'après-guerre n'est certes pas représentatif de ces sociétés, mais celui-ci n'en demeure pas moins dangereux. Quand des cimetières juifs sont profanés dans un pays scandinave et que, très vite, d'autres lieux juifs, de Zurich à Carpentras, subissent des déprédations analogues, on peut assurément conclure à un effet de mimétisme. Déclenchés par les reportages des médias, ces actes ne se prêtent guère à des conclusions hâtives, ni quant à leur importance numérique ni quant à leur nature. Toutefois, il est frappant de constater la très forte croissance du degré d'organisation des groupements néo-nazis, y compris au niveau international. On observe non seulement une internationalisation de l'antisémitisme militant, en particulier aussi dans les

<sup>63</sup> Interpellation du 14 juin 1979, exposé des motifs écrit du 17 septembre et prise de position écrite du Conseil fédéral du 26 septembre 1979.

nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale – phénomène favorisé notamment par les réseaux électroniques –, mais aussi la mise sur pied de liens entre les jeunes groupements et les représentants de la vieille garde, négationniste et antisémite, constituée en réseau international depuis plus longtemps. Cette évolution marque une idéologisation inquiétante du mouvement, qui est particulièrement dangereuse là où celui-ci peut compter sur la bienveillance ou même le soutien de partis de droite reconnus.<sup>64</sup>

### 3.7.3 *Les rapports avec l'Etat d'Israël*

Il est certain que l'attitude adoptée à l'égard de la minorité juive dans notre pays tend à varier selon la façon dont on juge l'attitude d'Israël ou celle du gouvernement d'Israël du moment. Après que la Suisse se soit montrée plutôt critique au cours de la phase de fondation du nouvel Etat, en 1948, elle fut par la suite dans l'ensemble favorable à Israël. Cette attitude reposait, d'une part, sur l'admiration pour les juifs (fondée, en l'espèce, sur l'expression d'un préjugé inversé) lesquels, à l'encontre des clichés dominants, s'affirmaient comme de bons paysans et de bons soldats. De plus, beaucoup de Suissesses et de Suisses s'identifiaient au petit Etat d'Israël, qui présentait des similitudes avec l'existence de la Suisse, autre petit Etat; on sympathisait également avec l'attitude pro-occidentale d'Israël et on partageait dans une certaine mesure son hostilité à l'égard des Arabes.<sup>65</sup>

D'autre part, il est indéniable que la création de l'Etat d'Israël accentua aussi le problème de la «double loyauté» selon lequel les compatriotes juifs, tout en se sentant redevables envers l'Etat où ils étaient établis de longue date, étaient soupçonnés de ressentir un lien plus particulier avec Israël qu'avec le reste de la communauté internationale. En Suisse, les juifs étaient identifiés au sort d'Israël: ainsi, après la guerre des Six jours en juin 1967, le Grand Conseil de la ville de Lucerne félicita le parlementaire juif Werner Wyler pour la lutte héroïque de son peuple.

Par la suite, la guerre du Kippour, l'embargo pétrolier de 1973 et la crise économique qui suivit provoquèrent un changement d'attitude à l'égard d'Israël.<sup>66</sup> L'approche vis-à-vis de l'Etat juif se fit

toujours plus critique, les exigences des Palestiniens bénéficièrent d'une compréhension accrue et, sous couvert «d'antisionisme», des sentiments antisémites se manifestèrent ouvertement. S'exprimant dans ce sens, après une résolution de l'ONU dirigée contre Israël, le président de la Confédération et ministre des Affaires étrangères Pierre Graber condamna, le 15 novembre 1975, la tentative de mettre en question la justification de l'existence d'Israël en l'accusant de contre-racisme: «En assimilant le sionisme au racisme, la majorité des membres des Nations Unies ont voulu miner les fondements idéologiques de l'Etat d'Israël. Ils ont doublé l'insulte d'une provocation qui ne pourra que renforcer le camp des durs. En dénaturant le sens de la portée du mouvement sioniste, la résolution s'en prend à l'existence même d'un Etat que nous reconnaissons et avec lequel nous entretenons d'étroites relations.»<sup>67</sup>

Les discussions sur les rapports de la Suisse et des Suisses juifs avec l'Etat d'Israël ainsi que sur la politique d'Israël à l'égard des Palestiniens se sont amplifiées en 1997, à l'occasion de la célébration du centième anniversaire du premier Congrès sioniste à Bâle.

### 3.7.4 *L'antisémitisme de l'extrême-gauche*

«L'antisémitisme n'est pas une question d'appartenance à un parti», constatait à juste titre, il y a quelque temps, le conseiller national Hanspeter Thür.<sup>68</sup> Pourtant, en tant que refus constant de ce qui est différent ou d'une autre religion, l'antisémitisme est plus profondément ancré dans l'éventail politique de droite. Mais, à gauche aussi, des tendances et des prises de positions antisémites apparaissent de façon récurrente, depuis le dix-neuvième siècle. Les attitudes anti-impérialistes et antisionistes radicales de la nouvelle gauche des années 70 reposaient souvent sur un antisémitisme irréflecti, par lequel on reportait sans hésitation sur l'Etat d'Israël les préjugés et les stéréotypes anti-juifs.<sup>69</sup> Les juifs de gauche ressentirent douloureusement ce comportement en se sentant trahis par leurs propres amis politiques. Récemment encore, un ancien représentant du POCH se laissa aller à des propos clairement antisémites, en défendant son engagement

<sup>64</sup> Cf. Altermatt, Kriesi 1995, Stutz 1998, «Skinheads in der Schweiz», EJPD/BP 1998.

<sup>65</sup> Cf. Braunschweig 1991, p. 107 ss.

<sup>66</sup> Cf. Roschewski 1994, p. 25 ss.

<sup>67</sup> Cf. Roschewski 1994, p. 28.

<sup>68</sup> «Basler Zeitung» du 12 février 1997.

<sup>69</sup> Cf. à ce sujet la documentation «Antisemitismus in der Linken» (Berlowitz et al. 1994) et Braunschweig 1991, p. 143 ss.

pour la cause palestinienne.<sup>70</sup> La discussion sur l'antisémitisme à gauche se trouve en particulier compliquée par l'hypothèse que les convictions progressistes et l'antisémitisme s'excluent mutuellement.

### 3.7.5 La recherche actuelle

A comparer avec d'autres pays, la recherche scientifique sur l'antisémitisme suisse s'est engagée tardivement. Elle a débuté avec les études publiées entre 1969 et 1975 par Walter Wolf, Beat Glaus et Roger Joseph, centrées sur un examen plus approfondi du frontisme (variante helvétique du fascisme). Mais l'étude de la coloration fortement antisémite des mouvements frontistes se limitait pour l'essentiel à établir si certains Suisses s'étaient laissés séduire par des modèles «fondamentalement non suisses» venus de l'étranger.

En 1970, l'occasion fut manquée d'aborder sérieusement la question d'un antisémitisme typiquement suisse, s'agissant d'un comportement autre que celui pratiqué par des groupes extrémistes. A la fin du mois de décembre 1969, la revue mensuelle non conformiste «*Neutralität*» exigea la démission immédiate du président de la Confédération Ludwig von Moos. «*Neutralität*» démontra qu'entre 1936 et 1942, Ludwig von Moos, en tant que rédacteur unique du journal catholique conservateur «*Obwaldner Volksfreund*», avait publié une série d'articles antisémites.<sup>71</sup> Dans le débat qui suivit, le reproche selon lequel le président de la Confédération se serait rendu coupable de propos haineux antisémites fut minimisé, en particulier par ses amis politiques, sous prétexte que les déclarations devaient être comprises dans le contexte de l'époque, qu'elles ne représentaient «rien de nouveau», et qu'au reste toute l'affaire ne visait qu'à favoriser des intrigues partisans; il y avait eu aussi d'autres déclarations dans le journal mentionné et, finalement, il ne s'était agi que de réserves émises à l'égard de la

concentration des juifs dans certaines professions; en outre, l'ancien rédacteur et actuel président de la Confédération n'avait jamais eu un comportement antisémite.

La thèse à l'Université de Berne de Friedrich Külling sur l'antisémitisme des années 1866 à 1900, parue en 1977, est rapidement devenue une œuvre de référence. En 1979, le journaliste Max Schmid a publié une documentation sur l'antisémitisme en Suisse de 1930 à 1980. La thèse de doctorat zurichoise d'Aaron Kamis-Müller sur l'antisémitisme en Suisse de 1900 à 1930 a paru en 1990, fut suivie en 1994 de la thèse de Jacques Picard, qui traite en grande partie de l'antisémitisme en Suisse de 1930 à 1945. A cela sont venues s'ajouter, depuis 1992, sept enquêtes spéciales de Urs Lüthi, Dominique Ferrero, Alain Dieckhoff, Gaston Haas, Heinz Roschewski et Patrick Kury, toutes publiées dans la nouvelle série «*Beiträge zur Geschichte der Juden in der Schweiz*». Le rôle des Eglises protestantes et de leurs œuvres d'entraide a été analysé de manière approfondie par Hermann Kocher en 1996, et la Conférence centrale catholique romaine a donné mandat pour une étude correspondante. Tout récemment aussi, une discussion s'est engagée sur l'antisémitisme en Suisse centrale, puis plus généralement sur l'historiographie catholique, en particulier celle de l'Ecole de Fribourg. Celle-ci s'est vue reprocher le fait d'avoir atténué systématiquement l'antisémitisme de son propre milieu et de présenter le catholicisme politique non pas comme acteur, mais seulement comme victime du radicalisme et de la gauche. Ce mouvement critique qui tend à s'amplifier est mené principalement par Josef Lang, de Zoug.

A notre connaissance, deux œuvres importantes sont actuellement en préparation: un ouvrage sur l'antisémitisme en Suisse, d'Urs Altermatt, et un recueil contenant une vingtaine d'exposés sur l'antisémitisme en Suisse de 1848 à 1933, sous la direction d'Aram Mattioli, à paraître en 1998.

<sup>70</sup> Cf. Josef Lang à propos de l'«Intifada» contre les juifs de Georges Degen (MOMA, mai 1997, p. 35 s.).

<sup>71</sup> «*Neutralität*», 8<sup>e</sup> année, janvier 1970 (Themenheft «*Feige Schweiz*»).

## 4 Manifestations actuelles de l'antisémitisme

Au cours du demi-siècle qui suivit la Deuxième Guerre mondiale, l'antisémitisme en Suisse fut perçu comme un phénomène marginal. On n'y discernait aucun problème de principe et surtout pas un état d'esprit susceptible de toucher de larges couches de la population. Aujourd'hui, après les événements récents liés au débat sur le rôle de la Suisse dans la Deuxième Guerre mondiale, cette vision doit être corrigée. Même pendant les décennies de la prospérité économique, l'antisémitisme a survécu à un niveau inconscient. C'est pourquoi, on peut affirmer que l'antisémitisme actuel n'a pas été engendré par une série d'événements récents, mais que ceux-ci lui ont plutôt servi de révélateurs: que l'on songe ici à l'incertitude générale née de l'après 1989, des bouleversements de l'économie mondiale ou encore, en particulier, à la crise d'identité vécue par la Suisse à partir de 1996.

En Suisse, comme ailleurs en Europe, l'antisémitisme était réduit à un syndrome de l'extrême-droite, tant par son programme politique que comme leitmotiv de ses actions violentes. Au milieu des années 80, plusieurs auteurs, dont en premier lieu le journaliste zurichois Jürg Frischknecht, dénoncèrent l'influence croissante de cette tradition antisémite militante. Des révisionnistes et des négateurs de l'Holocauste au comportement agressif, des groupements néonazis organisés et des groupuscules d'extrémistes de droite à orientation antidémocratique et raciste se manifestèrent de plus en plus ouvertement au cours de ces années et commencèrent à établir des réseaux entre eux. Beaucoup de ces groupes d'extrémistes de droite agissaient de préférence dans l'ombre, conformément à leur attitude «révolutionnaire», mais en raison aussi de l'effort de surveillance croissant de l'Etat, notamment en Allemagne. Dans ces conditions, l'évolution récente constatée également en Suisse, selon laquelle les groupements extrémistes interviennent toujours plus en public, est extrêmement préoccupante. Des groupes de skinheads organisent des fêtes, des concerts et des rassemblements, terrorisent les passants et agressent ceux qui pensent différemment; des négationnistes provoquent des procès, des antisémites en-

durcis écrivent des lettres d'injures, rédigent des tracts et vont jusqu'à les signer de leur nom en toutes lettres.

Il semble qu'une véritable césure se soit produite à la fin des années 80 lors de ce qui fut surnommé le «petit printemps du frontisme». <sup>72</sup> Anticipant sur les pays voisins, une augmentation inquiétante des agressions violentes contre des requérants d'asile eut lieu à cette époque en Suisse. <sup>73</sup> Cette situation incita des particuliers et des personnalités politiques à s'engager plus activement contre le racisme. En 1982 déjà, la «*Gesellschaft Minderheiten in der Schweiz*» (Société minorités en Suisse) avait été créée à Zurich. A cela vint s'ajouter en 1989 la «*Stiftung gegen Rassismus und Antisemitismus*» (Fondation contre le racisme et l'antisémitisme). A Genève, les communautés et organisations juives de Suisse romande se réunirent en 1990 sous le nom de «Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation» (CICAD). Le Forum contre le racisme fut créé en 1991 en tant qu'organisation faitière de plusieurs organisations non gouvernementales. L'Association romande contre le racisme (ACOR) vit le jour en 1995.

Après que le rapport sur les activités de l'extrême-droite, demandé en 1989 par 105 parlementaires, eût été publié en 1992 sous le nom de «Rapport sur l'extrémisme», le chef du Département de justice et police décida par la suite de lancer une étude sur l'extrémisme de droite. Parue en 1995, celle-ci mentionna pour la première fois expressément les relations existantes entre la droite de l'éventail politique, les antisémites et les mouvements extrémistes. <sup>74</sup>

Ces résultats, ainsi que les expériences liées à l'affaire dite «des fiches», incitèrent le DFJP à publier en 1993/1994 le premier «Rapport sur la sûreté de l'Etat». Il est vrai que l'on n'y mentionne l'antisémitisme que dans le contexte du mouvement des skinheads et que l'on note que «l'ancienne droite» ne s'est pratiquement plus

<sup>72</sup> Frischknecht 1991.

<sup>73</sup> Entre 1988 et 1993, on a compté 13 morts et 143 blessés. Sur 125 cas, 16 seulement ont été résolus par la justice.

<sup>74</sup> Altermatt, Kriesi 1995.

manifestée. Dans le second rapport 1995/96, un passage traite des «révisionnistes, négateurs de l'Holocauste et négationnistes». Toutefois, l'antisémitisme n'est à nouveau mentionné qu'en rapport avec les skinheads. Le premier rapport dit «sur les skinheads» publié en 1996 par le même département signale cependant qu'à partir de la moitié des années 80, on assistait à une idéologisation délibérée des skins alors qu'ils avaient fait preuve jusque-là de manque de coordination et d'une agressivité en générale peu ciblée.<sup>75</sup> Selon les indications de la police fédérale, le nombre de saisies de matériel de propagande antisémite et national-socialiste (vidéos, disques CD, imprimés) a augmenté considérablement en 1997. La diffusion croissante de propagande extrémiste de droite sur Internet représente également un danger.

Depuis plusieurs années, déjà, les thèses antisémites sont propagées par un important réseau d'agitateurs d'extrême-droite dans des bulletins tels que «*Memopress*» d'Emil Rahm ou «*Recht+Freiheit*» d'Ernst Indlekofer en Suisse allemande. En Suisse romande, il existe une tradition de publications antisémites et négationnistes. Certes, le tirage du «*Courrier du continent*» publié depuis une quarantaine d'années par Gaston-Armand Amaudruz est minime, mais de nombreux contacts noués sur l'ensemble de la scène européenne de l'extrême-droite passent par cette revue. Les représentants du négationnisme (souvent appelé «révisionnisme», ce qui a pour effet de le minimiser) s'efforcent de nier l'extermination des juifs par l'Allemagne national-socialiste. Dans ce but, ils tentent p.ex. de déplacer la discussion sur la question du nombre des personnes assassinées ou sur la question des intentions véritables de certaines personnes en particulier (avant tout Hitler) quant à la politique d'extermination, voire de présenter l'Holocauste comme une réaction «appropriée» au «complot juif mondial» ou au «bellicisme des juifs». Le résultat peut être dévastateur auprès des jeunes générations qui ne pourront bientôt plus bénéficier des explications des témoins directs. Il est particulièrement inquiétant que des négateurs de l'Holocauste puissent, le cas échéant, en tant qu'enseignantes et enseignants, diffuser des idées antisémites auprès des jeunes.<sup>76</sup> La banalisation et la négation de l'extermination des juifs font partie

intégrante des arguments de l'extrême-droite en quête d'une nouvelle respectabilité. Si ces thèses devaient façonner la vision de l'histoire chez une part importante de la population, cela reviendrait à dévaloriser le sens même de la survie collective historique de la minorité juive.

La discussion politique sur le racisme et l'antisémitisme atteignit une nouvelle étape avec la votation sur la norme pénale contre le racisme (art. 261<sup>bis</sup> CP) en 1994. De l'avis du Conseil fédéral et du Parlement, la Suisse devait adhérer à la «Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale» datant de 1965, précisément sur la base de l'expérience des années précédentes et dans le souci de lutter résolument contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. La condition préalable à cette adhésion était un nouvel article de droit pénal rendant punissable «toute action publique qui incite au racisme, nie le génocide, porte atteinte à la dignité humaine d'une personne sur la base de son origine, de la couleur de sa peau ou de sa religion ou lui refuse un service offert publiquement».

Le projet de loi fut combattu par un référendum soutenu en majorité par des personnalités de droite et les partis de l'extrême-droite. On prétendit que la loi portait atteinte à la liberté d'opinion, qu'il n'appartenait pas à l'Etat de surveiller les pensées des individus, et que des forces étrangères pourraient, en se servant de la Convention, contrôler la Suisse jusque dans ses sentiments les plus intimes. Selon cette argumentation, les plaisanteries racistes et antisémites apparaissaient comme des blagues bénignes ou comme une soupape inoffensive. De même, les propos niant partiellement ou totalement l'Holocauste passaient pour des contributions légitimes à la recherche historique. Pour défendre le projet, les forces antiracistes et bourgeoises libérales se regroupèrent en une large alliance pour laquelle la protection contre la discrimination et le racisme était un droit fondamental de la personne humaine. Il en résultait que les propos discriminatoires tenus en public, de même que l'appel à la haine et la négation de l'Holocauste, ne pouvaient bénéficier de la liberté d'expression. Enfin, il fut souligné que la loi ne concernait nullement les sentiments personnels et les déclarations faites en privé. Lors de la votation du 26 septembre 1994, 54,7 pour cent des citoyennes et citoyens suisses acceptèrent la nouvelle norme pénale contre le racisme. Ainsi, la Suisse a pu adhérer à la Convention in-

<sup>75</sup> Voir aussi à ce sujet chap. 3.7.2.

<sup>76</sup> Parmi les négateurs de l'Holocauste condamnés jusqu'ici, Gaston-Armand Amaudruz, Arthur Vogt, Jürgen Graf et Mariette Paschoud sont ou étaient des enseignants.

ternationale contre le racisme et s'est engagée par là à prendre des mesures actives à l'encontre de toute forme de racisme et d'antisémitisme. Pour réaliser concrètement cet engagement, le Conseil fédéral créa en août 1995 la Commission fédérale contre le racisme. Celle-ci est notamment chargée de suivre les événements du point de vue politique et d'élaborer des mesures visant à prévenir le racisme et l'antisémitisme.

La votation sur la norme pénale contre le racisme a mis en lumière un thème considéré jusqu'alors comme tabou. Elle a suscité dans le public une large discussion sur la nature du racisme et de l'antisémitisme et sur les moyens pour empêcher les actions racistes. Les médias, notamment, ont saisi l'occasion de publier des articles sur les événements racistes et antisémites et d'éclairer en particulier les rapports qui existent entre l'ancien racisme et le nouveau racisme culturel ou entre le négationnisme et l'ancien antisémitisme.

Le débat sur le rôle de la Suisse durant la Deuxième Guerre mondiale a eu des conséquences plus profondes encore. Dans la discussion sur l'antisémitisme en Suisse qui s'est développée à cette occasion, cette problématique a été, pour la première fois depuis la Deuxième Guerre mondiale, abordée avec l'intensité et la franchise nécessaires, tout en étant marquée parfois par le désarroi – et n'excluant pas, dans bien des cas, une certaine animosité.

#### 4.1 Le débat sur le rôle de la Suisse durant la Deuxième Guerre mondiale jusqu'au début de 1996

A une époque récente, l'histoire des réfugiés et le travail sur l'antisémitisme ont bénéficié des commémorations successives de 1989 et 1995, marquant le début de la guerre, puis son achèvement. Dans son ouvrage paru en 1994 *«Die Schweiz und die Juden, 1933–1945»*, Jacques Picard démontre le lien existant entre l'attitude à l'égard des réfugiés et les données sociales à l'intérieur du pays, dont faisait partie l'antisémitisme suisse. En 1995, la commémoration de la fin de la guerre a permis que s'instaure une nouvelle attitude à l'égard de ce domaine de notre passé dans la mesure où le gouvernement fédéral, en formulant des excuses officielles, a pris ses distances avec la politique vis-à-vis des réfugiés dans les années 1933–1945, comme on le lui avait d'ailleurs déjà à maintes reprises demandé. Ce changement remonte à juin 1994, lorsque le Conseil fédéral

s'était pour la première fois distancé de l'attitude antisémite de ses prédécesseurs dans sa réponse à une Petite question du conseiller national Paul Rechsteiner. Il y qualifiait le destin des réfugiés civils de tragique et exprimait son «profond regret» à l'égard du fait que des êtres humains avaient trouvé la mort en raison de la politique menée à l'époque.

S'appuyant sur des articles de la presse étrangère, le conseiller aux Etats Otto Piller posait en décembre 1994 une question ordinaire sur les valeurs patrimoniales en déshérence (en décembre 1995, elle fut rejetée par 6 voix contre 4). En mars 1995, le conseiller national Jean Ziegler revint à la charge avec une nouvelle Question ordinaire sur le même sujet. En février de la même année, le conseiller national Helmut Hubacher avait de son côté soumis un Postulat au Conseil fédéral dans lequel – s'appuyant sur les travaux de Ludwig, Häsler et Picard – il invitait celui-ci, dans le cadre de la commémoration de la fin de la guerre prévue prochainement, à formuler enfin des excuses pour l'introduction du tampon J et la directive selon laquelle «les juifs ne doivent pas être considérés comme des réfugiés politiques». Ces excuses, disait-il, auraient dû en fait être présentées en 1958 déjà, à l'occasion de la discussion du rapport Ludwig.

Dans la session spéciale du 7 mai 1995, à l'occasion de la manifestation commémorant le cinquantième anniversaire de la fin de la guerre, le président de la Confédération Kaspar Villiger déclara: «Il est pour moi hors de doute que la politique pratiquée par le peuple et par le Parlement à l'égard des Juifs nous fait porter une grande part de responsabilité. L'Allemagne faisait peur. On craignait qu'une immigration massive n'alimente une surpopulation étrangère. On appréhendait une poussée politique de l'antisémitisme qui existait aussi dans notre pays. Toutes ces inquiétudes pesèrent parfois dans la balance bien plus que notre tradition d'asile et nos principes humanitaires. De pénibles conflits d'intérêts, dans le sillage de peurs démesurées, furent aussi réglés au détriment de l'humanité. Le timbre <Juif> fut une concession, une concession contraire à ses objectifs, que la Suisse fit à l'Allemagne. Ce timbre, la Suisse l'a approuvé en 1938. Nous avons autrefois fait le mauvais choix au nom d'un intérêt national pris dans son sens le plus étroit. Le Conseil fédéral regrette profondément cette erreur et tient à s'en excuser, tout en restant conscient que pareille aberration est en dernier lieu inexcusable.»

Ces excuses étaient importantes et nécessaires; toutefois, elles ne constituaient ni un acte précurseur ni un aveu montrant la direction à suivre, mais seulement la ratification tardive d'un jugement établi depuis longtemps. Le président de la Confédération mettait par ailleurs en garde contre la tentation de clouer au pilori les responsables de l'époque, tout en rendant hommage, d'autre part, aux nombreux Suissesses et Suisses qui, en acceptant délibérément les conséquences qui pouvaient en résulter pour eux, contribuèrent à sauver des réfugiés juifs.

Quelques jours auparavant, le conseiller fédéral Flavio Cotti avait procédé à une sorte de réhabilitation officielle du consul de Suisse Carl Lutz. Celui-ci, qui avait sauvé la vie de milliers de juifs à Budapest, n'avait récolté que de l'ingratitude dans son propre pays. La même année vit également aboutir la demande de révision de la procédure qui avait conduit en 1940 à la condamnation du capitaine Paul Grüninger, qui avait, lui aussi, aidé de nombreux réfugiés. Finalement, le 30 novembre 1995, le jugement fut cassé par le tribunal du district de Saint-Gall.

En 1996, la discussion sur les fonds en déshérence déposés sur des comptes en Suisse gagna en intensité. En Angleterre, Greville Janner, député travailliste, président de la Fondation britannique pour l'Holocauste et vice-président du Congrès juif mondial, souleva la question du rôle de la Suisse en tant que plaque tournante de l'or nazi. En mai 1996, un accord fut conclu entre les organisations juives internationales et l'Association suisse des banquiers en vue de la création de la «Commission Volcker». Composée de six membres, à savoir trois représentants du Congrès juif mondial et trois de la Commission fédérale des banques, la commission reçut mandat d'activer la recherche des fonds déposés par des victimes des nazis auprès des banques suisses.

Un large public commença à réaliser que la Suisse officielle, et en particulier l'économie suisse, avait collaboré beaucoup plus étroitement avec l'Allemagne national-socialiste que l'on n'avait voulu l'admettre jusqu'ici. La pression s'intensifia en faveur d'une mise à jour intégrale des comptes en déshérence et des éclaircissements complets sur les affaires entretenues à l'époque par des banques, des compagnies d'assurances et des grandes entreprises suisses avec l'Allemagne nazie. Ce fut principalement le fait des organisations juives et du sénateur des Etats-Unis Alfonse D'Amato qui se fit, dans son pays, le porte-parole des intérêts juifs vis-à-vis de la Suisse. A l'étran-

ger, l'attitude de la Suisse fut jugée trop hésitante, on demanda la création d'un «fonds de réparation». Des plaignants privés juifs, dont les familles avaient déposé de l'argent en Suisse avant d'être victimes des nazis, firent valoir à leur tour des demandes de restitution.

Face à cette situation, des voix se multiplièrent au Parlement, dans les milieux économiques et dans le public pour exiger qu'on se défende contre une condamnation a priori de la Suisse. De leur côté, des représentants des communautés juives en Suisse tentèrent d'intervenir en qualité de médiateurs entre les revendications du Congrès juif mondial et les intérêts de la Suisse. A la suite d'une Initiative parlementaire déposée en mars 1995 par la conseillère nationale Verena Grendelmeier, la Commission des affaires juridiques du Conseil national décida d'élaborer un arrêté fédéral sur la base duquel on entreprendrait d'éclaircir de manière définitive et complète l'histoire du rôle joué par la place financière suisse avant, pendant et immédiatement après la Deuxième Guerre mondiale. La commission présenta son rapport en août 1996. En septembre, le Conseil fédéral salua l'initiative et se déclara d'accord avec le projet d'arrêté. Le débat qui suivit au Conseil national et au Conseil des Etats (respectivement aux sessions d'hiver et d'automne 1996) donne une bonne idée de l'ambiance de l'époque qui régnait dans le pays.<sup>77</sup> En décembre 1996, le Conseil fédéral mit en place une commission d'experts indépendante présidée par le professeur Jean-François Bergier.

C'est dans cette situation tendue, ressentie comme une crise par de nombreux Suissesses et Suisses, que tombèrent le 31 décembre 1996 les propos du président de la Confédération pour l'année 1996, Jean-Pascal Delamuraz. Selon celui-ci, l'exigence des organisations juives d'un fonds d'indemnisation pour les victimes de l'Holocauste équivalait à un chantage avec demande de rançon et, quand il entendait «certains», il se demandait «si Auschwitz était en Suisse».<sup>78</sup> A la

<sup>77</sup> Un autre débat révélateur eut lieu au Conseil national lors de la session de printemps 1997, à propos d'une interpellation urgente du Groupe écologiste en vue de la création d'une fondation commémorative de l'Holocauste. A propos de l'ensemble des questions de la mise à jour du rôle de la Suisse au cours de la Deuxième Guerre mondiale, on a compté au Parlement 3 propositions en 1995, 14 en 1996, 42 en 1997 et 15 jusqu'à la session d'avril 1998.

<sup>78</sup> «Parfois, en entendant certains, je me demande si Auschwitz est en Suisse. (...) Un tel fonds serait considéré comme un aveu de culpabilité. Le montant qui a été évoqué devant l'ambassadeur Borer était de 250 millions. Ça, ce n'est rien d'autre qu'une rançon et du chantage!» Interview dans «24 Heures», 31 décembre 1996.

critique immédiate exprimée par les milieux juifs et d'autres voix en Suisse et à l'étranger répondirent, au bout de quelques jours, des excuses formulées diplomatiquement par le président de la Confédération. Le 7 janvier 1997, le Conseil fédéral déclara qu'il s'engageait à éclaircir l'attitude de la Suisse pendant et après la Deuxième Guerre mondiale de manière complète et sans aucune restriction. Le 16 janvier 1997, le conseiller fédéral Delamuraz adressa au Congrès juif mondial une déclaration écrite exprimant son profond regret des conséquences de sa déclaration du 31 décembre.<sup>79</sup>

La défense du mythe d'une Suisse immaculée contre tous les reproches formulés de l'intérieur du pays et hors de ses frontières a souvent pris des formes antisémites et présente par là un intérêt particulier pour le présent rapport. En revanche, ce n'est pas ici le lieu de retracer la suite des travaux sur la question des fonds en déshérence ou de l'or volé.

#### **4.2 Le rôle de l'antisémitisme dans le débat récent sur le passé de la Suisse**

Pendant cinquante ans, la persistance de l'image d'une Suisse vaillante préservant son intégrité nationale en tenant tête au grand ennemi allemand a longtemps permis d'évacuer les questions touchant aux aspects moins héroïques de cette époque. C'est, notamment, le cas de la relation de la Suisse avec les réfugiés juifs et, indirectement, avec les Suisses juifs. Cette présentation de l'histoire a marqué de nombreuses générations d'écoliers par des formules euphémisantes du genre: «La Suisse a donné asile, dans les années avant et pendant la guerre, à des réfugiés politiques et militaires de toutes les nations et races (notamment à des juifs, des Allemands, des Polonais, des Français et des Italiens).»<sup>80</sup>

Or, bien que le sauvetage de plusieurs milliers de juifs persécutés soit un fait historique incontestable, cela n'empêche pas de le considérer, en fin de compte, comme une exception à la tendance fondamentale de la politique suisse vis-à-vis des

réfugiés. La distribution des rôles acceptée sans autre entre les victimes juives et les criminels nationaux-socialistes, d'une part, et les courageux sauveteurs suisses, de l'autre, empêcha d'aborder de front la question de l'antisémitisme. Pendant de longues années, la discussion sur le rôle de la Suisse à l'égard des réfugiés prit la forme d'un débat sur l'idéal de la «Suisse humanitaire», et la question de l'attitude à l'égard des victimes ne fut pas abordée. De cette manière, l'antisémitisme – chez les responsables et aussi dans la population – devint en quelque sorte invisible et sa dynamique propre, spécifiquement suisse, ne fut pas reconnue. Entre-temps, il est apparu clairement qu'il ne s'agissait pas seulement d'indifférence et d'une hostilité largement répandue à l'égard de l'étranger, mais qu'il y avait bien aussi une forte dose d'antisémitisme. Vu l'ensemble de ces facteurs, on peut conclure à ce qu'il y ait eu entre les préjugés de la société de l'époque et l'action de la bureaucratie des correspondances lourdes de sens.

La discussion qui s'est tenue ces deux dernières années a suscité un changement de perspective fondamental. Après l'échec des tentatives précédentes, les créancières et les créanciers juifs et leurs mandataires ont formulé des revendications fermes à l'intention des banques suisses et du gouvernement suisse. En déclarant qu'il s'agissait d'une «tentative de chantage», l'ancien président de la Confédération Jean-Pascal Delamuraz mettait en doute la légitimité des créances et des revendications des victimes juives et la nécessité d'une réflexion critique sur le passé. Il est vrai que si les propos du président de la Confédération, le dernier jour de son mandat, suscitèrent l'indignation, ils n'en recueillirent pas moins aussi, dans notre pays, une large approbation de la population. L'assimilation des créanciers juifs à des «maîtres chanteurs», surtout, ouvrit la vanne aux vieux clichés antisémites (folie du complot, usure, cupidité...). Une vague de lettres de lecteurs d'inspiration antisémite déferla et des centaines de lettres d'injures furent adressées à des personnalités juives, à la Fédération suisse des communautés israélites, aux conseillers fédéraux, à la CFR. De nombreux clichés antisémites apparurent lors de conversations personnelles avec des personnalités juives, dans le cercle familial, au café, dans les contacts professionnels et dans la vie de tous les jours.

L'antisémitisme qui se manifeste au grand jour peut être rangé dans la catégorie de l'«antisémi-

<sup>79</sup> «I am very sorry that I offended your feelings as well as those of many other people concerned, particularly those of the Jewish community at large. I assure you this was not my intention. The information on which I had based my statement regarding the fund was inaccurate». Lettre du conseiller fédéral J.-P. Delamuraz au président du Congrès juif mondial, Edgar M. Bronfman, 14 janvier 1997, publiée dans le «Nouveau Quotidien», 16 janvier 1997.

<sup>80</sup> Manuel scolaire «Abriss der Schweizer Geschichte» de Fritz Schaffer (1992, 15e éd.).

tisme ordinaire», et il se distingue à maints égards de celui de l'extrême-droite:

- ▶ C'est un phénomène inorganisé qui n'a que très rarement un lien avec la mouvance de l'extrême-droite. Il est le fait de citoyennes et citoyens privés.
- ▶ Il n'est pas le résultat d'une réflexion intellectuelle, et il ne s'appuie pas sur une idéologie particulière. Il puise dans l'antijudaïsme traditionnel, c'est-à-dire la judéophobie à motivation religieuse et dans des attitudes racistes diffuses.
- ▶ Il se tourne contre «les juifs» en général, et il ne distingue pas, dans ses attaques, entre croyants et agnostiques, entre juifs étrangers et suisses, ou entre juifs d'orientation politique différente.
- ▶ Il s'exprime dans la vie quotidienne, par des réflexions, des gestes et des actes jugés «normaux» ou «acceptables».
- ▶ Il franchit un premier degré d'intensité, en s'exprimant par des attaques verbales à l'encontre de personnalités, par des insultes et des menaces, et parfois même par des attaques contre des inconnus dans la rue.

Comme par le passé, l'antisémitisme permet de mieux se situer en période de crise sur le dos de la minorité juive. Les victimes de l'Holocauste sont présentées comme auteurs d'actes criminels, des «maîtres chanteurs» revendiquant un argent auquel ils n'ont pas droit, dans les cas extrêmes, comme de véritables démons. En fin de compte, le recours aux stéréotypes antisémites conduit ceux qui les pratiquent à se voir eux-mêmes comme des victimes des machinations juives et à légitimer ainsi une attitude d'auto-défense qui les met à l'abri de toute confrontation avec leur propre rôle éventuel d'auteurs. Même si – comme nous tenons à le souligner expressément ici – cette attitude ne s'est manifestée que dans une partie de la population suisse, elle doit nous inciter à la réflexion.

Dans une brève analyse ci-dessous, nous nous emploierons à expliquer les formes prises par les manifestations d'antisémitisme telles que la CFR les a perçues au cours de l'année 1997 et jusqu'à la moitié de 1998.

#### 4.2.1 Lettres de lecteurs de caractère antisémite

Il est indéniable que les lettres de lecteurs reflètent la discussion sur les valeurs en cours dans la société; elles indiquent aussi sur quels points la rédaction place l'accent par rapport à un sujet déterminé et quelle valeur elle attribue à un thème. Cela étant, les lettres de lecteurs ne reproduisent

pas simplement la *vox populi*; souvent, elles sont écrites par des personnes qui se sont spécialisées dans la rédaction de lettres de lecteurs. Dans bien des cas, des formulations voisines laissent supposer qu'il s'agit de campagnes orchestrées.

Le fait est que, dans le débat sur le rôle de la Suisse au cours de la Deuxième Guerre mondiale, le volume des pages consacrées aux lettres de lecteurs a augmenté de façon exceptionnelle. Les quelque 400 lettres de lecteurs reçues par le «*Tages-Anzeiger*» zurichois contenaient pour environ la moitié des connotations antisémites alors que, par ailleurs, un faible pourcentage seulement des 300 lettres environ envoyées à la «*Tribune de Genève*» avaient une orientation clairement antisémite. Enfin, les lettres publiées par les journaux ne constituent qu'une fraction des lettres effectivement reçues.

Pour faire ressortir les stéréotypes antisémites de ces lecteurs et lectrices, il faudrait procéder à une analyse systématique des lettres, fondée sur des notions linguistiques avérées. Un tel travail n'a pu être effectué ici. C'est pourquoi, nous nous bornerons à commenter brièvement quelques lettres à titre d'exemple, des lettres qui illustrent la rapidité avec laquelle les stéréotypes antisémites connus se glissent consciemment ou inconsciemment dans les réflexions:

Dans le journal lausannois «*Le Matin*» du 24 mai 1997, un lecteur écrit ceci: «Je me permets de donner mon opinion. Ce que la Suisse fait à l'égard des juifs est tout à fait stupide et infondé. Ce n'est pas après cinquante ans que nous devons faire un mea-culpa vis-à-vis des juifs qui sont venus en Suisse en tant que réfugiés durant la dernière guerre. A cela, ils ne pensent pas. Leur principal souci est bien le pognon.»<sup>81</sup> – Le stéréotype utilisé ici est la cupidité des juifs, désignée comme le moteur principal de leur comportement. L'utilisation de l'expression «le pognon» souligne l'attitude méprisante à l'égard des juifs. L'auteur de la lettre est convaincu que la Suisse n'a rien à se reprocher, au contraire: il reproche aux juifs de ne pas être suffisamment reconnaissants d'avoir été accueillis en Suisse. Il ne dit pas un mot, en revanche, des dizaines de milliers de réfugiés juifs refoulés à la frontière.

Dans le «*Zofinger Tagblatt*» du 17 février 1997, un lecteur écrit ceci: «Je ne suis ni un raciste ni un quelconque xénophobe, mais peu à peu on a du mal à se défaire de l'impression que tous les propos haineux qui se multiplient contre la Suisse ne

<sup>81</sup> «*Le Matin*», 24 mai 1997.

sont qu'un début. Pendant cinquante ans, ce sont les Allemands qui ont payé, c'est-à-dire des gens qui n'avaient rien à voir avec toute l'affaire. Aujourd'hui, la source a tendance à se tarir, c'est donc simplement le tour des autres. On demande la tolérance à l'égard des juifs, mais où est la leur vis-à-vis des Palestiniens? Pourquoi ont-ils été presque toujours persécutés? Pourquoi durent-ils habiter dans deux villages du Surbtal, dans le canton d'Argovie?»<sup>82</sup> – L'auteur de la lettre suggère, sans l'exprimer, que les juifs auraient commis un crime grave, qu'ils auraient été poursuivis pour cela et exilés dans deux villages. Il réussit à ne pas mentionner l'Holocauste et à présenter le paiement de réparations par l'Allemagne d'après-guerre aux victimes juives comme une prestation de gens qui n'avaient rien à voir avec «l'affaire». Les juifs sont assimilés globalement à la politique du gouvernement israélien à l'égard des Palestiniens et condamnés globalement pour cela. Un autre lecteur écrit dans la «Tribune de Genève» des 11/12 janvier 1997: «Je suis convaincu que toute cette affaire ne fait que créer un climat particulièrement malsain, car elle attise parmi les citoyens que nous sommes un dangereux sentiment antisémite. La responsabilité incombe au premier chef aux Etats-Unis et ... à certaines organisations juives, si ce n'est toutes. (...) Nous nous acheminons lentement mais sûrement vers la thèse d'un complot dont notre pays tout entier, via ses banques et ses institutions, est l'otage.»<sup>83</sup> – Outre l'allusion à un complot, l'auteur de la lettre accuse «les juifs» de contribuer eux-mêmes à la diffusion de l'antisémitisme. Ce raisonnement suit un modèle ancien: on accuse les victimes de discriminations de susciter eux-mêmes les sentiments négatifs et l'hostilité ou, pour reprendre les termes de la psychanalyste Madeleine Dreyfus: «De cette manière, on réalise le chef-d'œuvre mental qui consiste à se décharger de toute faute: les victimes sont elles-mêmes coupables.»<sup>84</sup> Selon cette logique, il ne faut pas combattre l'antisémitisme mais, finalement, les victimes elles-mêmes. On conseille aux juifs de se taire et de ne pas abuser de la tolérance des autres.

<sup>82</sup> «Bin weder Rassist noch sonstiger Fremdenhasser, doch langsam kommt man nicht um den Eindruck herum, dass die ganze Hetze gegen die Schweiz nur ein Anfang ist. 50 Jahre haben nun die Deutschen bezahlt, also Menschen, die nichts mit der Sache zu tun hatten. Da der Geldsegen von dort nun versiegt, kommen einfach andere dran. Gegen die Juden wird Toleranz verlangt, aber wo bleibt ihre gegenüber den Palästinensern? Warum wurden sie immer verfolgt? Warum mussten sie im Kanton Aargau in zwei Dörfern im Surbtal wohnen?»

<sup>83</sup> «Tribune de Genève», 11/12 janvier 1997.

<sup>84</sup> MoMa 2/1997.

Dans une lettre de lecteur publiée dans «Le Matin» du 24 mai 1997, on lit notamment ceci: «Tout d'abord, il me semble important de préciser que je n'ai rien contre les personnes d'obédience juive. Ce qui est arrivé durant la dernière guerre est monstrueux. Je le dirais aussi s'agissant d'une autre religion. Par contre, je ne reconnais pas le droit aux juifs d'accuser et de menacer de prendre le peuple suisse et l'économie de la Suisse en otage, qui plus est cinquante ans après ces malheureux événements, ce d'autant plus que notre pays ne doit pas être le seul au monde à avoir «hébergé» les richesses juives pendant cette période de l'histoire. (...) Aujourd'hui, un sénateur américain essaie de se faire connaître sur le dos de la Suisse, avec succès semble-t-il, puisque notre gouvernement a mordu à l'hameçon. Il est de ce fait l'avocat idéal des juifs américains, dont on connaît la toute-puissance aux USA ...»<sup>85</sup> – Cette lettre de lecteur suit la «stratégie du mais», au sens: «Je n'ai rien contre les juifs, mais ...» Pour démontrer le caractère discriminatoire d'une telle déclaration, il suffit de la remplacer par «Je n'ai rien contre les Suisses, mais ...» L'auteur représente la situation comme une opposition entre «nous» (les Suisses) et «eux» (les juifs) et passe sous silence le fait qu'il y a aussi des Suisses juifs. Il exige «des juifs» qu'ils renoncent à leurs exigences et qu'ils se taisent. En utilisant l'expression de «toute-puissance des juifs», il évoque l'image de la domination juive du monde. Dans une lettre au «Bund» publiée le 22 juin 1998, un lecteur affirme que «(...) dans le rapport sur l'or, on mentionne les souffrances des juifs et d'autres. Qui sont ces autres et combien étaient-ils? Selon Reitlinger, environ six millions de civils juifs et plus de 26 millions de civils non sémites sont morts durant la Deuxième Guerre mondiale, qui a commencé longtemps avant 1939, notamment avec les gazages, issus des découvertes du prix Nobel Fritz Haber, juif allemand.»<sup>86</sup> – Ici, on minimise le caractère unique de l'Holocauste en mentionnant les autres victimes (qui sont décrites par des mots choisis de manière significative) – plus encore, on attribue finalement la responsabilité de la guerre mondiale aux juifs. En ce sens, il faudrait comprendre la guerre d'agression de l'Allemagne comme une

<sup>85</sup> «Le Matin», 24 mai 1997.

<sup>86</sup> «(...) Im Goldbericht wird auf die Leiden der Juden und andere hingewiesen. Wer und wieviel waren die anderen? Nach Reitlinger kamen rund 6 Mio. jüdische und über 26 Millionen nichtsemitische Zivilisten um im Zweiten Weltkrieg, der lange vor 1939 begann, u.a. mit Vergasungen, erfunden vom deutsch-jüdischen Nobelpreisträger Fritz Haber.»

réaction, si ce n'est une défense, à l'égard de «stratégies juives d'extermination» auxquelles il est fait vaguement allusion.

L'historien Wolfgang von Wartburg s'est élevé dans la «*Basler Zeitung*» du 6 septembre 1997 contre les accusations de milieux juifs à l'adresse du gouvernement suisse: «Si «les races et les ethnies» doivent être protégées contre l'outrage à l'honneur, alors la loi ne devrait pas être valable seulement pour les tziganes et les juifs, mais protéger aussi de la même manière contre la diffamation les groupes nationaux, comme en particulier la Suisse.»<sup>87</sup> Dans une lettre publiée dans le «*Zofinger Tagblatt*» du 2 septembre 1997, un lecteur utilisait les mêmes formules et développait ainsi sa pensée: «Le Conseil fédéral a mis en place une Commission fédérale contre le racisme. Il semble que la tâche de cette commission consiste à nous persuader que nous sommes des racistes camouflés. Si les races et les ethnies doivent être protégées contre l'outrage à l'honneur commis à leur rencontre par les Suisses, pourquoi les Suisses ne seraient-ils pas protégés contre la diffamation? Cette loi contre le racisme est une stupidité. Seuls des gens sans culture peuvent refuser d'admettre que tous les peuples de cette terre ne sont pas tous exactement pareils. Chaque race se distingue des autres par des caractéristiques particulières.»<sup>88</sup>

Ces deux exemples sont une parfaite démonstration du système qui consiste à retourner des arguments antiracistes contre les agresseurs présumés («les juifs»). Ils montrent aussi que, malheureusement, beaucoup de gens dans notre pays ne distinguent pas entre ethnie, nation et «race», que l'idée qu'il y a effectivement quelque chose qu'on appelle «les races» est encore fermement ancrée. En fin de compte, il existe, un peu partout, une incompréhension devant le fait que ce sont les membres des minorités d'une société qui sont discriminés et exclus et qui, par conséquent, doivent être protégés. Ces déclarations montrent aussi que beaucoup de Suissesses et de Suisses se perçoivent comme une minorité dans le monde.

<sup>87</sup> «Wenn schon «Rassen und Ethnien» vor Ehrbeleidigungen geschützt werden sollen, dann sollte das Gesetz nicht nur für Zigeuner und Juden gelten, sondern auch nationale Volksgruppen, wie insbesondere die Schweiz, gleichermassen vor Verunglimpfungen schützen.»

<sup>88</sup> «Der Bundesrat hat eine eidgenössische Kommission gegen Rassismus eingesetzt. Es scheint, dass die Aufgabe dieser Kommission ist, uns einzureden, dass wir verkappte Rassisten seien. Wenn schon Rassen und Ethnien vor Ehrbeleidigungen geschützt sein sollen, warum werden dann nicht auch insbesondere Schweizer vor Verunglimpfung geschützt? Dieses Antirassismusetz ist reiner Unfug. Nur ungebildete Leute können leugnen, dass nicht alle Völker dieser Erde genau gleich sind. Jede Rasse unterscheidet sich doch durch bestimmte Merkmale von einer anderen Rasse.»

Il est révélateur, dans tous ces exemples, de constater que leurs auteurs n'ont pas peur de reprendre des stéréotypes antisémites tout à fait publiquement, même si c'est sous une forme dissimulée; précisément, le recours à la suggestion et à l'allusion est caractéristique de beaucoup de déclarations figurant dans les lettres. Par ailleurs, ceux qui formulent consciemment des propos haineux partent manifestement de l'idée, contrairement à ce qui se passait précédemment, que leur attitude teintée d'antisémitisme est acceptée par la société. Les lettres citées ici ont toutes été reproduites par les rédacteurs responsables, souvent avec la mention qu'il s'agissait d'un «cri du cœur» de la «*vox populi*» (cf. la rédaction du «*Matin*»), et en justifiant la publication par l'argument selon lequel la rédaction doit aussi respecter de telles attitudes, conformément à la liberté d'opinion démocratique, même si cela a pour effet de donner publiquement un espace à l'antisémitisme. Pour établir une délimitation claire par rapport au contenu, certains journaux ont regroupé une série de lettres d'inspiration analogue et les ont publiées avec un commentaire de la rédaction. Dans tous les cas, la publication de lettres de lecteurs antisémites implique un équilibre délicat entre le reflet de l'opinion publique, la liberté d'opinion, la diffusion d'idées racistes et l'appel à la haine.

#### 4.2.2 *Manifestations dans la vie quotidienne*

Les barbouillages de croix gammées, symboles SS et étoiles de David sur des murs de béton ou dans des cabines téléphoniques font malheureusement partie de la vie quotidienne. De même, les ennuis causés aux enfants dont l'apparence indique qu'ils sont de religion juive sont une expérience de tous les jours pour les juives et les juifs suisses. Les pierres tombales souillées dans des cimetières juifs, parfois même les cimetières profanés, constituent un phénomène inquiétant. De tels incidents se sont multipliés au cours des années écoulées – en 1994, un cas particulièrement grave s'est produit à Zurich, où un groupe de jeunes a renversé et brisé un nombre important de pierres tombales.

Comme ils l'ont expliqué à la CFR, les Suisses et les Suissesses juifs se sont sentis confrontés, depuis deux ans, à une attitude de rejet et de diffamation ouverte, qui peut surgir d'un instant à l'autre: dans le tram, à la caisse du grand magasin, dans la vie professionnelle. Les voies de fait ont également augmenté. Frank A. Meyer a dé-

crit cela de manière impressionnante dans un article intitulé «*Jude, mach dass du wegkommst!*»<sup>89</sup> De telles expressions et actes antisémites montrent que le climat s'est dégradé. Si rien ne vient s'opposer à ce type de manifestations, les gens qui agissent ainsi se sentiront confortés dans l'idée que la collectivité tolère leur attitude.

#### 4.2.3 Lettres et menaces à des personnalités et à des institutions juives

Un net revirement d'opinion vers plus d'antisémitisme s'est fait clairement sentir dans les lettres aux personnalités et aux institutions juives, en particulier à la Fédération suisse des communautés israélites. Immédiatement après le début de la discussion sur l'indemnisation des victimes juives par l'économie et le gouvernement suisses, celles-ci ont reçu des centaines de lettres. Beaucoup de personnes exprimaient leur sympathie à l'égard des demandes des organisations juives, mais beaucoup étaient aussi clairement antisémites. Fait significatif, de nombreux auteurs sortaient de l'anonymat en signant leur missive de leur nom. L'avocat Sigi Feigel, président d'honneur de la Communauté culturelle israélite de Zurich, a reçu à lui seul 600 lettres en quelques mois. La majorité d'entre elles ne contenaient aucune allusion antisémite, malgré le caractère émotionnel du débat et les déclarations formulées. Néanmoins, 92 étaient d'inspiration fortement antisémite et contenaient même, dans certains cas, des menaces; enfin, 77 comportaient des allusions et des considérations hostiles aux juifs.

Dans une de ces lettres, on nous dit p. ex. que «les propos incroyablement haineux tenus à l'encontre de la Suisse, en particulier aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, deviennent toujours plus intolérables. Vous, en tant que représentant du Congrès juif mondial à New York, en êtes complice. Depuis ma jeunesse, je compte dans mon entourage des juifs qui sont de vrais amis. Aujourd'hui, je suis malheureusement forcé de constater que l'antisémitisme, qui a toujours existé de façon atténuée, augmente énormément en Suisse orientale. Je vois un avenir sombre pour les juifs en Suisse si les propos haineux persistent. Jusqu'ici, la population suisse se montrait très réservée. (...) Les propos haineux du Congrès juif mondial – qui, au reste, est appelé maintenant par la population de Suisse orientale <Congrès de

la domination juive mondiale» – (...) portent un grave préjudice aux juifs suisses. Si les choses continuent ainsi, il est certain que les juifs suisses en feront les frais, et c'est dommage, très dommage ...»<sup>90</sup> – Cette lettre est un exemple de tous les mécanismes décrits plus haut: l'attribution de la culpabilité aux juifs, la propre justification d'auto-défense qui en résulte, et qui se transforme finalement en un pronostic teinté de menace selon lequel les choses pourraient mal tourner pour les juifs en Suisse.

Quelques-unes des menaces reçues par des personnalités juives étaient plus explicites et allaient jusqu'à des menaces de mort. Ce n'est qu'en prenant des mesures pour sa protection personnelle que Me Sigi Feigel a pu participer à des manifestations publiques auxquelles il était invité en tant qu'orateur principal. Beaucoup de personnalités juives de toute la Suisse ont reçu des appels téléphoniques anonymes ou ont été confrontées dans la rue, dans les magasins, etc. à des remarques dévalorisantes sur «les juifs». L'avocat genevois Alain Lévy a rendu public un envoi anonyme qui, sous le couvert d'un faux complot juif baptisé «Association juive pour extorquer les Suisses», l'invitait à verser 15 000 francs pour les «efforts de guerre».

#### 4.2.4 Presse et manchettes

Au moment où la discussion sur les demandes d'indemnisation des organisations juives battait son plein, les médias ont dû assumer une lourde responsabilité. Il s'agissait en particulier à veiller à ne pas reproduire, et plus encore à ne pas susciter, des préjugés antisémites supplémentaires par leur manière de relater les événements. Tous les médias n'ont pas fait preuve des mêmes scrupules dans la façon d'observer leur devoir de diligence, comme le montrent les deux exemples suivants:

- ▶ Une édition de l'émission «*Rundschau*» a fait grand bruit en diffusant, le 29 janvier 1997, les propos grossièrement antisémites d'un homme demandant que tous les juifs soient envoyés en Si-

<sup>90</sup> «Die katastrophale Hetze gegen die Schweiz, besonders in den USA und Grossbritannien, wird immer unerträglicher. Sie, als Vertreter des Jüdischen Weltkongresses in New York, sind mitschuldig. Ich habe unter meinen Freunden seit der Jugendzeit liebenswerte Juden. Nun muss ich leider feststellen, dass der Antisemitismus, welcher schon immer leicht vorhanden war, in der Ostschweiz gewaltig zunimmt. Ich sehe schwer für die Juden in der Schweiz, falls die Hetze weiter anhält. Bis jetzt war die schweizerische Bevölkerung sehr zurückhaltend. (...) Die Hetze des jüdischen Weltkongresses – er heisst übrigens jetzt unter der Bevölkerung der Ostschweiz jüdischer Weltbergschaftskongress – (...) schadet den schweiz. Juden ausserordentlich. Gebt die Hetze weiter, werden bestimmt die schweiz. Juden die Leidtragenden sein. Schade, sehr schade ...»

<sup>89</sup> «Juif, va-t'en!» («*Sonntags-Blick*», 13 juillet 1997).

berie. Certes, l'équipe de «*Rundschau*» s'est distancée de ces propos dans l'émission, dont l'invitée était la psychanalyste Madeleine Dreyfus. Ce qui est apparu choquant, en revanche, c'est que la rédaction a utilisé précisément les deux phrases les plus excessives pour la bande-annonce; de ce fait, ces propos antisémites ont été diffusés sans commentaire et sans filtre plusieurs fois lors de la promotion des programmes. (Dans une émission ultérieure, l'interviewé a présenté ses excuses pour ses déclarations.)

- ▶ L'hebdomadaire «*Facts*» est tombé dans le même piège en publiant dans son numéro 3/1997 un dossier sur les juifs suisses. Sous le titre «*Das ewige Unverständnis*» (L'éternelle incompréhension), «*Facts*» a donné, certes, une présentation différenciée des compatriotes juifs en Suisse. Mais, comme à la télévision, l'annonce du sujet dérapait vers le stéréotype antisémite: «Nous et les juifs. Rapport: l'influence des juifs. Enquête: l'opinion des Suisses.» Cette annonce a eu pour effet de propager la crainte de la domination juive mondiale en même temps qu'elle établissait une opposition entre nous (les Suisses) et eux (les juifs).
- ▶ En juin 1998, l'hebdomadaire satirique «*Der Nebelspalter*», qui venait de prendre un nouveau départ avec une équipe rédactionnelle renouvelée, publiait une caricature nettement antisémite basée sur le stéréotype du «juif cupide». La diffusion de la revue avec le dessin recouvert d'un autocollant portant la mention «autocensure», à la suite de l'intervention de tiers, n'améliora pas les choses.

Comme le montrent ces exemples, c'est précisément dans les raccourcis utilisés pour une bande-annonce, un titre ou une manchette que se glissent les stéréotypes antisémites, xénophobes ou racistes, sans que la rédaction en soit toujours consciente.<sup>91</sup>

#### 4.2.5 Déclarations de personnalités politiques

Dans une série d'interviews, de prises de position, d'articles de presse et de lettres de lecteurs, des femmes et des hommes politiques se sont aussi lancés dans le débat. En plus des attaques insultantes qu'on pouvait attendre de partis et de groupements d'extrême-droite, il y eut aussi de

la part de partis assumant des responsabilités gouvernementales plus d'une remarque inopportune laissant supposer l'existence de préjugés antisémites. Quelques exemples commentés, dont la liste ne prétend nullement à l'exhaustivité, illustreront à quel point on tombe facilement dans des déclarations teintées d'antisémitisme:<sup>92</sup>

- ▶ Le tampon J apposé par les Allemands sur les passeports des juifs sur les instances de la Suisse aurait été introduit «pour protéger les personnes intéressées». – Cette déclaration reprend l'argumentation à motifs clairement antisémites par laquelle la Suisse officielle justifiait en 1938 l'introduction du tampon juif.
- ▶ Dans le cadre de la commémoration célébrant «les cent ans de sionisme», on a pu entendre des allusions concernant les «adeptes d'une certaine religion qui, aujourd'hui comme hier, font confiance à notre armée et à notre police quand ils veulent se protéger contre les menaces». Ce genre de commentaires se réfère délibérément au soi-disant comportement «de parasites» des juives et des juifs.
- ▶ Des déclarations selon lesquelles «nous sommes aujourd'hui menacés, insultés et rackettés par des organisations et leurs représentants à New York» ou faisant allusion à «certaines minorités principalement domiciliées dans *Lower Manhattan* ou dans le «*Stedtl*» favorisent le stéréotype du «centre de pouvoir organisé des juifs».
- ▶ Prononcée à l'occasion du jubilé d'un parti, une proclamation affirmait «lutter contre l'internationalisme socialiste et doré». – La notion d'«internationalisme doré» vient de la propagande national-socialiste et se réfère au «judaïsme mondial».
- ▶ Un organe de parti tessinois a publié en juin 1998 une «liste des juifs employés dans l'administration Clinton», tirée d'une publication néonazie américaine.
- ▶ Après les menaces de boycott venues des Etats-Unis, un parti a appelé en juillet 1998 au boycott des «marchandises américaines et juives». Ce mélange indifférencié rappelle le mot d'ordre national-socialiste «N'achetez rien aux juifs». De telles déclarations montrent clairement à quel point le recours à l'antisémitisme remplit la fonction bien connue de paratonnerre: les

<sup>91</sup> Pour sensibiliser les esprits à ce problème et offrir une aide concrète, la CFR prépare une brochure de conseils intitulée «*Werkzeuge journalistischer Fairness*», destinée aux créateurs médiatiques; cette brochure, qui traite de la langue et du racisme dans le travail journalistique, paraîtra en 1999.

<sup>92</sup> Bien qu'exprimées ainsi, les phrases reproduites ici ne doivent en aucun cas être attribuées à une personne ou un parti. Il ne s'agit pas de dénoncer une position politique déterminée, mais de poser la question fondamentale de la bienséance et du respect de la dignité humaine dans le débat politique.

juifs servent de boucs émissaires pour des problèmes qui sont avant tout les nôtres, comme lorsqu'il s'agit de se confronter à un passé controversé. Ce discours illustre aussi la rapidité avec laquelle l'antisémitisme peut encore à l'heure actuelle surgir des couches profondes de l'inconscient collectif, en tant que phénomène constant, pour retomber aussitôt que la situation s'est apaisée. Selon le même processus, des personnalités politiques peuvent se montrer très habiles à manier l'inexprimable et l'interdit à des fins électoralistes, pour détourner l'attention des problèmes en suspens. Précisément parce que l'enjeu de la lutte contre l'antisémitisme dépasse de loin le niveau du simple exercice de «political correctness», il est impératif de dénoncer l'intention et l'orientation de discours politiques qui, tout en s'arrêtant de justesse à la limite de l'exprimable, comptent sur leurs auditeurs pour aller au-delà dans leur tête et en leur for intérieur. Il existe un réel danger que l'antisémitisme ne soit réactivé sous l'effet de manoeuvres politiciennes attisant les sentiments hostiles. En fin de compte, c'est notre démocratie qui s'en trouve affaiblie.

### 4.3 Sondages d'opinion sur l'antisémitisme

Nous présentons ci-dessous une compilation de sondages effectués sur le thème de l'antisémitisme en Suisse et sur le débat concernant le rôle de la Suisse durant la Deuxième Guerre mondiale, sondages commandés principalement par les médias. Toutefois, ces informations n'ont qu'une valeur purement indicative. Le moment, la formulation, l'environnement – soit une multitude de facteurs – influencent les résultats. On le sait: lors de sondages sur les attitudes par rapport à certaines valeurs, la dimension suggestive des questions peut même influencer les opinions dans une direction déterminée.<sup>93</sup> Néanmoins, les résultats de ces sondages permettent de constater certaines tendances.

En janvier 1997, «Facts»<sup>94</sup> publia les résultats d'une enquête faisant apparaître ce qui suit: plus de la moitié des personnes interrogées surestimaient le nombre des adeptes de la religion juive vivant en Suisse – à savoir 18 000 environ – et un

tiers pensaient même que ce chiffre était de 80 000 ou plus. 49% trouvaient que le conseiller fédéral Delamuraz n'avait «pas eu raison» de formuler ses déclarations (39% en Suisse romande), 38% lui donnaient raison. 58% estimaient le comportement de la Suisse à l'égard des persécutés juifs incorrect, 53% estimaient que les banques s'étaient comportées de manière incorrecte, 33% défendaient le comportement de la Suisse, 27% celui des banques.

«Le Matin»<sup>95</sup>, pour sa part, publia les résultats d'une enquête en février 1997: 40% des personnes interrogées se déclaraient préoccupées par l'augmentation de l'antisémitisme, alors que 46% considéraient l'antisémitisme comme un problème mineur. 64,5% trouvaient les reproches formulés contre le comportement de la Suisse à l'égard des juifs durant la Deuxième Guerre mondiale entièrement ou partiellement fondés, 18% injustifiés. 43,5% estimaient que la Suisse n'avait pas fait assez pour les victimes de l'Holocauste après la Deuxième Guerre mondiale, alors que 26% jugeaient qu'elle en avait fait assez et 5% même trop.

Un sondage de la SSR, effectué en juin 1997, sur la manière dont les médias avaient relaté le rôle de la Suisse durant la Deuxième Guerre mondiale a donné les résultats suivants:<sup>96</sup> une étroite minorité s'est déclarée lassée par ce thème, alors que près de la moitié des personnes interrogées (49%) étaient d'avis que le débat ne faisait que «susciter du mécontentement» ou «creuser des fossés inutiles». 47% estimaient que les reproches devaient être «plutôt» ou «entièrement» rejetés, et 45% avaient l'impression qu'à la suite des discussions sur le rôle de la Suisse durant la Deuxième Guerre mondiale, il y avait plus de gens qui nourrissaient des sentiments négatifs à l'égard des juifs. 9% seulement pensaient que l'antisémitisme avait diminué. Des différences nettes sont apparues entre la Suisse romande et la Suisse allemande: 4% des Romands seulement éprouvaient des sentiments négatifs à l'égard des juifs, alors que la proportion était de 11% en Suisse allemande.

L'Institut de sociologie de l'Université de Zurich a interrogé des jeunes adultes en ville de Zurich

<sup>93</sup> Voir à ce sujet l'article de Hardmeier (1998) dans le dernier numéro de TANGRAM, bulletin de la CFR.

<sup>94</sup> L'étude a été confiée à Ipsos. 704 personnes à partir de l'âge de 18 ans ont été interrogées par téléphone en Suisse allemande et en Suisse romande, entre le 9 et le 11 janvier 1997 («Facts» 3/1997).

<sup>95</sup> «Le Matin», d'entente avec Suisse 4, a confié l'étude à l'institut Link. 564 personnes âgées de 15 à 74 ans ont été interrogées en Suisse allemande et en Suisse romande («Le Matin», 23 février 1997).

<sup>96</sup> Cette étude interne confiée à Konso a été aimablement mise à notre disposition par le service de recherche de la SSR. Lors d'une enquête éclair téléphonique, 650 personnes ont été interrogées dans toute la Suisse (300 en Suisse allemande et en Suisse romande, 50 en Suisse italienne).

sur leur attitude à l'égard des juifs; il a effectué ces sondages en 1995 et 1997, c'est-à-dire avant et après le début de la controverse sur le rôle de la Suisse durant la Deuxième Guerre mondiale. L'affirmation selon laquelle «les juifs portent leur part de culpabilité s'ils sont haïs et persécutés» a été approuvée par 13% en 1995, 17% en 1997. La deuxième déclaration, selon laquelle «la persécution des juifs compte parmi les actes les plus graves qui aient jamais été commis», a été désapprouvée par 1% en 1995, 5% en 1997. Dans le cas de la troisième affirmation, on remarque un déplacement de l'opinion très sensible: si, en 1995, 14% seulement approuvaient l'idée que «les juifs ont trop d'influence dans le monde», ils étaient 31% en 1997. De l'avis des chercheurs, il ressort très clairement, qu'en raison du rôle joué par le débat sur l'or volé, une attitude générale plutôt négative a persisté à l'égard des juifs. C'est précisément l'élément le plus souvent associé au débat qui s'est modifié dans un sens défavorable.<sup>97</sup>

Un regard rétrospectif sur quelques résultats de sondages des 20 dernières années fournit une image sensiblement pareille:

Une enquête de 1979<sup>98</sup> aboutit à la conclusion que, certes, l'antisémitisme en Suisse n'était pas largement répandu mais que, toutefois, des groupes minoritaires et des personnes généralement plutôt âgées avaient des préjugés antisémites. Selon l'enquête, 8% des personnes interrogées en Suisse allemande et 6% en Suisse romande s'identifiaient clairement à des remarques défavorables sur les juifs ou trouvaient qu'il fallait être particulièrement prudent avec ceux-ci. 42% et 36% pensaient qu'il n'y avait plus personne en Suisse qui ait une attitude hostile aux juifs; chez le reste des personnes interrogées, l'image des juifs était dominée par l'aisance matérielle voire la fortune. Un tiers des sondés firent spontanément des remarques dans ce sens. Quoiqu'il en soit, l'allusion à cette soi-disant «caractéristique» des juifs était jugée par les personnes interrogées soit comme un phénomène d'impact neutre soit comme une explication à l'animosité d'autres personnes, soit, en partie, sous forme d'un sous-entendu hostile. 4% seulement invoquèrent des motifs religieux pour expliquer une animosité contre les juifs.

<sup>97</sup> On trouvera en annexe un résumé détaillé de l'étude.

<sup>98</sup> Enquête menée par l'Institut Konso pour le compte de la Fédération suisse des communautés israélites; 1500 personnes ont été interrogées (Roschewski 1993).

Une étude sur l'antisémitisme dans le canton de Zurich commandée en 1987 par la Communauté culturelle israélite de Zurich est arrivée à la conclusion que les «antisémites durs» constituaient 9% de la population, alors que 11% étaient «susceptibles de suivre le mouvement».<sup>99</sup> L'enquête «Vox» effectuée après la votation sur la norme pénale contre le racisme en 1994 confrontait les personnes interrogées à une affirmation ancrée dans les milieux d'extrême-droite: «L'influence juive est trop grande.» 12% ont trouvé cette déclaration «entièrement» ou «plutôt juste», 23% «plutôt fausse».<sup>100</sup>

Si, pour avoir une vue d'ensemble, on prend le risque ici de résumer des données qui se situent à des niveaux très divers, on peut partir de l'idée qu'il existe un socle d'environ 10% d'antisémites «durs». Il est aussi permis de supposer qu'environ un tiers des citoyennes et des citoyens peuvent facilement céder à la propagande qui recourt aux stéréotypes antisémites, explicitement ou implicitement. Si une bonne majorité juge d'un œil critique le comportement des milieux responsables durant la Deuxième Guerre mondiale, une petite moitié hésite à en tirer les conséquences pour le présent. Ce sont autant de prises offertes aux arguments des nationalistes selon lesquels l'ennemi est omniprésent et les réclamations – justifiées – des victimes juives le signe d'un complot. Dans la perspective de son mandat, la CFR doit attirer l'attention sur le fait qu'un grand nombre de personnes attribuent au débat en cours une augmentation de l'antisémitisme ou évoquent même le «mauvais sang» qu'il suscite. On voit réapparaître, sous des formules légèrement différentes, l'idée que les juifs – par leur présence, par leur visibilité – sont eux-mêmes responsables de l'antisémitisme. Ce type de discours illustre clairement combien il est difficile de pratiquer une sensibilisation de l'opinion sans risquer d'être contre-productif.

Rappelons que ces enquêtes ne permettent pas de tirer des conclusions définitives, vu la diversité des circonstances dans lesquelles elles ont été ef-

<sup>99</sup> Sondage cité dans «Facts» 3/1997.

<sup>100</sup> L'enquête a été effectuée à l'occasion de la votation sur la norme pénale contre le racisme. La première partie concernait directement le comportement lors de la votation. Dans une seconde partie, clairement séparée de la première, on présentait aux personnes interrogées cinq déclarations à propos desquelles elles pouvaient prendre position. Les affirmations se fondent sur les caractéristiques développées en Allemagne pour évaluer les idées des extrémistes de droite et des fascistes. Elles sont issues d'analyses approfondies des écrits d'extrémistes de droite et se fondent, dans la mesure du possible, sur des citations de phrases originales (Schloeth 1994, p. 16 ss).

fectuées. Il serait d'autant plus important de disposer de résultats de recherches systématiques effectuées régulièrement, qui permettraient de saisir l'état d'esprit de la population et d'évaluer les effets des mesures engagées.<sup>101</sup>

#### 4.4 La réaction de la communauté juive de Suisse

Par leur violence, les sentiments antisémites exprimés ont considérablement heurté les juives et les juifs suisses. Profondément déconcertés par ces réactions, ceux-ci ont balancé entre incrédulité et crainte. Le choc a été ressenti aussi bien par l'ancienne génération, qui a encore en mémoire les horreurs du pouvoir nazi, que par les plus jeunes, qui n'avaient en fait jamais connu une telle atmosphère. D'un seul coup, l'existence juive a semblé une nouvelle fois remise en question; soudain, on assistait, chez certains, à la reconstruction d'une «altérité», comme s'il fallait établir une distinction entre l'appartenance à la religion juive et la nationalité suisse. Les vieilles blessures se rouvraient, celles de l'antisémitisme toléré par l'Etat durant la deuxième guerre mondiale, celles du refoulement inhumain de dizaines de milliers de personnes à la frontière. Dans leur vie quotidienne, les Suisses juifs redoutèrent d'être exposés à un «processus d'aliénation et d'exclusion», pour reprendre les termes de Martin Rosenfeld, secrétaire général de la Fédération suisse des communautés israéliennes.<sup>102</sup> Rolf Bloch, président de la FSCI et président du Fonds de l'Holocauste, exprima, dans une interview, l'opinion que la communauté juive craignait de se trouver confrontée à des situations analogues à celles de l'après-guerre; lui-même «revivait la situation de l'immédiat après-guerre, lorsque les juifs étaient considérés comme des étrangers ou comme une minorité».<sup>103</sup> Beaucoup d'autres représentantes et représentants de communautés juives s'exprimèrent de la même manière. Un débat intense s'engagea dans les deux revues juives, «*Israelitisches Wochenblatt*» et «*Jüdische Rundschau-Maccabi*». En Suisse romande, des représentants juifs témoignèrent au très populaire conseiller fédéral vaudois Delamuraz leur solida-

rité face aux attaques injustifiées. Toutefois, lorsqu'ils constatèrent ce que ces déclarations avaient déclenché, ils en tirèrent les conséquences et prirent position tout aussi clairement. Les juives et juifs suisses s'efforcèrent de se défendre contre les tentatives de rejeter globalement la faute sur «les juifs».

Malgré une situation souvent perçue comme menaçante, les personnalités et les institutions juives suisses se sont efforcées d'intervenir dans un souci de modération et d'apaisement. Elles se sont défendues d'être sous la coupe des organisations juives américaines. Lors d'un débat très animé, organisé par la Communauté culturelle israélienne de Zurich, le secrétaire général du Congrès juif mondial, Israel Singer, tint des propos retentissants en reprochant aux juifs suisses d'ignorer ce qu'était l'antisémitisme. Les juifs suisses n'hésitèrent pas à critiquer le choix unilatéral des mots de leurs organisations partenaires juives aux Etats-Unis et leur comportement non diplomatique à l'égard de la Suisse. Ils allèrent même jusqu'à examiner une proposition demandant s'il ne serait pas opportun de déposer une plainte collective pour diffamation (François Loeb et Sigi Feigel en juin 1998).<sup>104</sup>

Thomas Lyssy, vice-président de la FSCI, et Martin Rosenfeld, secrétaire général, ont participé à l'émission de télévision «*Arena*» du 10 janvier sur le thème de l'antisémitisme; des représentantes et représentants juifs se sont engagés dans l'émission «*Temps présent*» de la Télévision suisse romande du 22 janvier 1998, consacrée à l'antisémitisme, à laquelle prit part également la CFR.

Dans une interview à la radio, Michael Kohn a expliqué le point de vue de la communauté juive de Suisse. La psychanalyste Madeleine Dreyfus, des historiennes et des historiens juifs ainsi que d'autres personnalités juives suisses ont fait des analyses publiques de la situation. A noter aussi, le livre des deux journalistes Sylvie Cohen et Françoise Buffat – «*Suisses et Juifs*» – publié au printemps 1998.

<sup>101</sup> Voir le n° 4 du bulletin de la CFR TANGRAM, qui traite de la manière d'observer le racisme et l'antisémitisme.

<sup>102</sup> Allocution devant l'assemblée des délégués du parti écologiste, 30 août 1997.

<sup>103</sup> «*Journal de Genève*», 23 septembre 1997.

<sup>104</sup> Voir à ce sujet un sondage effectué par l'Institut Konso auprès de juives et juifs suisses au début de 1997, à la demande de la «*Jüdische Rundschau-Maccabi*» en collaboration avec la «*Basler Zeitung*». Il est apparu que 59% jugent appropriée la mise à jour du rôle de la Suisse durant la Deuxième Guerre mondiale, 28% auraient préféré un travail d'éclaircissement plus intensif, et 65% jugent appropriés les reproches de l'étranger à l'encontre de la Suisse. Au total, 65% sont d'accord avec les propos tenus par le président de la Confédération Arnold Koller dans son allocution devant le Parlement en mars 1997, et notamment avec sa demande de création d'une Fondation de la solidarité. 72% estiment que les fonds en désobéissance devraient être remis aux organisations juives («*Jüdische Rundschau-Maccabi*», 3 avril 1997).

Il s'agit d'une enquête inédite sur la conception que les Suisses juifs ont d'eux-mêmes sous la forme d'interviews approfondies réalisées avec des personnalités juives suisses.<sup>105</sup>

Contrairement à ce qui fut le cas dans le passé, l'antisémitisme n'est plus aujourd'hui minimisé par les juifs eux-mêmes, dans le désir de se protéger. Désormais, les juifs suisses n'hésitent pas à rendre publiques les actions et les attaques antisémites pour provoquer délibérément la discussion sur l'antisémitisme et confronter la société à ses responsabilités.

#### 4.5 Développer l'engagement contre l'antisémitisme

Depuis 1994 et 1995, et le débat public sur la norme pénale contre le racisme dans le code pénal suisse de l'époque, le thème de l'antisémitisme et des moyens de le combattre s'est peu à peu imposé comme un sujet ouvertement débattu chez nous. Cette évolution permet désormais aux voix opposées à l'antisémitisme latent et manifeste dans la population suisse de se faire entendre de l'opinion publique à divers niveaux:

##### 4.5.1 Tribunaux

Le nouvel article 261<sup>bis</sup> CP contre le racisme est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1995. Jusqu'en juin 1998, on a rapporté quelque 100 jugements (plus 8 procédures en cours).<sup>106</sup> Ce total comprend 38 condamnations et 62 non-lieux ou acquittements. Sur cette centaine de cas, plus de la moitié (55 plus 3 cas en cours) concernaient des affaires d'antisémitisme.

On notera que peu d'affaires ont été l'objet de poursuites spontanées de la part des autorités. Bien que l'infraction à la norme pénale contre le racisme constitue un délit poursuivi d'office, et qu'il devrait donc obligatoirement être sanctionné, la procédure n'a été engagée, dans la

plupart des cas, qu'à la suite de plaintes de particuliers ou d'organisations non gouvernementales. En mars 1995, Andres Studer a même pu répéter ses mensonges devant un tribunal cantonal (en affirmant qu'il n'y aurait pas eu d'Holocauste à Auschwitz au moyen d'un gazage massif des juifs par zyklon B) sans que celui-ci n'intervienne. Ce n'est qu'après la publication d'articles dans les médias que le tribunal cantonal a examiné la question de savoir s'il fallait engager une procédure d'office. Par la suite, Studer a été condamné à huit mois de privation de liberté avec sursis.

Faute de dispositions légales adéquates, la Suisse a été longtemps une plaque tournante des écrits antisémites et négationnistes en Europe. Toutefois, dès 1995, le Tribunal fédéral a fermé la porte à tout espoir nourri par les négatrices et négateurs de l'Holocauste de se servir de procès spectaculaires montés de toutes pièces pour diffuser leurs théories et tenter ainsi de déstabiliser l'opinion publique. Dans un jugement prononcé contre l'ancienne enseignante vaudoise Mariette Paschoud, les juges ont décidé, en se fondant sur la pratique allemande, que l'exigence d'une preuve unique de l'existence des chambres à gaz était absurde, face au matériel de preuve existant.<sup>107</sup>

Après une période initiale hésitante, une série d'actions ont été engagées contre des personnes connues dans ce domaine (sur les cas connus, 13 concernent la négation de l'Holocauste):

Actuellement, une procédure est en cours contre Gaston-Armand Amaudruz, à la suite d'une action intentée par la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) et la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI). Les mêmes organisations ont aussi actionné en justice un libraire de Montreux qui distribuait le livre de l'auteur français Roger Garaudy intitulé «Les mythes fondateurs de la politique israélienne»; le tribunal de Vevey a jugé l'ouvrage négationniste et condamné le libraire à quatre mois d'emprisonnement avec sursis. Le tribunal cantonal vaudois l'a ensuite acquitté, contrairement à la demande du procureur, qui a fait recours auprès du Tribunal fédéral. Ont été condamnés également Emil Rahm, éditeur du bulletin «Memopress», et Arthur Vogt, qui avait imprimé et diffusé les œuvres de Jürgen Graf, auteur d'une série d'écrits négationnistes. Après que l'affaire ait dû être retirée

<sup>105</sup> Buffat, Cohen 1998.

<sup>106</sup> Pour garantir une jurisprudence uniforme, les cantons sont tenus de communiquer au Ministère public de la Confédération les jugements rendus dans des affaires relevant de l'art. 261<sup>bis</sup> CP. S'il le juge utile, le Ministère public peut intervenir dans le processus et déposer recours. Après des difficultés initiales, le niveau d'information du Ministère public s'est amélioré ces derniers temps, mais il n'a pas encore une vue d'ensemble complète. Il estime aujourd'hui que, dans toute la Suisse, 200 à 300 procédures sont en cours. Une centaine de jugements ont été rendus. Pour le groupe «Jura» (Juristes contre le racisme et l'antisémitisme), Hans Stutz a réuni la documentation la plus complète à ce jour de tous les jugements accessibles, qui comprend ceux connus de la CFR (Stutz 1998).

<sup>107</sup> ATF 121 IV 76.

au procureur compétent pour «retard inadmissible dans la procédure», l'auteur fut par la suite condamné en première instance, en été 1998, à une amende de 20 000 francs. Contre Jürgen Graf, le juge de première instance a prononcé 15 mois d'emprisonnement sans sursis, une amende de 8 000 francs et le prélèvement d'une partie du produit de la vente de ses publications.

Ernst Indlekofer qui, dans la publication «*Recht+Freiheit*», avait minimisé le génocide commis contre les juifs et cherché à ridiculiser la souffrance des juifs en se servant d'expressions telles que «des expositions Anne Frank et autre tralala», a été condamné à une peine d'emprisonnement de trois mois avec sursis.

Des écrits ésotériques ont été confisqués, tel l'ouvrage «*Geheimgesellschaften*», de Jan Holey, alias Jan Van Helsing, qui diffuse des préjugés violemment antisémites et reproduit pour l'essentiel «Les protocoles des sages de Sion». Malgré ce jugement, ce livre demeure en vente dans plusieurs librairies.

De même, le défenseur des animaux Erwin Kessler a été condamné à plusieurs reprises pour être intervenu avec des stéréotypes antisémites grossiers contre la méthode d'abattage par égorgement pratiquée par les juifs («l'abattage rituel») et les musulmans.

Le nouvel article de loi a conduit aussi à faire connaître dans le public les propos ouvertement antisémites de sectes dont les enseignements portent sur la négation de l'Holocauste et l'idée d'un complot juif mondial. Des représentants de l'«Eglise universelle», qui affirme que les juifs, «par leur cupidité satanique», auraient «fomenté la Deuxième Guerre mondiale» et voit en eux «l'Antéchrist», ont déjà été condamnés à quatre reprises.

A titre d'exemple, nous mentionnerons trois autres jugements: à Schlieren, le juge unique a condamné en septembre 1997 un chauffeur de 28 ans. L'homme avait accablé d'injures racistes la caisse des médecins de Zurich, insulté également un gynécologue zurichois parce qu'il était juif et lancé des menaces, affirmant qu'un groupe dont il ne donnait pas le nom se préparait à assassiner des personnes de religion juive. Egalement en septembre 1997, le juge unique du tribunal du district de Zurich a condamné une personne qui avait écrit une lettre de lecteur à contenu antisémite et l'avait adressée aux tribunaux ainsi qu'à plus de 50 journaux. L'auteur affirmait dans cette lettre que «c'est toujours quand les agitateurs

juifs sont empêchés de dominer les non-juifs qu'ils parlent de persécution des juifs» et que «... un million de juifs ont moins de valeur que l'ongle du doigt d'un Allemand – comment cela sonne-t-il ? (Un Allemand ne pourrait s'exprimer ainsi impunément dans la presse, seul un juif peut le faire).»<sup>108</sup>

Nous citerons ici dans le détail l'exposé des motifs du jugement d'un cas en soi peu spectaculaire, à savoir un couplet de carnaval antisémite (Bäretswil/ZH),<sup>109</sup> parce que, dans le contexte du débat récent, il délimite de manière exemplaire le champ flou qui sépare l'ambiance de bistrot, ou la «folie du carnaval», du respect de la dignité humaine:

«(...) Dans le cas présent, il y a plusieurs détails qui, réunis, font que la diffusion du couplet de carnaval à juger constitue une atteinte à la dignité humaine au sens de l'art. 261<sup>bis</sup> al. 4 CP. Premièrement, les coutumes religieuses des juifs sont tournées en ridicule. Le droit au respect des convictions religieuses et à leur affirmation fait partie des droits les plus importants reconnus à l'individu. Le fait de railler sa religiosité implique une dévalorisation non seulement de cette religion, mais aussi de celui qui la pratique. (...) Indirectement, mais manifestement, «subtilement» au sens du refrain, on dénonce la «cupidité des juifs». La fixation sur de tels clichés fait la place belle aux idées racistes. Ces clichés négatifs et hostiles portent incontestablement atteinte à la dignité humaine, puisqu'ils font en sorte qu'une personne, membre d'un groupe, n'est plus perçue comme un être humain à part entière, mais comme une image caricaturée, selon les circonstances mêmes comme une image d'ennemi. On sait que le cliché de la cupidité a sensiblement contribué au fait que les juifs, pendant des siècles, ont été à maintes reprises victimes des persécutions les plus cruelles. Il est particulièrement grave de taxer de cupidité quelqu'un qui – comme le font aujourd'hui les organisations juives – formule des revendications de réparation. (...) Le fait que le cinquième vers porte clai-

<sup>108</sup> «Immer wenn jüdische Agitatoren beim Beherrschen von Nichtjuden behindert werden, reden sie von Judenverfolgung» et que «(...) eine Million Juden seien nicht so viel wert wie der Fingernagel eines Deutschen – wie klingt das? (So darf sich ein Deutscher in der Zeitung nicht straflos äussern, nur ein Jude).»

<sup>109</sup> «Uf de Bank, da lyt jetzt Gäld parat! Für Jude, wo mer hät vertrybe. / Du liebe Ma, ich gib dir en Rat: / Tue sofort dis Vorhüütli schnüide, / Mit dem Bewys fabrsch dänn uf Bern, / Tuesch dis Schwänzli em Bundesrat zeige. / Wänn das nöd langed, büezisch no en Stern! / Uf s'Füülli und tanzisch en Reige.» Jugement du tribunal du district de Hinwil, ER 22.10.1997.

rement atteinte à la dignité humaine est démontré finalement avant tout dans le conseil donné pour obtenir de l'argent du Conseil fédéral de «se coudre une étoile sur les fesses» (*en Stern uf's Füedli z'biize*). Comme s'il n'était pas vrai que, sous le Troisième Reich, plusieurs millions de juifs, parmi lesquels des enfants et des personnes âgées, avaient été persécutés de la manière la plus horrible, torturés et exterminés, les habitants de Bäretswil sont invités à s'amuser de l'idée qu'on peut utiliser de cette manière, pour obtenir de l'argent, ce symbole devenu classique de la persécution des juifs. Quiconque minimise ainsi l'horreur de la persécution des juifs manifeste un effrayant mépris à l'égard de la profonde douleur des survivants. L'argument selon lequel il ne s'agirait que d'un stupide couplet de carnaval ne conduit pas à une autre appréciation. En vérité, l'Holocauste n'est pas un sujet de carnaval. En mêlant les souvenirs de ce drame aux rires du mardi gras, on nie la tragédie incommensurable, on méprise le droit, fondé sur la dignité humaine, de chaque individu au respect de ses sentiments d'affliction, et on porte atteinte ainsi à la dignité de ceux qui souffrent, comme d'ailleurs à celle des victimes. Un facteur aggravant est que le fait de chanter une telle ritournelle dans un restaurant, devant un public de carnaval éméché, suscite un effet de solidarité. «Prends-le avec humour, sinon tu resteras tout seul» (*Nimms mit Humor, dänn obni bisch ganz allei*), ajoute le refrain. En fait, après la présentation, l'assistance a ri et applaudi (...)

A Bâle aussi, au cours de la manifestation des «mimosas» précédant le carnaval en février 1998, chaque citoyenne ou citoyen juif a pu se sentir agressé par les formulations antisémites qui ont été lancées. Dans ce cas, toutefois, le procureur a classé la procédure.<sup>110</sup>

Dans dix cas, enfin, il s'agissait de personnes qui ont tenté de détourner la norme pénale contre le racisme pour l'utiliser à leurs propres fins, en général antisémites. Ainsi, Erwin Kessler a engagé une action contre la vente du «Talmud de Babylone» en tant qu'ouvrage raciste. Un Suisse s'est dit menacé en tant que tel par les propos tenus par un jeune juif suisse dans une interview en janvier 1997: «En principe, je ne fais confiance à aucun Suisse chrétien. Néanmoins, je me comporte comme si cette attitude n'était pas fondée, sans cela je ne pourrais pas

vivre en Suisse. J'espère toujours me tromper. Pourtant, je suis forcé de constater sans cesse que la Suisse est vraiment telle que je le craignais – à savoir antisémite.»<sup>111</sup> Une plainte a également été déposée pour calomnie contre les Suisses en tant que peuple contre le film de la BBC «Or nazi et argent des juifs», diffusé par la chaîne de télévision suisse DRS. Toutes les procédures issues de ces plaintes «révisionnistes» ont été classées.

Ces jugements montrent que la justice suisse, après une période initiale caractérisée par un certain attentisme, est aujourd'hui engagée dans une action résolue contre la diffamation et la discrimination raciales.

Toutefois, le faible nombre de jugements ne permet pas encore d'établir une évaluation définitive de la pratique judiciaire. Alors qu'une grande partie des citoyennes et des citoyens souhaitent que les racistes et antisémites notoires soient empêchés d'agir, on entend aussi des voix critiques. En particulier en Suisse romande, d'importantes discussions ont eu lieu à l'occasion de procès engagés contre des diffuseurs de livres incriminés, touchant à la contradiction entre la liberté d'opinion et ce qui a pu être ressenti comme une censure. La formulation obligatoirement ouverte de la norme pénale peut être aussi source d'incertitude, dans la mesure où elle laisse aux tribunaux une grande liberté d'interprétation de manière à garantir la souplesse et la faculté d'adaptation de la loi. Marcel A. Niggli, auteur d'un des ouvrages qui fait autorité sur l'article 261<sup>bis</sup> du Code pénal suisse, conclut néanmoins que la norme pénale est parfaitement applicable et qu'elle ne restreint pas la liberté d'opinion, contrairement aux craintes initiales qui avaient été formulées.<sup>112</sup>

Niggli renvoie en outre à un jugement important du Tribunal fédéral<sup>113</sup> en rapport avec l'antisémitisme, qui éclaire la question, à l'origine controversée, de savoir si le bien protégé est la paix publique ou la dignité humaine. Le Tribunal fédéral expose que la paix publique n'est protégée qu'indirectement, en conséquence de la protection de la dignité humaine. Il en résulte que la dignité humaine doit être comprise en tant que droit individuel, c'est-à-dire comme un droit propre de l'individu au respect et à la reconnaissance, en sa seule qualité de membre à part entière de la société humaine.

<sup>110</sup> «Israelitisches Wochenblatt», 3 avril 1998. La justification personnelle écrite de l'auteur du couplet de carnaval n'a pas paru convaincante aux plaignants juifs.

<sup>111</sup> «Tages-Anzeiger», 31 janvier 1997.

<sup>112</sup> Niggli 1998, p. 29.

<sup>113</sup> ATF 123 IV 202.

#### 4.5.2 Politique

Après la remarque formulée par le président de la Confédération Jean-Pascal Delamuraz à la fin de 1996, le Conseil fédéral a voulu suivre une politique orientée clairement contre toute forme d'antisémitisme. Dans son allocution du 5 mars 1997, le président de la Confédération Arnold Koller a pris nettement position contre l'antisémitisme et annoncé au Parlement la création d'une fondation suisse de solidarité témoignant du renouvellement d'une solidarité active envers tous.<sup>114</sup>

De la fin 1996 à la mi-1998, six propositions parlementaires ont été présentées au Conseil national sur le thème de la lutte contre l'antisémitisme.<sup>115</sup> Le 3 mars 1997, le conseiller national Marc Suter adressait au Conseil fédéral une interpellation urgente dans laquelle il demandait quelles mesures le Conseil fédéral comptait prendre pour contrer efficacement l'augmentation de l'antisémitisme. De la même manière, le Groupe socialiste demanda, le 4 mars, si le Conseil fédéral reconnaissait que l'antisémitisme et le racisme ne sont justifiés en aucun cas et ne sont pas provoqués par les victimes. Dans ses réponses des 13 et 17 mars 1997, le Conseil fédéral se disait fondamentalement d'accord avec la dangerosité de l'antisémitisme. Il considérait la lutte contre l'antisémitisme, le racisme et toute forme de discrimination comme une tâche permanente de la société et reconnaissait le rôle directeur du Conseil fédéral dans les relations avec les minorités. La réaction du Conseil fédéral fut accueillie par le Parlement comme l'expression d'une nouvelle attitude politique: pour la première fois, le danger pour la société démocratique que constitue l'antisémitisme était désigné nommément, et des mesures actives pour le combattre étaient envisagées. Le Conseil fédéral était également d'accord de recommander au Conseil de l'EPF la création d'une chaire de recherche sur l'antisémitisme et le racisme, et les moyens de les combattre (réponse à la motion Bühlmann du 20 mars 1997).

A différentes occasions, les membres du Conseil fédéral ont pris résolument position contre toute

forme d'antisémitisme. En plus de nombreuses réponses à des lettres de citoyens, d'interviews dans la presse, à la radio et à la télévision, ils se sont exprimés dans les circonstances suivantes:

- ▶ le chef du DFAE, Flavio Cotti, devant le Parlement (19 mars 1997), au Congrès de l'UDC à l'*Albisgüetli* zurichois (17 janvier) et devant les «leaders de l'opinion» à New York (13 mars 1997), ainsi qu'à l'ouverture du premier Congrès de la Fondation «Education à la tolérance» à Zurich (14 mai 1998);
- ▶ le chef du DETEC, Moritz Leuenberger, lors de l'assemblée générale de la Fédération suisse des communautés israélites à Endingen (20 mai 1998);
- ▶ le nouveau chef du DFEP, Pascal Couchepin, à la synagogue de Berne à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Etat d'Israël (30 avril 1998);
- ▶ la cheffe du DFI, Ruth Dreifuss, lors de la commémoration de la fin de la Deuxième Guerre mondiale (8 mai 1995, Thoune), pour le cinquantième anniversaire de la Communauté de travail entre chrétiens et juifs (5 septembre 1996, Palais fédéral), lors de la commémoration de la Shoah (5 mai 1997, Genève) et devant l'assemblée des délégués de la SIG (7 mai 1997, Bâle).

A titre d'exemple, nous citerons une phrase du discours de la conseillère fédérale Ruth Dreifuss lors de la commémoration de la Shoah (qui commence elle-même par une citation de Primo Levi): «La honte éprouvée devant la faute commise par autrui ... Le remords éprouvé parce que la volonté a été nulle ou trop faible», et qu'elle nous a conduits à nous compromettre avec les assassins, voilà le sentiment auquel la Suisse est confrontée depuis que la chape de cinquante ans de refoulement se lèzarde.»

Dans certains cantons également, la question de l'antisémitisme a été discutée. En Appenzell Rhodes extérieures, le procès intenté en 1997 au responsable pour l'Europe de l'Eglise universelle a fait grand bruit. A Zoug, un adepte de la même secte, qui occupait les fonctions de directeur et de professeur de musique à l'Ecole secondaire, a dû se démettre de sa charge de directeur.

A Zurich, un groupe de citoyens exigea que l'on change le nom du pont Rudolf-Brun au centre de la ville, pour la raison que, durant les persécutions des juifs en 1348, Rodulf Brun était bourgmestre de la ville de Zurich. Dans le sens d'une réhabilitation de l'existence juive à Zurich, le groupe demandait que le pont soit rebaptisé du nom du rabbin zurichois de la communauté juive

<sup>114</sup> Voir chapitre 1.

<sup>115</sup> Motion Ziegler, 13 décembre 1996; motion Grendelmeier, 3 mars 1997; interpellation urgente Suter, 4 mars 1997; interpellation urgente Groupe socialiste, 4 mars 1997; motion Bühlmann, 20 mars 1997; motion Bühlmann, 4 mars 1998. Cf. aussi postulat Bühlmann, 18 mars 1998, demandant l'organisation d'une conférence internationale sur les réfugiés à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de la conférence d'Evian de 1938, en rapport avec l'actualité.

alors anéantie, Moses ben Menachem.<sup>116</sup> Le postulat fut rejeté par le Conseil municipal, au motif que Rudolf Brun avait été un homme important à Zurich et qu'on n'effacerait pas les aspects négatifs d'une personnalité historique en gommant son nom d'un écriteau – sans quoi il faudrait sans doute supprimer quelques autres écriteaux. En revanche, le Conseil municipal se déclara prêt à introduire dans le nouveau quartier du centre de Zurich-Nord une série de noms de rue rappelant l'histoire des juifs et des réfugiés.<sup>117</sup>

En 1997, une action spontanée s'organisa sous l'égide du conseiller aux Etats Gian-Reto Plattner avec le concours d'autres personnalités. Alimentée par des dons privés, la «Fondation pour l'humanité et la justice» fournit une aide financière aux victimes de l'Holocauste dans le besoin, quelles que soient leur religion et leur origine. Les fonds arrivent de toute la Suisse et proviennent de larges couches de la population.

#### 4.5.3 *Milieus ecclésiastiques*

Les Eglises protestantes, en particulier, se sont efforcées en 1997 d'intensifier le travail de recherche sur les relations entre le judaïsme et le christianisme, et cela tant du point de vue théologique qu'historique. Elles ont également pris ouvertement position en dénonçant les liens coupables de l'Eglise avec l'antisémitisme des siècles précédents et de ce siècle.

Les Eglises catholiques et protestantes des cantons de Genève et de Vaud ont publié le 19 février 1997, sous le titre «L'antisémitisme ne doit pas être toléré», un texte dans lequel on lit notamment ceci: «Nous sommes solidairement responsables de l'antisémitisme actuel. Ce poison n'est pas tolérable, qu'il soit le fruit de la malveillance, de la maladresse ou de l'ignorance. Soucieux du bien véritable du pays, nous rappelons solennellement avec d'autres que l'antisémitisme sous toutes ses formes est contraire (...) à la volonté de Dieu.»<sup>118</sup> En mars 1997, le Conseil des Eglises de Zurich publiait une déclaration dans laquelle il qualifiait l'antisémitisme de péché et reconnaissait que les Eglises ne s'étaient engagées que de manière hésitante et tardive en faveur des réfugiés juifs.<sup>119</sup> Le Vendredi Saint

1997, un service commémoratif interreligieux fut célébré en l'église de Zurich-Witikon, en présence de représentants de la Communauté culturelle israélite de Zurich. Catholiques et protestants invitèrent les personnes intéressées à participer à une discussion, organisée le 30 mars 1997 à la maison de paroisse de Zurich Enge, sous le titre «Podium oecuménique sur les Eglises et l'antisémitisme»; la participation à cette manifestation fut considérable.

De son côté, l'Eglise catholique du canton de Zurich a suggéré d'entreprendre un travail de recherche sur les rapports entre le catholicisme et le judaïsme entre 1933 et 1945. Témoignant concrètement de la conscience de ses responsabilités, le synode de l'Eglise réformée, de son côté, a approuvé un crédit de 600 000 francs destiné à faciliter la recherche de documents concernant les réfugiés juifs par le service des archives d'histoire contemporaine de l'EPF Zurich. A Bâle, le synode de l'Eglise évangélique réformée s'est penché en septembre 1997 sur le thème des rapports entre l'Eglise et le judaïsme. En outre, depuis plusieurs années, la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse (FEPS), la Conférence des évêques suisses (CES), plusieurs commissions judéo-chrétiennes et la Fédération suisse des communautés israélites préparaient le lancement d'un *Dies Judaicus* qui serait un jour de rencontre entre le christianisme et le judaïsme. Toutefois, au dernier moment, la Conférence des évêques suisses a annulé sa participation «pour des raisons liturgiques», étant donné qu'elle ne trouvait plus de dimanche thématique libre dans son calendrier. Le secrétaire de la Conférence des évêques suisses a fait savoir à la Fédération suisse des communautés israélites que la CES tenait à demeurer en contact tant avec celle-ci qu'avec la Commission de dialogue entre juifs et catholiques romains.

Par la suite, le Conseil de la FEPS a recommandé à toutes ses Eglises membres d'organiser une fois par an une «Journée de rencontre et d'apprentissage». Pour l'année 1997, un document de base a été rédigé dans lequel on suggérait de consacrer cette journée au thème «Conversion et réconciliation». Plusieurs communautés ecclésiastiques organisèrent des services religieux et des manifestations paroissiales à l'occasion du Jeûne fédéral. A Zurich, une journée de rencontre préparée par les centres de formation de l'Eglise et la Communauté de travail entre chrétiens et juifs eut lieu le 7 septembre 1997; en plus d'un tour de ville permettant de visiter les lieux im-

<sup>116</sup> Postulat Dominik Schaub («Weltwoche», 11 septembre 1997).

<sup>117</sup> «Tages-Anzeiger», 4 juin 1998.

<sup>118</sup> Déclaration du 19 février 1997.

<sup>119</sup> «Kirchenbote» du canton de Zurich, 20 juin 1997. Voir aussi Langhans 1997, p. 13.

portants pour l'histoire des juifs à Zurich, une table ronde, une méditation et un concert étaient mis sur pied.

Le dialogue entre chrétiens et juifs a aussi été activement développé en 1997 grâce aux efforts d'autres institutions religieuses et interreligieuses telles que la Fondation pour l'Eglise et le judaïsme et l'Institut de recherche judéo-chrétienne de la Faculté de théologie de Lucerne qui, en collaboration avec la Faculté des lettres, a confié le mandat d'une vaste étude sur l'antisémitisme à des historiennes et historiens indépendants. Il convient de mentionner également un grand nombre d'initiatives locales telles que, par exemple, l'Atelier contre le racisme et l'antisémitisme du «*Zürcher Lehrhaus*», soutenu par la Fondation pour l'Eglise et le judaïsme. Du côté catholique romain, on peut signaler la revue jésuite «*Orientierung*», qui mène depuis des années une discussion de haut niveau sur le dialogue entre juifs et chrétiens et le travail de mise à jour de la Shoah. La Fondation pour l'Eglise et le judaïsme a lancé en 1997 la revue «*Lamed*», qui aborde à l'intention d'un large public les aspects culturels, politiques et théologiques des relations entre chrétiens et juifs et touche un important cercle de lecteurs dans les régions germanophones. Depuis 1997, la Ligue internationale contre le racisme (LICRA) du canton de Vaud, le Centre protestant d'études et la Plate-forme interreligieuse de Genève publient un calendrier interreligieux.

Depuis longtemps, l'Amitié judéo-chrétienne en Suisse (CJA/AJC), qui a célébré en 1996 son cinquantième anniversaire en présence de la conseillère fédérale Ruth Dreifuss, joue un rôle particulier dans le dialogue interreligieux.

#### 4.5.4 Recherche, formation, écoles

De nouvelles initiatives telles que la poursuite du développement du service des archives d'histoire contemporaine, qui se consacre également à la mise à jour de l'histoire juive de notre temps, sont devenues réalisables, du jour au lendemain. La recherche sur l'histoire contemporaine (juive) a pris un grand essor avec les mandats des commissions de recherche et les efforts entrepris par les universités. Les négociations en vue de créer une ou deux chaires de judaïsme (Université de Lausanne) ou d'effectuer des recherches sur le racisme et l'antisémitisme ont connu une motivation renouvelée. Depuis l'automne 1997, la Faculté de théologie de l'Université de Lausanne

propose un cours de judaïsme. Au printemps 1998, l'Université de Bâle a entrepris, avec la création d'une fondation, les premières démarches en vue de la mise en place d'un Institut d'études juives. Ainsi, la lutte contre l'antisémitisme a été reconnue comme une tâche de longue haleine pour la recherche et l'enseignement. Preuve en sont p.ex. les mandats de recherche sur l'antisémitisme confiés aux historiens Altermatt et Mattioli.

A la suite d'une initiative privée, une série de conférences a été organisée à Berne sur le thème «*Histoire pour demain*», dans le but de présenter de manière extrêmement diverse un examen critique du passé en relation avec l'actualité. Dans le cadre du programme d'accompagnement de l'exposition «*Anne Frank*» préparée par le *Stapferhaus* de Lenzburg, des survivants de l'Holocauste se sont rendus dans des classes d'écoles cantonales de Suisse allemande pour parler aux élèves des horreurs de la persécution et de leur survie dans les camps d'extermination. L'école cantonale de Bülach a organisé une Journée de l'antiracisme. En été 1998, des enseignantes et enseignants du canton de Genève se sont rendus en Israël pour visiter un programme sur l'antisémitisme, sur l'initiative de la Coopération intercommunautaire contre l'antisémitisme et la dif-famation (CICAD).

Le Pestalozzianum de Zurich a publié en 1997 un manuel intitulé «*Sachbuch Rassismus*»<sup>120</sup>, qui traite de manière détaillée de l'antisémitisme et de l'Holocauste. En 1998, il a été complété par un classeur de l'enseignant, contenant des matériels d'enseignement et des suggestions didactiques, et par un film vidéo («*Colors of Schweiz*») qui en font un ouvrage médiatique complet. Celui-ci a été présenté au public dans le cadre d'une manifestation sur le thème «*Education à la tolérance*» (14 mai 1998), ouverte par le président de la Confédération Flavio Cotti en présence de nombreux enseignants et enseignantes. L'édition 1997 de la chronologie «*Rassistische Vorfälle in der Schweiz*», dont l'auteur est Hans Stutz, comprend une analyse des déclarations et des écrits antisémites de l'année.

#### 4.5.5 Discussion dans les médias

L'ampleur des efforts fournis par les médias a constitué un point très positif. Ceux-ci ont en effet tenté, par une démarche en profondeur, de

<sup>120</sup> Aegerter, Nezel 1998.

contribuer à la discussion sur le rôle de la Suisse durant la Deuxième Guerre mondiale et d'exposer l'attitude du pays à l'égard des réfugiés juifs et de la minorité juive. L'année dernière, cela fut le cas d'un nombre exceptionnel de médias aux orientations les plus diverses. Grâce à beaucoup de ces contributions, les discussions sur le thème «La Suisse et son passé» se sont déroulées dans l'ensemble de manière objective et productive en rendant possible une réflexion sur le rôle que l'antisémitisme a joué à l'époque et joue encore aujourd'hui.

D'un autre côté, il convient de revenir sur les résultats de l'étude effectuée par le service de recherche de la SSR en juin 1997, déjà mentionnée. Près de la moitié (47%) des personnes interrogées ont trouvé que les médias et, en particulier, la presse quotidienne parlaient «trop» ou même «beaucoup trop» du rôle de la Suisse durant la Deuxième Guerre mondiale, alors que tout juste 34% de sondés estimaient le volume et le contenu des articles appropriés ou souhaitaient en apprendre plus.<sup>121</sup> Les personnes âgées (plus de 55 ans), en particulier, étaient à 54% d'avis qu'on parlait trop de ces questions. Ces déclarations reflètent l'opinion courante selon laquelle toute cette discussion attiserait l'antisémitisme. Or, il ne faudrait pas s'appuyer sur de telles enquêtes pour conclure que le débat sur la Deuxième Guerre mondiale a un effet désintéressant sur le pays, que la différence de perception entre les médias et l'opinion augmente et que, par conséquent, on pourrait craindre que «l'identité suisse» ne soit menacée par ce processus (ainsi que, dans le cas des médias, la relation entre ces derniers et leurs consommateurs). Quoiqu'il en soit, en juin encore, la rédaction du «Matin» a reçu plus de cinquante lettres de lecteurs en colère après la publication d'une enquête sur l'augmentation des incidents antisémites.<sup>122</sup>

#### 4.5.6 Dialogue avec les Suisses juifs

Beaucoup de personnalités et institutions connues dans la vie publique ont recherché un dialogue direct avec des représentantes et représentants du judaïsme suisse. Le conseiller national François Loeb a été invité de toutes parts à prendre position. Rolf Bloch, président de la SIG/FSCI, Thomas Lyssy, vice-président chargé

des relations avec la presse, ainsi que Martin Rosenfeld, secrétaire général de la FSCI, se sont exprimés en public à longueur de journée. En Suisse romande, des personnalités telles que les professeurs Alfred Donath et Jean Halpérin ont été très présentes ou encore Madame Cohen-Dumani, municipale lausannoise. De même, le président d'honneur de la Communauté culturelle israélite de Zurich, Sigi Feigel, et Michael Kohn, président du Comité pour l'humanité et, à l'époque, vice-président du Congrès juif mondial pour l'Europe, ont été et sont encore invités à prendre position lors de réunions de discussion et dans les médias.

Sans doute pour la première fois depuis l'accès des citoyennes et citoyens juifs à l'égalité politique, Me Sigi Feigel fut invité, en sa qualité de membre de la minorité juive, comme orateur principal à l'occasion de la fête nationale du 1<sup>er</sup> août 1997, à Zurich et à Winterthur. Beaucoup de représentants juifs ont reçu des témoignages, lettres ou messages d'approbation et de soutien. Rolf Bloch a été élu «personnalité de l'année 1997» par la chaîne de télévision suisse allemande DRS, cela avant tout en raison de sa fonction de président du Fonds de l'Holocauste.

#### 4.5.7 Projets culturels

Dans toute la Suisse, des manifestations ont été organisées sur le thème de l'antisémitisme et de son approche. Notons, à titre d'exemple, parmi beaucoup d'autres:

Dans tout le pays, des associations et des Eglises ont mis sur pied des tables rondes sur des thèmes touchant la politique des réfugiés, les réfugiés juifs en Suisse et l'antisémitisme. A Zurich, des tours de ville ont été organisés en été 1997 sur le thème «Rencontre avec les destins juifs à Zurich», suscitant un accueil très favorable. Les «tours de ville des femmes» étaient consacrés au thème de la vie juive en ville sous le titre «Soudain, tu es une exclue – femmes juives à Zurich 1933–1945». C'est aussi pour favoriser les échanges que l'Union syndicale suisse a organisé en été 1997 une «course contre le racisme et l'antisémitisme» qui s'est déroulée à Berne, Zurich et Bâle.

L'Office fédéral de la culture a présenté en octobre et novembre 1997, à la Bibliothèque nationale, l'exposition «TextLückenText», consacrée à une approche critique des images historiques transmises dans les manuels scolaires depuis les années 30. A Zurich, une exposition montrant le

<sup>121</sup> Voir note 96.

<sup>122</sup> «Le Matin», 7 juin 1998.

camp de déportation de Gurs, au sud de la France, de 1939 à 1943, a été organisée dans les locaux de l'organisation d'asile du canton de Zurich; au musée d'art de Soleure, une autre exposition a été consacrée au camp de Rivesaltes, en France, sous le titre «Contre l'oubli». Dans le cadre du Palais fédéral Ouest, une exposition a présenté le destin des juifs au Danemark sous l'occupation allemande – des juifs qui, grâce à la solidarité de la Maison royale danoise, des Danoises et des Danois, survécurent presque tous. Au collège de Candolle et au musée du CICR à Genève, une exposition organisée en mai 1998 – en collaboration avec la commune frontalière française de Gaillard – a montré comment des personnes courageuses sauvèrent des réfugiés juifs le long de la frontière avec la France en les faisant passer illégalement en Suisse.

L'exposition «Tolérance 98 – jeu avec frontières», centrée sur le thème des préjugés, parcourt la Suisse tout au long de l'année 1998. Sur mandat de la Société «minorités en Suisse» et de la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme, Ralph Weingarten a monté une exposition «Juifs suisses» qui montre que «les juifs suisses sont une des nombreuses minorités dont se compose notre pays». Partant de Saint-Gall, cette exposition sera présentée successivement à Coire, Appenzell et Bienne en 1998, puis à Soleure, Liestal, Langenthal, Schwyz, Glaris et Kreuzlingen en 1999. En novembre 1997, le film documentaire réalisé par Richard Dindo d'après des recherches de Stefan Keller sur le commandant de la police saint-galloise Paul Grüninger a été projeté pour la première fois sous le titre «Grüningers Fall».

Parmi les écrivains, c'est Adolf Muschg qui s'est exprimé de la manière la plus décidée contre l'antisémitisme. Avec son texte «Wenn Auschwitz in der Schweiz liegt», il a exigé une autre approche de nos images historiques et suscité un débat public. Peter Bichsel a participé activement au manifeste du 21 janvier 1997. La pièce de Thomas Hürlimann «Lied der Heimat», qui a notamment pour thème l'exploitation des capacités artistiques des réfugiés, a été créée en 1998 à Zurich. La comédienne Shelley Kästner a tenté une expérience artistique qui a suscité un vif intérêt et qui consistait à porter directement sur la scène des lettres de lecteurs antisémites; cette production, intitulée «Antisemitismus – oder, Die Lust gemein zu sein», a été donnée notamment à Zurich, Berne, Bienne, Genève et Bâle. L'artiste soleurois Schang Hutter a installé sa sculpture en fer «Shoah», gros cube orné d'une silhouette sque-

lettique, devant le Palais fédéral. Profitant de la nuit, des activistes d'extrême-droite ont démenagé cet exemple d'«art dégénéré» (selon l'expression des lettres de lecteurs qui ont approuvé par la suite l'opération). A Zurich, sur le *Paradeplatz*, la sculpture a suscité l'attention de la foule. Les gens s'arrêtaient, déposaient des roses sur le cube de métal et parlaient les uns avec les autres – alors que d'autres, à nouveau, lançaient des insultes. «Shoah» sera exposée à Aarau, Bâle, Saint-Gall et Zoug avant de revenir définitivement à Zurich.

#### 4.5.8 Réactions spontanées dans le public

Répondant à l'appel d'un comité d'organisation créé fin janvier 1997, des milliers de personnes ont manifesté, le 8 février 1997, leur solidarité avec leurs compatriotes juifs et leur opposition contre l'antisémitisme persistant, par une marche silencieuse à Berne. Un témoignage particulièrement impressionnant a été l'action des élèves du gymnase du Neufeld, à Berne, qui ont spontanément créé un fonds d'entraide privé à l'intention des victimes de l'Holocauste dans le besoin. Beaucoup d'associations de toute la Suisse ont saisi l'occasion de consacrer l'une de leurs manifestations – cycle de dialogues, de conférences ou d'exposés – au thème de l'antisémitisme. Elles ont apporté ainsi une précieuse contribution au débat public qui, de cette manière, ne s'est pas déroulé seulement dans les grands centres. Une autre action spontanée fut celle d'une agence de publicité qui lança, en septembre 1997, une affiche grand format à Zurich. Intitulée «Stoppez l'antisémitisme en Suisse avant qu'il ne soit trop tard», l'affiche montrait une croix suisse en train de se transformer en croix gammée. En mai 1997, la section suisse de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) a organisé à Palexpo, à Genève, un entretien avec le psychanalyste Daniel Sibony; sur le même thème, «Mouvements antiracistes: indispensables ou inutiles?», une table ronde a également été organisée par le journal «L'Hebdo». Le Centre femmes pour la paix, Zurich, a lancé une campagne de cartes postales intitulée «Stop à l'antisémitisme».

Une campagne plus ample a été lancée par un groupe de personnalités intellectuelles et politiques sous le nom de «Manifeste du 21 janvier 1997».<sup>123</sup> Pour le manifeste, il faut que cesse à

<sup>123</sup> Dreyfus 1997.

l'avenir toute tentative d'embellir l'histoire suisse. Il faut «libérer celle-ci» en la réécrivant de manière plus conforme à la vérité. Le manifeste a été publié le 29 janvier 1997 dans tous les grands quotidiens et, jusqu'en juin 1997, signé par environ 3700 personnes.

Dans une annonce du 22 janvier 1997, 134 professeurs ont adressé une lettre ouverte au gouvernement fédéral l'invitant à reconnaître la faute morale commise dans le passé. Le 7 février, des membres du séminaire d'histoire de l'Université de Bâle publiaient une prise de position sous le titre «*Antisemitismus und politische Krise in der Schweiz*», dans laquelle ils affirmaient «leur opposition à la force destructrice de l'antisémitisme».<sup>124</sup>

Il convient de mentionner ici également les nombreuses lettres de lecteurs mettant en garde contre les sentiments antisémites et les excès incontrôlés. Quelques exemples montreront comment des citoyennes et citoyens engagés ont pris position contre l'antisémitisme:

Un lecteur de la «*Neue Luzerner Zeitung*» écrit le 15 janvier 1997: «L'idée du «sale juif», même si elle n'est pas (encore) exprimée, fait son chemin. Il est question des «riches juifs», de l'avocat des «durs» israéliens, de Netanyahu qui a l'audace de vouloir décider de l'affectation des fonds aux survivants. L'exécrable antisémitisme latent qui – j'ose l'affirmer ouvertement – couve en chacun de nous, non-juifs européens, depuis bientôt 2000 ans sous toutes sortes de décombres culturels commence, en Suisse, à remonter à la surface. Il s'agit d'essayer, dans l'effort de toute une vie, d'affronter l'antisémitisme, de nous interroger sans cesse à nouveau sur ce sentiment et de le maîtriser. Ne nous arrêtons pas dans ce travail, en exprimant maintenant notre malaise sur les événements survenus il y a 50 ans!»<sup>125</sup>

Dans la «*Neue Luzerner Zeitung*» du même jour, une lectrice écrit ceci: «Les déclarations de Jean-Pascal Delamuraz apparaissent à beaucoup de citoyennes et citoyens suisses juifs et non juifs

<sup>124</sup> «*Basler Zeitung*», 7 février 1997.

<sup>125</sup> «*Der Gedanke «die cheibe Jude ...», eben (noch) nicht ausgesprochen, steigt auf. Von den «reichen Juden», dem «Anwalt der israelischen Hardlinern», von Netanyahu, der frecherweise über die Hinterbliebenengelder bestimmen will, ist die Rede. Der zu verabscheuende latente Antisemitismus, wie er – ich wage das kecklich zu behaupten – in einem jeden von uns europäischen Nichtjuden seit bald 2000 Jahren unter allerlei Kulturschutt schwelt, beginnt in uns Schweizern an die Oberfläche zu drängen. Dabei gilt es doch, ein Leben lang zu versuchen, mit dem Antisemitismus umzugehen, unsere diesbezüglichen Gefühle immer wieder zu hinterfragen und in den Griff zu bekommen. Lasst uns in dieser Trauerarbeit nicht innehalten, wenn wir jetzt unser Unbehagen über das Geschehen vor 50 Jahren äussern!»*

comme un retrait des excuses officielles de Kaspar Villiger. Depuis la révélation du rôle de la place financière suisse durant la Deuxième Guerre mondiale par le sénateur italo-américain D'Amato, une attitude antisémite renforcée se fait sentir en Suisse, avant tout dans les pages réservées aux lettres de lecteurs. La perte d'image de la Suisse semble à beaucoup si insupportable qu'ils ne parviennent pas à voir les victimes de l'Holocauste, les êtres humains, les destins individuels qui se cachent derrière les fonds en déshérence, l'argent nazi et l'or volé. Derrière les révélations et la perte d'image, ils ne voient que «les juifs». C'est cette manière de voir que le conseiller fédéral Delamuraz a confirmée publiquement.»<sup>126</sup>

Dans le «*Bund*» du 10 février 1997, un lecteur écrit: «Je suis rempli de tristesse en constatant qu'une beaucoup trop grande partie du peuple suisse qui, en tant qu'ensemble de citoyens ou de consommateurs (clients des banques), porte finalement la responsabilité dernière de tout ce qui est dit ou fait dans l'Etat, soit si mal informée, et que cette remarque irréfléchie et déplacée (de Delamuraz) suscite l'approbation patriotique et une vague de déclarations hostiles aux juifs. Chaque antisémite va-t-il maintenant pouvoir se sentir un bon patriote suisse, grâce à l'exemple du conseiller fédéral? Il est temps que notre gouvernement et la classe politique fixent pour l'avenir des «glissières de sécurité» et définissent les valeurs qui doivent nous guider.»<sup>127</sup>

#### 4.5.9 Les activités de la Commission fédérale contre le racisme (CFR)

La recrudescence des déclarations antisémites a incité la CFR à publier, le 16 janvier 1997, une

<sup>126</sup> «*Die Aussagen von Jean-Pascal Delamuraz erscheinen vielen jüdischen und nichtjüdischen Bürgerinnen und Bürgern der Schweiz wie eine Zurücknahme der offiziellen Entschuldigungsworte Kaspar Villigers. Seit der Enthüllung über die Rolle des Finanzplatzes Schweiz im Zweiten Weltkrieg durch den italo-amerikanischen Senator D'Amato ist in der Schweiz, vor allem auf den Leserbriefseiten, eine verstärkte antisemitische Haltung spürbar. Der Imageverlust der Schweiz scheint für viele so unerträglich, dass sie nicht die Opfer des Holocaust, die Menschen als Einzelschicksale, die hinter den nachrichtenlosen Vermögen, NS-Geld und Raubgold stehen, zu sehen vermögen. Es sind einfach «die Juden», die hinter den Enthüllungen und dem Imageverlust stehen. Diese Sichtweise hat Bundesrat Delamuraz öffentlich bestätigt.»*

<sup>127</sup> «*Traurig stimmt mich, dass ein viel zu grosser Teil des Schweizervolkes, das als Stimmbürger oder Konsument (Bankkunde) ja schliesslich die letzte Verantwortung für alles trägt, was im Staate gesagt und getan wird, so schlecht informiert ist, dass die unbedachte und deplizierte Bemerkung (Delamuraz') patriotische Zustimmung und eine Welle jüdenfeindlicher Äusserungen zur Folge hat. Wird sich dank dem bundesrätlichen Beispiel nun jeder Antisemit als guter Schweizer Patriot fühlen können? Es wird an der Regierung und an der «classe politique» liegen, die künftigen Leitplanken und Werte richtig zu setzen.»*

prise de position dans laquelle les membres de la Commission exprimaient leur inquiétude en constatant «à quel point, un peu partout en Suisse, la couche qui recouvre l'antisémitisme latent est mince. Après la récente aggravation de la controverse concernant un premier geste de la Suisse en faveur des victimes de l'Holocauste, cette mince couche s'est à nouveau en partie brisée.» «Il n'est pas concevable, poursuivait la CFR, que plus de cinquante ans après la Deuxième Guerre mondiale, les victimes soient transformées en criminels qu'on diabolise et qu'on construise ainsi un antagonisme entre les organisations juives et la Suisse. Il s'agit au contraire de travailler à éclaircir le passé, même si cela peut être un processus douloureux pour tous les intéressés.»

Dans sa campagne de relations publiques sur le thème «*Der schöne Schein*» (Les belles apparences), menée au cours du deuxième semestre par la diffusion d'affiches, dans les cinémas et sous forme d'annonces, la CFR présentait le portrait d'une femme juive, avec le texte suivant: «Tout se passe normalement tant qu'ils ne savent pas que je suis juive ... Ce qui concerne un grand nombre concerne tout le monde. Commission fédérale contre le racisme.» Dans leur activité de médiateurs, le président de la CFR et le secrétariat ont été confrontés dans une mesure croissante à des plaintes concernant des insultes et des actes d'exclusions antisémites.

Au printemps 1997 déjà, la commission a envisagé l'idée de publier un rapport sur l'antisémitisme en Suisse, rapport qui devait être le produit d'une réflexion au sein de la commission elle-même.

#### 4.6 Remarque finale

La discussion générale sur le racisme décrite au début de ce chapitre s'est engagée concrètement avec le référendum opposé à la norme pénale contre le racisme. Le débat sur l'antisémitisme est devenu public lorsque, dans la discussion sur la conservation et la restitution de fonds juifs en déshérence en Suisse, un antisémitisme latent et ouvertement exprimé s'est à nouveau manifesté en 1996/1997, provoquant l'inquiétude de nombreuses personnes juives et non juives dans notre pays. Comme dans le débat sur le racisme, une forte opposition s'est constituée face à l'attitude

discriminatoire adoptée par beaucoup de gens dans ce pays. Le dialogue avec les compatriotes juifs s'est intensifié à tous les niveaux.

En jetant un regard rétrospectif sur ces événements, la CFR discerne deux tendances opposées durant la période 1996–1998: d'une part, l'antisémitisme s'est manifesté de manière visible, sans disparaître par la suite. Les clichés négatifs jusque-là enfouis sont revenus à la surface, et les barrières mentales qui empêchaient de s'exprimer ou d'agir de manière antisémite ont reculé. L'alternance des périodes de détente et de reprise des tensions qui a caractérisé le débat sur l'or volé et les revendications de restitutions, a suscité, à chaque changement de cap, de nouvelles déclarations antisémites. Après avoir atteint un sommet au printemps 1997, la vague antisémite a légèrement faibli dans la discussion publique vers la fin de l'année, pour regagner en violence selon le déroulement des négociations sur les indemnisations au printemps 1998.

L'antisémitisme qui est apparu au grand jour comporte plusieurs degrés: cela va de la distanciation à l'égard «des juifs», en passant par les insultes verbales à l'exclusion sur le plan politique. Dans certains cas, on en est venu aussi aux violences physiques. Dans ce contexte, on observe une propagation horizontale du champ d'action de l'antisémitisme qui – s'appuyant sur les efforts accrus en vue de nier la Shoah – paraît dangereuse. C'est ce phénomène que la CFR a évoqué, dans le premier chapitre de ce rapport, en parlant du caractère présenté désormais comme «acceptable» de l'antisémitisme.

Par ailleurs, et pour la première fois depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, une position anti-antisémite s'est constituée dans la société, qui dépasse de loin les prises de position individuelles qui ont toujours existé. L'antagonisme spécifique établi artificiellement entre «nous, les Suisses» et «vous, les juifs» a considérablement perdu de son impact. La discussion ouverte menée sur l'antisémitisme a conduit à des relations plus naturelles entre Suisses de confession non juive et juive. Pour la première fois depuis longtemps, on a pris note de la présence des uns et des autres, on s'est écouté réciproquement, on a montré de l'intérêt les uns pour les autres. La CFR voit dans cette évolution une chance de mettre en place une nouvelle culture du dialogue, où l'un reconnaît la souffrance vécue par l'autre et se montre capable d'y assumer sa propre part.

## 5 S'engager contre l'antisémitisme

### 5.1 Appel de la Commission fédérale contre le racisme

A travers le présent rapport, la Commission fédérale contre le racisme entend montrer comment, au cours des siècles, l'antijudaïsme et l'antisémitisme ont exercé leurs effets dans notre société. Elle veut montrer aussi que les préjugés, les stéréotypes et les attitudes antisémites sont largement répandus aujourd'hui encore et que, dans les périodes de crise telles que celle qui a été vécue par une partie de la population durant ces deux dernières années, ces clichés et comportements reprennent de la vigueur et se manifestent publiquement.

#### *Tous concernés*

C'est pourquoi l'antisémitisme est un thème qui concerne la société suisse toute entière, un thème auquel nous devons tous nous confronter. En Suisse, l'antisémitisme a souvent distillé dans l'ombre ses effets pernicieux et antidémocratiques. Jusqu'ici, nous n'étions guère prêts à discuter de l'antisémitisme, à le dévoiler et à le condamner. L'adhésion de la Suisse à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et l'engagement, qui y est lié, de prendre des mesures préventives et d'introduire un article de droit pénal correspondant nous ont donné une nouvelle chance d'entreprendre un effort d'éclaircissement et de nous engager activement contre l'antisémitisme et le racisme. De même, le débat qui a lieu actuellement sur notre passé nous donne l'opportunité de nous pencher activement sur le destin des juifs en Europe et de réfléchir à nos rapports avec nos compatriotes juifs. Si difficile que cela puisse être, il est extrêmement important que nous ne passions pas à la suite de l'ordre du jour en éludant les questions fondamentales de la discussion, à peine certains aspects du débat sembleront-ils réglés de manière à peu près satisfaisante. Sans cela, l'antisémitisme traditionnel peut continuer à agir de façon souterraine, pour réapparaître à l'occasion et redevenir l'enjeu de toutes les manipulations possibles.

#### *A chacun d'agir*

La CFR entend œuvrer en faveur d'une meilleure formation et information sans aucune volonté de stigmatisation de qui que ce soit. Nous devons identifier les préjugés antisémites qui se sont développés en nous tous au cours de l'histoire, souvent, il est vrai, diffus et difficiles à repérer, de manière à pouvoir agir contre leurs effets néfastes. Dans les périodes de crise, ces préjugés et ces stéréotypes ont une fonction d'auto-défense individuelle et sociale et deviennent, de ce fait, plus visibles. L'occasion se présente alors de nous interroger sur leurs causes et de les éliminer. Par exemple, dans le dialogue avec des personnes qui expriment des stéréotypes antisémites en notre présence ou ont une attitude d'exclusion à l'égard des juifs. Cela non pas au sens d'une «political correctness» mal comprise, mais dans le souci de sauvegarder la dignité de tous les êtres humains – également de ceux qui font inconsidérément de telles déclarations. Notre objectif doit être une relation naturelle et détendue entre la majorité et la minorité juive, ce qui suppose aussi que l'on ne craigne pas d'affronter les problèmes et les désaccords. Dans cette perspective, chaque personne est invitée à agir – dans la vie quotidienne, dans sa profession, à l'école, dans l'entreprise ou en tant que membre d'une autorité. Ainsi seulement, on pourra éliminer le danger créé par l'antisémitisme.

#### *Responsabilité spécifique du monde politique et de l'administration*

Dans une société démocratique, l'égalité de traitement de tous – indépendamment de leur appartenance religieuse, de leur apparence ou de leur origine – doit être pleinement réalisée. Les conditions structurelles favorisant l'antisémitisme potentiel, la discrimination indirecte et l'exclusion voilée doivent être éliminées. A cet égard, l'attitude du gouvernement et de l'élite politique revêt une importance décisive. Mais la question concerne également l'administration, les Eglises, les autorités éducatives, les directions d'entreprises, les créateurs culturels et média-

tiques. La manipulation d'images diabolisantes à des fins politiques garantit certes un succès à court terme, mais exerce à long terme des effets nuisibles sur la société et met, en fin de compte, en danger la paix publique dans notre pays. En revanche, un engagement courageux en faveur des minorités, de la dignité de tous, crée un climat de respect dont tous bénéficient.

Par ses recommandations, la CFR aimerait proposer aux responsables dans différents domaines politiques un guide d'actions concrètes contre l'antisémitisme. Ces recommandations ne doivent pas être séparées des mesures contre le racisme en général ni contre l'exclusion d'adeptes d'autres religions. Les propositions ont été réunies par les membres et les groupes de travail de la CFR, et elles concernent aussi bien des mesures très concrètes que des aspects sociaux et politiques plus fondamentaux. Classées par domaines de politique sociale, les recommandations comprennent différentes stratégies d'élimination de l'antisémitisme: actions symboliques de leaders de l'opinion; mesures structurelles; programmes d'éducation et de formation visant à faire disparaître les images stéréotypées; mesures contre l'antisémitisme dans le cadre de l'éducation générale aux droits de l'homme; sensibilisation au problème de la discrimination; formation à la médiation et au règlement des conflits; promotion en faveur de l'acceptation d'une société pluraliste; rencontres interreligieuses; propositions en vue du renforcement de la présence culturelle de la minorité juive en Suisse; mesures de promotion de la mémoire collective.

## 5.2 Recommandations de la Commission fédérale contre le racisme

### 5.2.1 Monde politique.

Beaucoup de femmes et d'hommes politiques ont clairement pris position contre l'antisémitisme ces dernières années. Mais les déclarations politiques n'ont pas une «durée de vie» bien longue. Il est important de savoir que les déclarations formulées une première fois doivent déboucher sur l'engagement permanent de s'exprimer sans ambiguïté, à chaque nouvelle occasion, devant des interlocuteurs toujours nouveaux avec la volonté d'orienter la politique actuelle dans cette perspective.

De même que la prévention d'autres problèmes de société tels que le Sida ou les accidents de la

route, la lutte contre l'antisémitisme et le racisme doit être une tâche permanente de l'Etat, dotée des moyens financiers correspondants.

- ▶ Les responsables politiques sont appelés à prendre position de manière claire et nette contre l'antisémitisme, en paroles et en actes. Les membres du Conseil fédéral, du Parlement, des gouvernements cantonaux et des autorités communales doivent assumer activement leur fonction symbolique et servir d'exemples.
- ▶ Indépendamment de leur appartenance politique, les femmes et les hommes politiques sont invités à mettre en demeure leurs collègues de s'expliquer qui, par leurs déclarations, attisent expressément ou implicitement l'antisémitisme et le racisme, et à les condamner publiquement.
- ▶ Pour montrer l'exemple et indiquer l'orientation à suivre, conformément à leurs fonctions, la Confédération et les cantons sont invités à s'engager politiquement et financièrement de manière autonome dans de vastes campagnes contre l'antisémitisme et le racisme.
- ▶ Un engagement actif contre l'antisémitisme et le racisme présuppose aussi la mise à disposition d'un mécanisme de règlement des conflits. Celui-ci peut prendre la forme de médiateurs cantonaux pour les conflits entre particuliers et autorités, d'une part, et la forme de services de médiation et de bons offices pour les conflits entre particuliers, d'autre part. La CFR appelle les responsables politiques à mettre en place de telles instances.
- ▶ La reconnaissance en droit public des communautés juives doit être réalisée dans tous les cantons.
- ▶ Les affaires concernant la communauté juive devraient être traitées en collaboration avec la Fédération suisse des communautés israélites et les communautés juives locales, sur une base de partenariat.
- ▶ Dans le cadre de la future «Fondation suisse de solidarité», on favorisera expressément aussi, au sens de la prévention, les projets de lutte contre l'antisémitisme.

### 5.2.2 Administration et autorités

En tant que représentantes et représentants de l'Etat, les membres de l'administration fédérale et en particulier aussi des cantons et des communes portent une responsabilité particulière. Leur comportement a un caractère exemplaire. Ils doivent donner concrètement l'exemple d'une conduite non discriminatoire au bénéfice de tous

les habitants du pays. Si un service administratif ou un membre de l'administration a un comportement discriminatoire, cela produit un effet négatif sur l'ensemble de la communauté. Les personnes touchées ressentent cela comme particulièrement dégradant et injuste. Cette expérience subjective de la discrimination doit être prise au sérieux et servir de point de départ aux changements structurels et individuels. Trop souvent jusqu'ici, lors de contestations, l'instance administrative supérieure a rejeté la plainte et laissé l'affaire en l'état.

- ▶ La nouvelle formulation de l'article 7 de la Constitution fédérale révisée concernant l'égalité des droits rappelle que les autorités, l'administration et les instances judiciaires sont tenues de réaliser celle-ci.
- ▶ L'application de cette disposition incombe aux membres de la fonction publique et aux autorités judiciaires. Elle implique qu'on prenne les mesures de perfectionnement professionnel correspondantes.
- ▶ La sensibilisation aux thèmes de l'antisémitisme et du racisme doit être ancrée dans la formation des fonctionnaires, tant par une offre de formation ciblée que par la prise en compte de ces thèmes dans tous les secteurs de la formation.
- ▶ Toutefois, le comportement non discriminatoire ne s'apprend pas dans le cadre d'une formation unique. Des cours et des conseils, ainsi que des services de coaching et de supervision doivent être intégrés à titre d'accompagnement dans la vie professionnelle quotidienne et être offerts en particulier aux membres de l'administration qui sont souvent confrontés à des situations délicates. Seul un changement fondamental d'attitude à l'égard du thème de la discrimination permettra de ne pas escamoter les conflits, mais de les affronter activement en les concevant comme autant de processus d'apprentissage.
- ▶ Les autorités et les unités administratives à tous les niveaux devraient se doter de principes directeurs non discriminatoires orientant leurs activités.
- ▶ Dans les cas où des individus ou des groupes ont le sentiment d'être discriminés par les autorités, ils doivent pouvoir faire appel à une instance de recours indépendante (médiateur).
- ▶ Dans le contact avec des personnes particulièrement vulnérables en raison d'expériences historiques traumatisantes, on veillera tout particulièrement à une approche réfléchie et respectueuse.
- ▶ On portera une attention accrue à la mise en œuvre des recommandations du Comité des Na-

tions Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ainsi qu'aux recommandations sur la lutte contre le racisme formulées par le Conseil de l'Europe à l'intention de ses pays membres.

### 5.2.3 Education et travail auprès des jeunes

Un comportement discriminatoire ou non discriminatoire est marqué par diverses influences dès l'âge le plus tendre. C'est pourquoi un engagement contre l'antisémitisme et le racisme doit être inculqué dès l'enfance, en paroles et en actes, de manière à prémunir les enfants contre les influences négatives dans la société.

Les institutions éducatives (de la crèche à l'école professionnelle et à l'université) sont tenues de se conformer à l'idéal d'égalité que nous connaissons – et qui remonte à la philosophie des Lumières – et à ne faire aucune différence pour des raisons d'origine, de sexe, de religion, d'ethnie ou de statut social. Depuis 1994, les enseignants se sont exprimés avec une remarquable unanimité en faveur de la norme pénale contre le racisme. L'éducation à la lutte contre l'antisémitisme et le racisme doit être considérée comme une tâche permanente. En particulier depuis la déclaration de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) sur le racisme et l'école (6 juin 1991), beaucoup d'efforts ont été entrepris pour promouvoir une éducation non discriminatoire par la formation des enseignants, les cours de perfectionnement organisés dans le cadre des écoles, et l'introduction de nouveaux matériels d'enseignement. A cet égard, il est particulièrement important de ne pas considérer l'éducation contre l'antisémitisme et le racisme comme un thème unique, traité à part, mais de l'intégrer dans l'ensemble de l'enseignement. Malgré la déclaration d'intention de la CDIP mentionnée plus haut, cette intégration manque encore dans de nombreux endroits. La CFR propose les mesures suivantes:

- ▶ Dans tous les cantons, ancrer solidement le thème de l'antisémitisme dans le perfectionnement professionnel des enseignants. On développera du matériel d'enseignement à l'usage de ceux-ci, ou on intégrera ceux qui existent dans les cycles de perfectionnement (par exemple le dossier médiatique intitulé «*Rassismus*», Aegerter, Nezel 1996 ou le livre de lecture illustré «*Rassismus bei uns*», publié par l'office scolaire de la Communauté de travail des œuvres d'entraide).

- ▶ On notera que la Suède, la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont produit des matériels exemplaires.
- ▶ Le thème de l'antisémitisme doit être traité dans les manuels scolaires. Dans l'enseignement de l'histoire, on abordera la Deuxième Guerre mondiale et la politique de la Suisse concernant les réfugiés, en particulier les juifs. Le matériel d'enseignement existant sera contrôlé pour éliminer les allusions et les images antisémites.
- ▶ Les enseignantes et les enseignants doivent être soutenus dans leurs efforts en vue d'intégrer et de traiter l'antisémitisme, l'Holocauste et le racisme dans leur programme d'enseignement.
- ▶ Les élèves doivent avoir la possibilité de voir ou d'entendre des témoins de l'Holocauste (exposés de survivants, documents sonores tirés, par exemple, des archives d'histoire contemporaine). On examinera s'il existe d'autres moyens didactiques de représenter cette période et, si c'est le cas, on en favorisera la diffusion. (Un exemple d'actualité est la bande dessinée «*Mouse*», d'Art Spiegelmann, construite sur le thème de l'Holocauste et de la confrontation avec sa mémoire.)
- ▶ Les jours de fêtes juives doivent être reconnus comme ceux des autres religions, et leur signification doit être expliquée à l'école et dans les établissements préscolaires. L'objectif doit être d'inculquer aux enfants une approche toute naturelle de la réalité selon laquelle il y a différentes religions qui ont des fêtes, des convictions et des coutumes différentes (par exemple dans le cadre d'un dialogue avec les élèves juifs ou lors de la visite d'une synagogue).
- ▶ Ces derniers temps, les plaisanteries nazies ont recommencé à circuler dans les cours de récréation. Ces plaisanteries sont souvent une façon d'évacuer des sujets mal compris. Les enseignantes et enseignants doivent être attentifs à ces phénomènes et les aborder dans leur enseignement, sans user de menaces. Un perfectionnement professionnel approprié doit leur être assuré dans cette perspective (voir plus haut).
- ▶ Les projets contre l'antisémitisme et le racisme mis en œuvre par les élèves eux-mêmes, tel le projet «Ecole sans racisme», doivent être encouragés comme il convient par les autorités scolaires.

#### 5.2.4 Ancienne génération.

La CFR reconnaît expressément les mérites de l'ancienne génération qui, durant la Deuxième Guerre mondiale, par ses activités à la frontière

ou au foyer, a rendu possible la résistance de la Suisse contre l'Allemagne national-socialiste. Ce rapport confirme aussi que la population a manifesté à maintes reprises en faveur des réfugiés et des juifs un engagement courageux qui allait bien au-delà des instructions officielles. Ce sont précisément les membres de cette génération qui peuvent aujourd'hui contribuer à la compréhension du passé auprès de la jeune génération en tant que témoins directs.

D'autre part, le fait que le thème ait été tabou pendant près de 50 ans a pour conséquence que beaucoup de personnes âgées ne se sont jamais confrontées à des questions telles que «Qu'est-ce que l'antisémitisme?», «Que signifient les préjugés?», ou «Comment approchons-nous notre histoire?» Dans cette perspective, une large occasion s'offre aux institutions ecclésiastiques, associations et rédactions de journaux de discuter ces thèmes avec le public d'un certain âge, d'une manière qui rende justice à la biographie des personnes âgées, sans volonté de minimiser ni fausser la vérité.

Les personnes âgées, témoins directs des années difficiles avant et pendant la Deuxième Guerre mondiale, peuvent apporter une contribution essentielle à la discussion, lors de manifestations dans les écoles, les paroisses ou les universités.

#### 5.2.5 Science et recherche

Dans la période récente, différentes propositions ont été lancées en vue de la création de chaires d'enseignement qui permettraient de traiter de manière scientifique les questions du racisme et de l'antisémitisme. La CFR soutient ces efforts et juge approprié que le traitement scientifique de ces questions soit, d'une part, assumé par une institution spéciale interdisciplinaire (en Suisse allemande et en Suisse romande), mais aussi, d'autre part, stimulé par la prise en compte du thème de l'antisémitisme dans tous les domaines scientifiques et instituts. Il importe de développer dans les universités des programmes d'études portant spécifiquement sur le thème de l'antisémitisme. Les exemples positifs les plus récents en ce domaine sont le programme de judaïsme introduit en automne 1997 à la Faculté de théologie de l'Université de Lausanne, et la Fondation pour la création d'un Institut d'études du judaïsme qui va être mis en place à l'Université de Bâle.

Les sondages d'opinion concernant les tendances antisémites et racistes au sein de la population ré-

sultent pratiquement tous de commandes des médias motivées par des événements d'actualité. De ce fait, les résultats sont ponctuels, souvent discutables du point de vue méthodologique et difficiles à comparer. De leur côté, les scientifiques se plaignent qu'aucun travail méthodologique fondamental n'ait été entrepris en vue de recenser systématiquement les attitudes et les valeurs existantes.

La CFR formule les propositions suivantes:

- ▶ Mettre en place des chaires d'enseignement thématique consacrées aux études judaïques et à la recherche sur l'antisémitisme et le racisme telles que celles qui ont été suggérées à Lausanne, Berne, Bâle et Lucerne, et proposées pour examen par le Conseil fédéral en 1997 pour l'EPFZ et l'EPFL.
- ▶ Promouvoir la série d'ouvrages publiée sous le titre général de «*Beiträge zur Geschichte der Juden in der Schweiz*» (six volumes ont paru depuis 1952).
- ▶ Soutenir le service des archives d'histoire contemporaine de l'EPF Zurich dans ses recherches sur l'histoire juive récente en Suisse, avec l'établissement d'une documentation correspondante.
- ▶ Garantir les projets de recherche par un financement approprié. Il est particulièrement choquant que ce soient principalement les victimes potentielles de l'antisémitisme qui supportent le financement de ces efforts, comme cela a souvent été le cas jusqu'ici.
- ▶ L'observation permanente de l'antisémitisme et du racisme et la publication de rapports réguliers doivent devenir une tâche allant de soi dans le cadre de la recherche sociale encouragée par l'Etat. A cette fin, on financera de manière adéquate les travaux méthodologiques de base ainsi que les enquêtes systématiques et régulières.
- ▶ Mener une collaboration active avec le nouveau Centre d'observation contre le racisme mis en place par l'UE à Vienne, et assurer l'application des propositions formulées par la Commission contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe à l'attention des pays membres à propos des questions de discrimination.

#### 5.2.6 Médias

La manière dont les médias présentent les événements marque de manière essentielle l'attitude à l'égard de la minorité juive et d'autres minorités. De ce fait, les gens des médias assument une responsabilité particulière. Une approche différen-

ciée et sensible est importante pour toutes les religions (ce point concerne en particulier aujourd'hui aussi l'islam). La CFR a mentionné à plusieurs reprises dans ce rapport le rôle central des médias; elle a aussi constaté qu'après la discussion intensive sur l'antisémitisme de 1997, les rapports et les interviews de personnalités juives publiés cette année témoignent d'une approche nouvelle, ouverte, du thème de l'antisémitisme. D'un autre côté, Internet et le worldwide web, avec la possibilité de diffuser des idéologies antisémites et racistes qu'offrent ces réseaux, lancent un nouveau défi à l'Etat de droit.

La CFR propose ce qui suit:

- ▶ Les membres d'une religion, en l'occurrence les juifs, ne doivent pas être traités dans une perspective collective, d'un bloc – même avec des nuances positives.
- ▶ On évitera d'opposer inconsidérément les «Suisse» aux «juifs» et d'établir un lien direct entre «les juifs» et «l'argent».
- ▶ On prêtera une attention particulière aux jugements cachés qui peuvent se dissimuler dans l'emploi de formules ou d'expressions courantes, mais irréflechies.
- ▶ On se montrera toujours attentif à la question de savoir quand et en vue de quel objectif (conscient ou inconscient) on mentionne l'appartenance religieuse (ou, selon les cas, la nationalité ou l'origine ethnique) d'une personne dans un certain contexte.
- ▶ Dans la représentation de pratiques et de prescriptions religieuses, il convient de procéder avec prudence et d'éviter en même temps toute approche simplificatrice. En particulier, il faut résister à la tentation de présenter simplement comme des éléments étrangers ou exotiques les coutumes religieuses ou les opinions d'une minorité, ou les manifestations d'une pratique culturelle qu'on ne comprend pas.
- ▶ On encouragera la formation des collaborateurs des médias dans la perspective d'une méthode de travail orientée contre le racisme et l'antisémitisme (les collaboratrices et collaborateurs seront encouragés à suivre des programmes de perfectionnement tels que ceux du Centre de formation médiatique MAZ).
- ▶ On prendra au sérieux le danger suscité par le développement des nouveaux médias tels que le www et Internet et l'influence des idéologies qu'ils diffusent. Les «providers» qui offrent des «sites» racistes et antisémites devront les supprimer de leur offre si on en fait la demande. En cas d'infraction, ils pourront être légalement pour-

suivis en vertu de l'art. 261<sup>bis</sup> CP. La CFR soutient les efforts correspondants de la police fédérale et demande que celle-ci soit pourvue des ressources financières et humaines nécessaires pour garantir un effet durable des mesures envisagées.

### 5.2.7 Eglises

En 1997, les Eglises chrétiennes ont fait de gros efforts pour placer le dialogue avec la communauté juive et avec le judaïsme sous de nouveaux auspices. La CFR formule en plus les propositions suivantes:

- ▶ Continuer à célébrer le *Dies Judaicus* récemment créé en vue d'approfondir la réflexion sur la judéophobie de motif religieux.
- ▶ Promouvoir le dialogue interreligieux, avec la participation de toutes les religions présentes dans le pays.
- ▶ Poursuivre le développement de la recherche judéo-chrétienne, par exemple à l'Institut de recherche judéo-chrétienne de Lucerne ou au *Lehrhaus* de Zurich.
- ▶ Participer au financement des programmes de dialogue entre chrétiens et juifs dans des institutions telles que la *Paulus-Akademie* de Zurich, le Centre de rencontres de Boldern et d'autres. Organiser régulièrement des rencontres interreligieuses dans des églises et des synagogues, telles que celle du Vendredi Saint 1997 à Zurich ou encore comme celles proposées par la Plate-forme interreligieuse à Genève.
- ▶ Dans la formation des pasteurs, on veillera à ce que les thèmes de l'antijudaïsme et de l'antisémitisme soient traités.
- ▶ Les thèmes de l'antisémitisme et du racisme en générale doivent faire partie intégrante de l'enseignement religieux, ainsi que les moyens de les combattre.

### 5.2.8 Art/culture

La CFR reconnaît le rôle de pionnier joué par les acteurs culturels dans le travail sur le thème de l'antisémitisme et des relations entre la majorité et la minorité juive dans notre pays. Ceux-ci ont abordé le thème à une époque où on ne pouvait attendre que de la résistance de la part des autorités et, bien souvent, de l'incompréhension de la part du public. Des livres tels que «*Das Boot ist voll*» d'Alfred A. Häslér ou, plus tard, «*Grüningers Fall*» de Stefan Keller, des pièces comme «*Andorra*» de Max Frisch, des films comme «*Konfrontation*» de Rolf Lyssy, «*Das Boot ist voll*»

de Markus Imhoof ou «*Grüningers Fall*» de Richard Dindo ont contribué pour beaucoup à susciter une motivation pour que ce thème soit abordé dans la société.

L'année dernière, un écrivain en particulier – Adolf Muschg – s'est signalé par des propos très fermes. Schang Hutter a attiré l'attention sur le destin des juifs en Europe avec sa sculpture «Shoah». D'abord exposée devant le Palais fédéral à Berne, puis à Zurich, elle va par la suite circuler dans de nombreuses autres villes en Suisse, à Aarau, Bâle, St-Gall et Zoug, avant de retourner à Zurich où elle aura une place permanente.

La CFR souhaite que les productions artistiques qui abordent ce thème soient plus vivement encouragées. Elle appelle l'Office fédéral de la culture, Pro Helvetia, les départements culturels cantonaux et les fondations privées à fournir aux créateurs tout le soutien nécessaire. Il convient de promouvoir les musées et les projets culturels qui contribuent à communiquer des connaissances sur les minorités et à détruire les stéréotypes, tels que l'exposition sur «les juifs suisses», actuellement en tournée, ou le projet du «Centre suisse de la tolérance». De même, des pièces de théâtre et des productions musicales peuvent mériter d'être encouragées sous l'angle d'une prévention de l'antisémitisme et du racisme.

Il est important d'envisager aussi la création d'un lieu de commémoration concernant le sort des réfugiés non accueillis – sous une forme et en un lieu appropriés.

### 5.2.9 Armée

La CFR constate avec satisfaction que l'ordonnance sur les jours fériés du Département militaire fédéral de 1979 comprend également les fêtes non chrétiennes. Ces dernières années toutefois, on a enregistré quelques exemples de traitement discriminatoire de soldats juifs. La CFR est d'avis que l'école de recrues peut exercer une influence importante sur la mentalité des jeunes de 18 à 20 ans. C'est pourquoi elle propose ce qui suit:

- ▶ Le thème de l'antisémitisme et du racisme doit devenir obligatoire dans le cadre de l'initiation aux valeurs fondamentales de la démocratie que les membres de l'armée sont appelés à défendre.
- ▶ Dans leurs rapports avec les membres de la troupe, les supérieurs doivent veiller à choisir soigneusement leurs mots et à éviter toute désignation discriminatoire.

- ▶ Les déclarations et actions discriminatoires, en particulier de la part de supérieurs, ne doivent pas être traitées comme des délits anodins, mais sanctionnées par des mesures disciplinaires claires.
- ▶ Les sous-officiers et officiers, hommes et femmes, ainsi que les instructeurs et instructrices seront sensibilisés au thème de l'antisémitisme et du racisme et recevront une formation ad hoc.
- ▶ On attirera l'attention des recrues et des hommes et des femmes accomplissant leur service sur le caractère blessant que peuvent avoir, pour les personnes touchées, certaines expressions, formules et plaisanteries courantes.
- ▶ On favorisera, chez les recrues, le dialogue avec les membres des minorités dans la troupe.

#### 5.2.10 Economie

Les discriminations sur le lieu de travail à l'encontre de membres de minorités, et notamment vis-à-vis des compatriotes juifs, se produisent souvent à l'abri des regards et ne sont guère perceptibles par les tiers. Elles ont parfois pour effet de limiter la carrière professionnelle des personnes intéressées; à cet égard, il faut distinguer entre une situation désagréable unique et un préjudice systématique. Beaucoup dépend du climat général de la culture d'entreprise. Une entreprise où la diffamation, les propos malveillants ou les plaisanteries racistes sont tolérés blesse la dignité humaine de tous. De plus, un climat d'intolérance diminue la productivité et le goût de la prestation des collaboratrices et collaborateurs et exerce un effet néfaste sur l'ensemble de l'entreprise. Beaucoup d'entreprises, en particulier internationales et dotées par conséquent d'un personnel lui aussi international, s'efforcent dans leur propre intérêt de créer chez elles une atmosphère non discriminatoire. Dans cette perspective, elles luttent aussi contre le mobbing raciste. La CFR formule les propositions suivantes, qui concernent aussi les entreprises régionales ou nationales:

- ▶ Maintenir un climat d'entreprise dans lequel toutes les convictions religieuses soient respectées.
- ▶ Préparer les responsables du personnel et les chefs d'entreprise à faire face aux cas d'antisémitisme et de racisme.
- ▶ Si des conflits surviennent, il convient de les aborder ouvertement et de ne pas les dissimuler. A cette fin, on peut mettre en place un service ad hoc au sein de l'entreprise.
- ▶ Les associations d'employeurs et les syndicats encourageront l'introduction de codes d'éthique anti-discriminatoires.

#### 5.2.11 Associations

Les associations constituent une partie essentielle de la vie locale et régionale en Suisse. Qu'il s'agisse d'associations sportives, folkloriques, musicales ou théâtrales, qu'elles aient un objectif politique ou ne visent qu'à des échanges conviviaux, elles sont présentes dans tout l'éventail de la société. Beaucoup d'associations sont fortement ancrées dans les communes politiques où, selon les circonstances, la minorité juive n'est guère présente. Certaines, telles les corporations, excluaient de facto les membres juifs jusqu'à une période récente. Mais, du point de vue de la CFR, toutes les associations doivent réfléchir au problème d'une discrimination possible. Comme les entreprises et d'autres institutions, les associations devraient aussi se donner, dans leurs statuts, des principes et des chartes s'opposant expressément à toute discrimination.

Souvent, dans la vie quotidienne des associations ou lors de réunions amicales, on parle de l'actualité politique et «d'autres sujets» – parmi lesquels figurent aujourd'hui les revendications des victimes juives à l'égard de la Suisse et l'attitude des compatriotes juifs. Les plaisanteries antisémites telles que celles qui circulent à nouveau de plus en plus fréquemment blessent la minorité dénigrée, mais aussi la dignité de toutes les personnes présentes. De tels propos devraient être réprouvés. La CFR appelle les dirigeants et membres des comités d'associations à veiller avec le plus grand soin à ce que les moments de détente entre membres ne soient pas l'occasion de formuler des déclarations discriminatoires et dévalorisantes sur les juifs ou les adeptes d'autres religions, les étrangers ou aussi les femmes. On peut intervenir dans les discussions, rectifier les affirmations erronées, dévoiler les préjugés, prendre le parti des personnes insultées. Cela non pas dans le souci de donner à l'expression une forme politiquement correcte, mais pour respecter l'esprit de ce qui constitue l'objectif essentiel de notre vie associative: promouvoir les contacts entre les êtres humains, le respect et la prise en considération de la dignité de tous.

L'antisémitisme est un problème aux multiples facettes, qui a connu des développements variables tout au long de l'histoire. De ce fait, il implique que l'on prenne des mesures aux niveaux les plus divers, les plus nombreuses possibles et pas à pas. Il implique qu'on

change les structures, mais aussi les attitudes personnelles. Ces recommandations ne sont que des premières propositions. Mais la Commission fédérale contre le racisme est convaincue que seules de telles mesures prises dans tous les secteurs de notre vie sociale pourront faire obstacle durablement à l'antisémitisme en Suisse.

La CFR continuera à consacrer une grande attention au thème de l'antisémitisme, également après la publication de ce rapport, et suivra de près les événements touchant la lutte contre l'antisémitisme. De son côté, elle s'engage à s'investir concrètement dans la mise en œuvre de ces recommandations, en coopération avec les instances concernées.

## 6 Annexe

### 6.1 Faits concernant la communauté juive en Suisse<sup>128</sup>

#### Appartenance à la religion juive

Année	Nombre	% de la population totale
1990	17'577	0,26
1970	20'744	0,33
1950	19'048	0,4
1930	17'973	0,4
1900	12'264	0,4
1880	7'373	0,3
1850	3'146	0,1

#### Structure par âge en 1990

Groupe d'âge	Population juive		Population totale	
	nombre	%	nombre	%
0-14	4'673	26,6	1'579'700	23,3
15-29	4'027	22,9	2'107'000	31,2
30-44	5'015	28,5	2'080'600	30,9
45-64	2'578	14,7	733'100	10,8
65+	1'284	7,3	250'200	3,8

#### Pourcentage de mariages

avec des partenaires non juifs/non juives en 1997      environ 45%

Nombre de communautés juives

25

Nombre de celles

appartenant à la Fédération suisse des communautés israélites

19

#### Services à la communauté:

entretien de la synagogue, désignation du rabbin, maisons de retraites, parfois cimetière, jardin d'enfants, école, parfois restaurant casher, formation des adultes, manifestations culturelles, associations sportives.

La Fédération suisse des communautés israélites a été fondée en 1904 en tant qu'association faîtière des communautés juives de Suisse, à l'origine pour lutter contre l'interdiction de l'abattage rituel décidée en 1893.

<sup>128</sup> Fondés sur les recensements fédéraux de 1970 et 1990.

**6.2 Chronologie**

Les chronologies sont très souvent plus problématiques qu'il n'y paraît. Elles cherchent à aligner des événements dont le déroulement n'est pas obligatoirement linéaire. La présente chronologie se veut avant tout source de référence. Il ne s'agit pas de montrer des causalités, même si celles-ci peuvent parfaitement exister. La chronologie se concentre sur les événements survenus en Suisse; néanmoins, elle considère aussi les phénomènes qui se sont produits à l'étranger mais qui exercent des effets sur la Suisse. On trouvera une chronologie plus détaillée de l'histoire des juifs en Suisse (qui n'est pas identique à l'histoire de l'antisémitisme en Suisse) dans W. Guggenheim, «*Juden in der Schweiz*», 1982, p. 150 ss.

13 <sup>e</sup> siècle	Première mention documentée des juifs sur le territoire suisse	1873	W. Marr, «Der Sieg des Judentums über das Germanentum»
1294	A Berne, une légende sur les meurtres rituels circule	1874	Introduction de la liberté de culte dans la nouvelle constitution fédérale
1348/49	Persécutions des juifs lors d'épidémies de peste, p. ex. à Villeneuve, Zofingue, Berne, Bâle et Zurich, ainsi que dans le pays de Vaud	1883	Echauffourées hostiles aux juifs à Saint-Gall
1401	Des juifs sont brûlés à Diessenhofen, Schaffhouse et Winterthur	dès 1890	Augmentation de l'immigration juive en provenance de l'Europe de l'Est
1791	Egalité des droits pour les juifs en France	1893	Acceptation de l'initiative sur l'abattage rituel du bétail (art. 25 <sup>bis</sup> Cst)
1798	Suppression partielle de l'inégalité pour les juifs aussi en Suisse	1894	Jugement dans l'affaire Dreyfus
1848	Discrimination des juifs par la constitution fédérale: la liberté d'établissement, l'égalité devant la loi et la liberté de culte ne sont valables que pour les Suisses chrétiens	1897	Premier Congrès sioniste à Bâle
1853/55	J. A. de Gobineau, «Essai sur l'inégalité des races humaines»	1899	H. St. Chamberlain, « <i>Die Grundlagen des 19. Jahrbunderts</i> »
1856	Suppression partielle de la discrimination des juifs en Suisse: liberté d'exercice d'une activité professionnelle	1904	Fondation de la Fédération suisse des communautés israélite
1859	Darwin, « <i>On the origin of species by means of natural selection</i> »	1917	Déclaration Balfour sur la «création d'un foyer national juif en Palestine»
1859	Intervention des Etats-Unis contre la discrimination des juifs nord-américains en Suisse	1927	Fondation de la LICRA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme)
1861	Echauffourées hostiles aux juifs à La Chaux-de-Fonds	1933	Antisémitisme violent des mouvements frontistes
1862/63	Violents conflits à propos de la loi argovienne sur l'émancipation	1934/37	Initiative pour l'interdiction des francs-maçons
1864	Egalité des juifs français en Suisse	1935	Jugement dans le procès de Berne sur l'écrit antisémite «Les protocoles des sages de Sion»
1866	Révision partielle de la constitution fédérale: la liberté d'établissement et l'égalité devant la loi sont aussi accordées aux juifs	1936	Fondation du Congrès juif mondial à Genève
		1936	Fondation de l'agence de presse juive JUNA
		1936	Assassinat du chef de groupe national nazi Wilhelm Gustloff par David Frankfurter à Davos
		1938	Conférence d'Evian
		1938	Introduction du tampon J, suite à une suggestion du côté suisse
		1938	Pogrom de novembre («Nuit de cristal du Reich») en Allemagne
		1942	Début de l'assassinat massif industrialisé dans les pays dominés par l'Allemagne (Conférence du Wannsee du 20 janvier 1942)
		1942	Fermeture de la frontière aux réfugiés pour raisons de race
		1942	Le meurtre de Payerne (assassinat d'un marchand de bestiaux juif à Payerne)

1946	Fondation de l'Amitié judéo-chrétienne en Suisse (CJA)	1982	Campagne d'Israël au Liban
1948	Fondation de l'Etat d'Israël	1985	Message de Richard von Weizsäcker à l'occasion du 40 <sup>e</sup> anniversaire de la fin de la guerre
1952	Traité de réparation entre la RFA et Israël	1990	Reconnaissance en droit public de la communauté israélite de Fribourg
1954	Divulgation de la part prise par la Suisse au tampon «J»	1992/95	Affaire Paschoud
1956	Crise de Suez	1993	Pour la première fois, une personnalité juive devient membre du gouvernement suisse
1957/58	Débat sur le rapport Ludwig concernant la politique de la Suisse à l'égard des réfugiés	1993	Reconnaissance en droit public de la communauté israélite de Saint-Gall
1961	Procès Eichmann	1994	Vexations à l'encontre d'enfants juifs et profanation de cimetière à Zurich
1961	Max Frisch, « <i>Andorra</i> »	1994	Acceptation de l'art. 261 <sup>bis</sup> du code pénal suisse («loi contre le racisme»)
1963/65	Procès d'Auschwitz	1995	Message de Kaspar Villiger à l'occasion du 50 <sup>e</sup> anniversaire de la fin de la guerre
1963	Rolf Hochhuth, « <i>Der Stellvertreter</i> »	1995	Réhabilitation judiciaire de Paul Grüniger
1967	Guerre des Six jours	1996	Début du débat sur les «fonds en déshérence» déposés par des clients juifs dans les banques suisses et sur les achats suisses d'or nazi
1967	Alfred A. Häslar, « <i>Das Boot ist voll ...</i> »	1997	Reconnaissance en droit public de la communauté israélite de Berne
1969/79	Controverse à propos du conseiller fédéral Ludwig von Moos	1997	Création du Fonds spécial en faveur des victimes de l'Holocauste
1971	Fondation de la section suisse de la LICRA	1998	Accord sur l'indemnisation entre les banques suisses et les représentants des intérêts des créanciers et des victimes juifs
1972	Attentat contre les sportifs israéliens au stade olympique de Munich		
1972	Reconnaissance en droit public de la communauté israélite de Bâle-Ville		
1973	Guerre du Kippour		
1973	L'interdiction de l'abattage rituel passe de la Constitution à la loi sur la protection des animaux		
1975	Résolution du Comité social des Nations Unies sur l'antisionisme		
1979	Série télévisée «Holocaust»		
1980	Attentat à la bombe contre la synagogue de la rue Copernic à Paris		
1981	Markus Imhoof, «La barque est pleine» (film)		

### 6.3 **Résumé de la recherche: Attitudes des jeunes Suisses à l'égard des juifs: 1995 et 1997**

Dass Einstellungen in der Bevölkerung nicht nur von individuellen Interessen und Dispositionen abhängen, sondern auch von sog. «Makro-Ereignissen» wie etwa Kriegen, ökonomischen Schocks oder politischen Skandalen beeinflusst werden, ist weder eine besonders neue, noch eine besonders interessante Einsicht. Von ganz zentralem gesellschaftlichen und politischen Interesse ist jedoch, wie gross der Einfluss eines Makro-Ereignisses im jeweiligen konkreten Fall auf die Einstellungen der Bevölkerung ist.

In einem grösseren Projekt mit dem Titel «Das Fremde in der Schweiz», welches gegenwärtig am Soziologischen Institut Zürich durchgeführt wird, ergab sich die Möglichkeit, einen solchen konkreten Fall zu erforschen. Konkret geht es um Einstellungen zu Juden, die sowohl 1995 als auch 1997 je in einer Befragung gemessen wurden. Das «Makro-Ereignis», welches zwischen diesen beiden Zeitpunkten eintraf (und noch anhält), ist offensichtlich die Affäre um die nachrichtenlosen Vermögen aus dem Zweiten Weltkrieg und die Rolle der Schweizer Banken sowie die darauffolgenden Konflikte zwischen jüdischen Organisationen und amerikanischen Politikern auf der einen Seite, den Schweizer Banken und der offiziellen Schweiz auf der anderen Seite. Unsere Frage lautet also: Haben sich die Einstellungen der Schweizer Bevölkerung zu Juden durch den Einfluss der Raubgold-Affäre und deren Folgen verändert – und wenn ja, in welche Richtung und wie stark?

Methodisch ist auf folgende Punkte hinzuweisen:

1. 1995 wurden Männer und Frauen im Alter von 18–65 Jahren, wohnhaft in der Stadt Zürich, befragt; 1997 wurden Männer und Frauen im Alter von 18–35 Jahren im ganzen Kanton Zürich befragt. Sinnvoll vergleichen lassen sich damit nur die in der Stadt Zürich wohnhaften Männer und Frauen im Alter zwischen 18 und 35. Ausschliesslich auf diese Gruppe bezieht sich unser Zeitvergleich. Da wir unser Sample von 1997 auf die Stadtzürcher/innen einschränken müssen, ergibt sich für 1997 eine recht geringe Fallzahl von 95 Personen.
2. 1995 wurde mündlich, «face-to-face» befragt, 1997 dagegen telefonisch; möglicherweise kann ein Teil der zu beobachtenden Veränderungen

auf die veränderte Methode zurückgeführt werden. Es kann nämlich sein, dass Befragte am Telefon eher Vorurteile und negative Einstellungen gegenüber out-groups äussern als face-to-face.

Nach diesen methodischen Bemerkungen kommen wir zu den Ergebnissen. Wie Tabelle 1 zeigt, scheinen die Einstellungen der befragten Schweizer und Schweizerinnen gegenüber den Juden generell etwas negativer geworden zu sein. Dabei zeigen sich allerdings recht klare Unterschiede im Antwortverhalten zu den einzelnen Aussagen. Die Einstellungen zu der Aussage «Die Juden sind mitschuldig, wenn sie gehasst und verfolgt werden» haben sich nicht signifikant verändert. Allerdings sehen wir eine Tendenz: Während 1995 nur 13% zustimmten, waren es 1997 etwas mehr, nämlich 17%. Eine signifikante Verschiebung beobachten wir dagegen bei der zweiten Aussage: «Die Judenverfolgung ist etwas vom Schlimmsten, was je geschehen ist.» Dieser Aussage stimmten 1995 1% nicht zu – 1997 waren es 5%, die nicht zustimmten. Da die Veränderung aber nur wenige Prozentpunkte umfasst und die Fallzahlen für 1997 überdies nur gering sind, kann man sich über die Relevanz dieses Befunds streiten. Bei der dritten Aussage indes zeigt sich eine sowohl signifikante als auch sehr relevante Meinungsverschiebung: Stimmten 1995 nur 14% der Aussage «Die Juden haben auf der Welt zu viel Einfluss» zu, so waren es 1997 mehr als doppelt soviel, nämlich 31%, die so dachten. Bei allen drei Items stossen wir auf die gleiche Tendenz, hin zu eher negativen Einstellungen gegenüber Juden. Dabei hat sich die Einstellung gegenüber demjenigen Item, welches am ehesten mit der Raubgold-Affäre in Verbindung gebracht werden kann, am stärksten verändert.

Tabelle 1 Einstellungen zu Juden im Zeitvergleich

	1995	1997	
<b>«Die Juden sind mit-schuldig, wenn sie gehasst und verfolgt werden»</b>			
stimme zu	13 %	17 %	
stimme nicht zu	87 %	83 %	
N	558	91	p = .302
<b>«Die Judenverfolgung ist etwas vom Schlimmsten, was je geschehen ist»</b>			
stimme zu	99 %	95 %	
stimme nicht zu	1 %	5 %	
N	558	94	p = .007
<b>«Die Juden haben auf der Welt zu viel Einfluss»</b>			
stimme zu	14 %	31 %	
stimme nicht zu	86 %	69 %	
N	553	93	p = .000

*Anm.:* Auf die Aussagen konnte mit einer vierstufigen Antwortskala reagiert werden. Die Vorgaben lauteten: stimme völlig zu, stimme eher zu, stimme eher nicht zu, stimme gar nicht zu. Zwecks grösserer Übersichtlichkeit wurden die beiden positiven und die beiden negativen Antwortkategorien je zusammengefasst. An den wesentlichen Ergebnissen ändert dies nichts.

Ob sich die Einstellungen zu Juden in verschiedenen Schichten oder Alterskohorten unterschiedlich verändert haben, konnte wegen mangelnder Fallzahlen nicht geprüft werden. Statt dessen wurde noch zwei weiteren Fragen nachgegangen.

Eine erste Zusatzfrage lautete, ob die Einstellungen der jungen Erwachsenen in der Stadt Zürich sich von denjenigen der Jugendlichen im übrigen Kanton Zürich signifikant unterscheiden. Die Frage stellt sich vor allem deshalb, weil Zürich als grösste Stadt sowohl des Kantons als auch der ganzen Schweiz sowohl in struktureller als auch in kultureller Hinsicht eine Sonderstellung einnimmt; es könnte daher sein, dass in Zürich ganz andere Einstellungen zu Minderheiten vorliegen als im übrigen Kanton. Wie aus Tabelle 2 ersichtlich wird, ist dies für die von uns betrachteten Personen nicht der Fall. Die Einstellungen in der Stadt unterscheiden sich nicht signifikant von denjenigen im übrigen Kanton.

Tabelle 2 Einstellungen zu Juden:  
Stadt Zürich und übriger Kanton Zürich

	Stadt	übriger Kanton	
<b>«Die Judenverfolgung ist etwas vom Schlimmsten, was je geschehen ist»</b>			
stimme zu	95 %	95 %	
stimme nicht zu	5 %	5 %	
N	94	396	p = .995
<b>«Die Juden sind mit-schuldig, wenn sie gehasst und verfolgt werden»</b>			
stimme zu	17 %	19 %	
stimme nicht zu	83 %	81 %	
N	91	387	p = .525
<b>«Die Juden haben auf der Welt zu viel Einfluss»</b>			
stimme zu	31 %	36 %	
stimme nicht zu	69 %	64 %	
N	93	379	p = .345

Als zweite Zusatzfrage wurde untersucht, von welchen strukturellen Determinanten die Einstellungen zu Juden abhängen. Dabei wurden die Einstellungen des gesamten Kantons berücksichtigt. Es zeigte sich, dass die Einstellungen zu Juden weder von der Variable «Bildung» noch von der Variable «Alter» signifikant beeinflusst werden.

Zusammenfassend lässt sich sagen, dass das Makro-Ereignis «Raubgold-Affäre» bei den jungen, in der Stadt Zürich wohnhaften Erwachsenen in der Tat zu negativeren Einstellungen gegenüber Juden geführt hat.

**6.4 Bibliographie**

- Aegerter, Roland, Ivo Nezel 1998  
*Medienpaket Rassismus. (Sachbuch Rassismus. Informationen über Erscheinungsformen der Ausgrenzung/Materialien und didaktische Anregungen/Videofilm Rassismus. Colors of Schweiz. Ein Film über Fremdsein, Heimat und Rassismus.)* Zürich.
- Agustoni, Catherine, Michel Colliard, Hubert Förster 1987  
*Les Juifs en pays de Fribourg.* Fribourg.
- Altermatt, Urs 1997a  
 «Vom unheimlichen Erbe des Antisemitismus in der katholischen Kirche.» Dans: *Zeitschrift für Schweizerische Kirchengeschichte* 91, p. 139–141.
- Altermatt, Urs 1997b  
 «Zur Frage der Antisemitismusforschung.» Dans: *Forum* 9, p. 8.
- Altermatt, Urs 1998  
*Antisemitismus in der katholischen Schweiz 1914–1945.* Frauenfeld.
- Altermatt, Urs, Hanspeter Kriesi 1995  
*Rechtsextremismus in der Schweiz. Organisationen und Radikalisierung in den 1980er und 1990er Jahren.* Zürich.
- Ambrunnen, Arnold 1935  
*Dokumente zur Judenfrage in der Schweiz.* Zürich.
- Amsee, Andreas 1939  
*Die Judenfrage. (Herausgegeben im Auftrag des Apologetischen Instituts des Schweiz. Kathol. Volksvereins mit Druckerlaubnis des bischöflichen Ordinariats Basel, 14. Febr. 1939).* Luzern.
- Angehrn, Emil 1994  
 «Die Angst vor dem Fremden.» Dans: *Rauchfleisch, Udo, Fremd im Paradies. Migration und Rassismus.* Basel, p. 27–44.
- Anne Frank und wir. (Begleitband zur gleichnamigen Ausstellung im Stapferhaus Lenzburg.) Zürich, 1995.
- Antisemitismus in der Zentralschweiz. Von der Katholisch-Konservativen über die Fröntler zur Universalen Kirche. (Sozialistisch-Grüne Alternative) Zug, 1996.
- Badener Chronik 1998  
*Juden in und um Baden. Von der Plünderung jüdischer Häuser über die Vetterliwirtschaft zürcherischer Landvögte bis zu den Flüchtlingen des Zweiten Weltkrieges.*
- Benz, Wolfgang, Werner Bergmann 1997  
*Vorurteil und Völkermord. Entwicklungslinien des Antisemitismus.* Freiburg i. Br.
- Bergmann, Werner, Rainer Erb 1997  
 «Antisemitismus in Deutschland 1945–1996.» Dans: Benz, Wolfgang, Werner Bergmann, *Vorurteil und Völkermord. Entwicklungslinien des Antisemitismus.* Freiburg i. Br., p. 397–434.
- Berlowitz, Shelley, Elinor Burgauer, Bea Schwager 1995  
*Antisemitismus in der Linken. Dokumentation der Veranstaltungen vom 23.–27. Feb. 1994 im Rahmen der Blick-Wechsel-Kampagne gegen Rassismus in der Roten Fabrik.* Zürich.
- Bodenheimer, Aron Ronald, o.J.  
*Teilnehmen und nicht dazugehören.* Wald.
- Bourgeois, Daniel 1988  
 «La porte se ferme: la Suisse et le problème de l'immigration juive en 1938.» Dans: *Relation internationales* 54, p. 181–204.
- Brakelmann, Günter, Martin Rosowski 1989  
*Antisemitismus.* Göttingen.
- Brassel, Ruedi 1989  
 «Kulturelles Leben während des Zweiten Weltkrieges.» Dans: *Neue Helvetische Gesellschaft, Die Schweiz und der Zweite Weltkrieg.* St. Gallen.
- Braunschweig, Ernst 1991  
*Antisemitismus – Umgang mit einer Herausforderung. Festschrift zum 70. Geburtstag von Sigi Feigel.* Zürich.
- Bröhn, Alexandra 1995  
 «Kein Recht auf Wiedereinbürgerung. Schicksale jüdischer Schweizerinnen 1933–45.» Dans: *Fraz – Frauenzeitung* 2, p. 4–6.
- Buffat, Françoise, Sylvie Cohen 1998  
*Suisses et juifs. Portraits et témoignages.* Lausanne.
- Bundi, Martin 1996  
*Bedrohung, Anpassung und Widerstand.* Chur.
- Burgauer, Erica 1995  
 «Vom ‚Judengeleit‘ zum ‚Judenstempel‘. Von der historischen Normalität des schweizerischen Antisemitismus.» Dans: *Fraz – Frauenzeitung* 2, p. 16–21.
- Butikofer, Roland 1996  
*Le refus de la modernité. la Ligue vaudoise: une extrême droite et la Suisse 1919–1945.* Lausanne.
- Butikofer, Roland, Marcel Regamey 1995  
 «Eine traditionalistische Sicht des eidgenössischen Bundes.» Dans: *Mattioli, Aram, Intellektuelle von rechts. Ideologie und Politik in der Schweiz 1918–1939.* Zürich, p. 171–183.
- CICAD 1998  
*Rapport sur l'antisémitisme en Suisse 1997. (Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation).* Genève.
- Claussen, Detlev 1987  
*Grenzen der Aufklärung. Zur gesellschaftlichen Geschichte des modernen Antisemitismus.* Frankfurt a. M.
- Claussen, Detlev, Postone Moische et al. 1995  
*Antisemitismus und Gesellschaft.* Frankfurt a. M.
- Conscience et liberté 1982  
*Dossier Antisémitisme,* Berne.

- Debrunner, Albert M. 1997  
«Hochschule beisst jetzt beim Volk der Hirten bald Judenschule.» Die antisemitischen Polemik der Basler Zeitschrift «Der Samstag» gegen jüdische Bildungseliten.» Dans: Graetz, Michael, Aram Mattioli, *Krisenwahrnehmung im Fin de siècle. Jüdische und katholische Bildungseliten in Deutschland und der Schweiz.* Zürich, p. 341–359.
- Die Schweiz und der Zweite Weltkrieg: Forschungsstand und offene Fragen. Bericht für die Bundesverwaltung. EDI/BAR 1998 (2. ergänzte und korrigierte Auflage).
- Die Schweiz und die Flüchtlinge 1933–1945. Zeitschrift des Schweizerischen Bundesarchives/Studien und Quellen 22, 1996.
- Dreyfus, Madeleine 1997  
«Fünf Thesen zum Schweizer Antisemitismus.» Dans: Dreyfus, Madeleine, Jürg Fischer, *Manifest vom 21. Januar 1997. Geschichtsbilder und Antisemitismus in der Schweiz.* Zürich, p. 67–76.
- Dreyfus, Madeleine, Jürg Fischer  
*Manifest vom 21. Januar 1997. Geschichtsbilder und Antisemitismus in der Schweiz.* Zürich.
- Düblin-Honegger, Eva 1994  
*Die Darstellung der Juden in den schweizerischen Volkskalendern des 19. Jahrhunderts. Lizentiatsarbeit, Schweiz. Institut für Volkskunde, Universität Basel.*
- Dütschler, Christian 1998  
*Das Kreuz mit dem Pass. Die Protokolle der «Schweizermacher».* Zürich.
- Dvoracek, Patricia 1994  
*Der Zionismus, die Gründung des Staates Israel und die Palästinafrage. Lizentiatsarbeit, Universität Basel.*
- Enz, Charles P. u. a. 1997  
*Wolfgang Pauli und sein Wirken an der ETH Zürich.* Zürich.
- Ferrero, Dominique 1993  
*Le «Courier de Genève» et les Juifs (1880–1900). Un cas d'antisémitisme genevois à la fin du XIXe siècle.* Basel.
- Finkielkraut, Alain 1983  
*Le Juif imaginaire.* Paris.
- Fraz – Frauenmagazin 1995  
*Antisemitismus (Sonderausgabe 2)*
- Fridrich, Anna C. 1996  
«Juden in Dornach. Zur Geschichte einer Landjudengemeinde im 17. und frühen 18. Jahrhundert.» Dans: *Jahrbuch für Solothurner Geschichte* 69, p. 9–40.
- Frischknecht, Jürg, Peter Haffner, Peter Niggli 1987  
*Die unheimlichen Patrioten. Politische Reaktion in der Schweiz: Ein aktuelles Handbuch mit Nachtrag 1979–1984.* Zürich (5. unzensurierte Auflage)
- Frischknecht, Jürg 1991  
«Schweiz wir kommen». *Die neuen Fröntler und Rassisten.* Zürich.
- Frischknecht, Jürg 1993  
«Antisemitismus in der Schweiz.» Dans: *Kulturmagazin* 99/100, p. 4–7.
- Gast, Uriel 1997  
*Von der Kontrolle zur Abwehr. Die eidgenössische Fremdenpolizei im Spannungsfeld von Politik und Wirtschaft 1915–1933.* Zürich.
- Gaudard, Pierre-Yves 1997  
«La mémoire vengeresse.» Dans: *Les Temps Modernes* 592.
- Geiss, Immanuel 1988  
*Geschichte des Rassismus.* Frankfurt a. M.
- Glaus, Beat 1969  
*Die Nationale Front. Eine Schweizer faschistische Bewegung 1930–1940.* Zürich.
- Graus, Frantisek 1987  
*Pest-Geissler-Judenmorde.* Göttingen.
- Grossmann, Alexander o. J.  
*Nur das Gewissen. Carl Lutz und seine Budapester Aktion. Geschichte und Portrait.* Wald.
- Guggenheim, Paul 1934  
*Zur Geschichte der Schweizer Juden. (Sonderabdruck der jüdischen Pressezentrale)* Zürich.
- Guggenheim, Willy 1982  
*Juden in der Schweiz. Glaube – Geschichte – Gegenwart. Küsnacht.*
- Guggenheim-Grünberg, Florence 1981  
*Geld und Geist im Judendorf. Das Testament des Rabbiners Rafael Ris 1811. Wolf Dreyfuss, Finanzagent der helvetischen Regierung. (Anhang: Verzeichnis der Publikationen von Fl. Guggenheim 1931–1981.)* Zürich.
- Guggenheim-Grünberg, Florence 1982  
«Vom Scheiterhaufen zur Emanzipation. Die Juden in der Schweiz vom 6.–19. Jahrhundert.» Dans: Guggenheim, Willy, *Juden in der Schweiz.* Zürich, p. 10–53.
- Guggenheim-Grünberg, Florence 1992  
*Du Bücher a l'émancipation. Vie juive en Suisse.* Lausanne, p. 35–64.
- Gutzwiller, Jörg 1998  
*Die sanfte Macht. Hildegard Gutzwiller, eine mutige Christin, die Juden rettete.* Freiburg i. Br.
- Haas, Gaston 1994  
«Wenn man gewusst hätte, was sich drüben im Reich abspielte ...» 1941–1943: *Was man in der Schweiz von der Judenvernichtung wusste.* Basel.
- Hardmeier, Sibylle 1998  
«Meinungsumfragen als Instrument der Dauerbeobachtung von Rassismus und Diskriminierungstendenzen in der Schweiz.» Dans: *TANGRAM* 4, p. 16–19.
- Häsler, Alfred A. 1967  
*Das Boot ist voll... Die Schweiz und die Flüchtlinge 1933–1945.* Zürich.
- Haumann, Heiko 1997  
*Der Erste Zionistenkongress von 1897 – Ursachen, Bedeutung, Aktualität. «... in Basel habe ich den Judenstaat gegründet.»* Basel.
- Heusser, Regula 1997  
«Anti- und Philosemitismus in der Schweiz. Störungsfälliger Dialog.» Dans: *NZZ*, 25. August 1997.

- Hilberg, Raul 1995  
*La destruction des Juifs d'Europe (tome I). Paris.*
- Hilberg, Raul 1996  
*La politique de la mémoire. Paris.*
- Hurwitz, Emanuel 1986  
*Bocksfuss, Schwanz und Hörner. Vergangenes und Gegenwärtiges über Antisemiten und ihre Opfer. Zürich.*
- Isaac, Jules 1985  
*Genèse de l'antisémitisme. Paris.*
- Joseph, Roger 1975  
*L'Union nationale 1932-1939. Un fascisme en Suisse romande. Neuchâtel.*
- Jost, Hans-Ulrich 1992  
*Die reaktionäre Avantgarde. Die Geburt der neuen Rechten in der Schweiz, 1890-1914. Zürich.*
- Kaegi, Werner 1973  
*Jacob Burckhardt. Eine Biographie, Bd. V: Das Neuere Europa und das Erlebnis der Gegenwart. Basel, Stuttgart.*
- Kalpaka Anrita, Rätzl Nora 1994  
*Die Schwierigkeit nicht rassistisch zu sein. Rassismus in Politik, Kultur und Alltag. Köln.*
- Kamber, Peter 1990  
*Geschichte zweier Leben: Wladimir Rosenbaum und Aline Valangin. Zürich.*
- Kamber, Peter 1997  
*«Pogrome und Schwarzer Tod. Wie die Schweiz im 14. Jahrhundert ein Verfolgungsschema exportierte.» Dans: Basler Magazin, 30. August.*
- Kamis-Müller, Aaron 1990  
*Antisemitismus in der Schweiz, 1900-1933. Zürich.*
- Käser-Leisibach, Ursula 1994  
*Die begnadeten Sünder. Stimmen aus den Schweizer Kirchen zum Nationalsozialismus 1933-1942. Winterthur.*
- Katz, Jacob 1989  
*Vom Vorurteil bis zur Vernichtung. Der Antisemitismus 1700-1933. München.*
- Kaufmann, Robert Uri 1988  
*Jüdische und christliche Viehhändler in der Schweiz 1780-1930. Zürich.*
- Kaufmann, Robert Uri 1991  
*«Geschichte der Juden im Bereich der heutigen Schweiz im Mittelalter und früherer Neuzeit. Ein Bericht über die 1945 bis 1990 erschienene Literatur.» Dans: Aschkenas 1, p. 195-202.*
- Kaufmann, Robert Uri 1993  
*Bibliographie zur Geschichte der Juden in der Schweiz, auf der Basis des Werkes von Annie Fraenkel. München.*
- Kaufmann, Robert Uri 1996  
*«Wie man zum «Fremden» erklärt wird. Fremd- und Selbstbildnis der Juden in der neueren Schweizer Historiographie.» Dans: Traverse 1, p. 120-128.*
- Keller, Stefan 1993  
*Grüningers Fall. Geschichten von Flucht und Hilfe. Zürich.*
- Kocher, Hermann 1996  
*Rationierte Menschlichkeit. Schweizerischer Protestantismus im Spannungsfeld von Flüchtlingsnot und öffentlicher Flüchtlingspolitik der Schweiz 1933-1948. Zürich.*
- Koller, Guido 1996  
*«Entscheidungen über Leben und Tod. Die behördliche Praxis in der schweizerischen Flüchtlingspolitik während des Zweiten Weltkrieges.» Dans: Die Schweiz und die Flüchtlinge 1933-1945. (Zeitschrift des Schweizerischen Bundesarchives/Studien und Quellen 22). Bern, p. 17-104.*
- Koller, Guido 1997  
*«Zwischen Überfremdungsdiskurs und humanitärer Tradition. Die schweizerische Flüchtlingspolitik im Zweiten Weltkrieg.» Dans: SAGW-News 4, p. 33-38*
- König, Mario, Martin Leuenberger 1996  
*«Zwischen Vertrautheit und Fremdheit. Mehrheit und jüdische Minderheit in der Schweiz des 19. und 20. Jahrhunderts.» Dans: Traverse 1, p. 130.*
- Kreis, Georg 1973  
*Zensur und Selbstzensur. Die schweizerische Pressepolitik im Zweiten Weltkrieg. Frauenfeld.*
- Kreis, Georg 1992  
*«Der «homo alpinus helveticus». Zum schweizerischen Rassendiskurs der 30er Jahre.» Dans: Marchal, Guy P., Aram Mattioli, Erfundene Schweiz. Konstruktionen nationaler Identität. Zürich, p. 175-190.*
- Kreis, Georg 1995  
*«Philipp Etter – «voll auf eidgenössischem Böden.»» Dans: Mattioli, Aram, Intellektuelle von rechts. Ideologie und Politik in der Schweiz 1918-1939. Zürich, p. 201-217.*
- Kreis, Georg 1996  
*«Das alte Gespenst der Weltverschwörung geht noch immer um.» Dans: Basler Zeitung, 12. März.*
- Kreis, Georg 1997a  
*«Die Arier-Bescheinigung – das historische Gegenstück zum berüchtigten Judenstempel.» Dans: Weltwoche, 22. Mai.*
- Kreis, Georg 1997b  
*«Die schweizerische Flüchtlingspolitik der Jahre 1933-1945.» Dans: Kreis, Georg, Bertrand Müller, Die Schweiz und der Zweite Weltkrieg. Schweizerische Zeitschrift für Geschichte 4, p. 552-579.*
- Kreis, Georg 1998a  
*«Zwischen humanitärer Mission und inhumaner Tradition. Zur schweizerischen Flüchtlingspolitik der Jahre 1938-1945.» Dans: Sarasin, Philipp, Regina Wecker, Raubgold, Réduit, Flüchtlinge. Zürich.*
- Kreis, Georg 1998b  
*«Öffentlicher Antisemitismus in der Schweiz nach 1945.» Dans: Mattioli, Aram, Antisemitismus in der Schweiz 1848-1960. Zürich.*
- Külling, Friedrich 1977  
*Bei uns wie überall? Antisemitismus. Zürich.*
- Kulturmagazin 1993  
*Antisemitismus. (Sonderausgabe 99/100)*

- Kury, Patrick 1998  
«Man akzeptierte uns nicht, man tolerierte uns!» Ostjudenmigration nach Basel. Basel.
- Lang, Josef 1996a  
«Ein neuer Artikel: Die Juden». Wie und warum der konservative Katholizismus die Judenemanzipation bekämpfte. » Dans: MoMa 9, p. 7–12.
- Lang, Josef 1996b  
«Katholisch-konservativer Antisemitismus in der Schweizer Geschichte. Professor Altermatts «Freiburger Schule» – zwischen Verdrängung und Verharmlosung.» Dans: Widerspruch 32, p. 89–98.
- Lang, Josef 1997  
«Der Christ ist selbstverständlich dogmatischer Antisemit.» Flüchtlinge und christlicher Lernprozess. » Dans: MoMa 9/10, p. 7–10.
- Langhans, Henner, Franz Horvath 1997  
«Ein unbeimliches Erbe. Christlicher Antijudaismus und die Geschichte der Schweizer Kirchen.» Dans: MoMa 9/10, p. 11–14.
- Lanzman, Claude 1997  
«Notes ante et anti éliminationnistes.» Dans: Les Temps Modernes 592. Paris.
- Lasserre, André 1995  
Frontières et Camps. Le refuge en Suisse de 1933 à 1945. Lausanne.
- Lauener, Christine 1993  
La Communauté juive d'Avenches. Organisation et intégration (1826–1900). Fribourg. (Série Mémoires de licence 50).
- Liebeschütz, Hans 1959  
«Das Judentum im Geschichtsbild Jakob Burckhardts.» Dans: Yearbook of the Leo Baeck Institute 4, p. 61–80.
- Liebeschütz, Hans 1967  
Das Judentum im deutschen Geschichtsbild von Hegel bis Max Weber. Tübingen.
- Ludwig, Carl 1966  
Die Flüchtlingspolitik der Schweiz seit 1933 bis zur Gegenwart (Erste Auflage: 1957). Bern.
- Lüthi, Urs 1992  
Der Mythos von der Weltverschwörung. Die Hetze der Schweizer Frontisten gegen Juden und Freimaurer – am Beispiel des Berner Prozesses und die «Protokolle der Weisen von Zion». Basel. (Lizentiat Universität Bern 1985)
- Mächler, Stefan 1998  
«Kampf gegen das Chaos – antisemitische Bevölkerungspolitik der eidgenössischen Fremdenpolizei und Polizeibteilung 1917–1945.» Dans: Mattioli, Aram, Antisemitismus in der Schweiz 1848–1960. Zürich.
- Mattioli, Aram 1997  
«Juden und Judenfeindschaft in der schweizerischen Historiographie – eine Replik auf Robert Uri Kaufmann.» Dans: Traverse 1, p. 155–163.
- Mattioli, Aram 1998a  
««Vaterland der Christen» oder «bürgerlicher Staat»? Die Schweiz und die jüdische Emanzipation.» Dans: Altermatt, Urs et al., Die Konstruktion einer Nation. Nation und Nationalismus in der Schweiz, 18–20. Jahrhundert. Zürich, p. 217–235.
- Mattioli, Aram 1998b  
Antisemitismus in der Schweiz 1848–1960. Zürich.
- Meienberg, Niklaus 1991  
«Eidg. Judenbass. Möglichkeiten und Grenzen des selektiven Gedächtnisschwundes.» (1989) Dans: Web unser guter Kaspar ist tot. Plädoyers u. dgl. Zürich, p. 163–171.
- Menmi, Albert 1982  
Le racisme. Description, définition, traitement. Paris.
- Morel, Yves-Alain 1996.  
Aufklärung oder Indoktrination? Truppeninformationen in der Schweizer Armee 1914–1945. Zürich.
- Morerod, Jean-Daniel 1995  
«La Maison de Savoie et les Juifs en Suisse romande a la fin du Moyen Age.» Dans: Equinoxe 13, p. 65–79.
- Müller, Beat 1983  
««Rassismus» in der Geschichtsphilosophie H. St. Chamberlains.» Dans: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte 33, p. 321–344.
- Niggli, Marcel Alexander 1998  
«Rassismus-Strafnom: Kein Maulkorbgesetz.» Dans: Plädoyer 2, p. 27–29.
- Niggli, Peter, Jürg Frischknecht 1998  
Rechte Seilschaften. Wie die «unheimlichen Patrioten» den Zusammenbruch des Kommunismus meisterten. Ein Handbuch. Zürich.
- NZZ-Fokus 1997  
Schatten des Zweiten Weltkrieges. Nazigold und Shoa-Gelder – Opfer als Ankläger. Zürich.
- Perrenoud, Marc 1989  
««Un rabbin de la cité» Jules Wolff, l'antisémitisme et l'intégration des Juifs à la Chaux-de-Fonds (1888–1928).» Dans: Musée Neuchâtelois 1, p. 13–51.
- Perrenoud, Marc 1990  
«Problèmes d'intégration et de naturalisation des Juifs dans le canton de Neuchâtel (1871–1955).» Dans: Centlivres, Pierre, Devenir suisse. Genève, p. 63–94.
- Picard, Jacques 1994  
Die Schweiz und die Juden, 1933–1945. Schweizerischer Antisemitismus, jüdische Abwehr und internationale Migrations- und Flüchtlingspolitik. Zürich.
- Picard, Jacques 1996  
«Die Schweiz und die Vermögen verschwundener Nazi-Opfer. Die Vermögen rassistisch, religiös und politisch Verfolgter in der Schweiz und ihre Ablösung von 1946–1973.» Dans: Die Schweiz und die Flüchtlinge 1933–1945. (Zeitschrift des Schweizerischen Bundesarchives/Studien und Quellen 22). Bern, p. 271–324.

- Picard, Jacques 1996  
«Holocaust-Forschung oder Warum die Schweiz ihre Judenpolitik aufarbeiten muss.» Dans: *Widerspruch* 32, p. 145-146.
- Picard, Jacques 1997  
«Antisemitismus erforschen? Über Begriff und Funktion der Judenfeindschaft und die Problematik ihrer Erforschung.» Dans: Kreis, Georg, Bertrand Müller, *Die Schweiz und der Zweite Weltkrieg*. (Schweizerische Zeitschrift für Geschichte 4), p. 580-607.
- Picard, Jacques 1997  
«Die Verschweigerung des Antisemitismus.» *Reformatio* 46, p. 70-72.
- Picard, Jacques 1997  
*Antisemitismus. Rede gehalten vor den Parlamentarierinnen gegen Rassismus*. Bern, 4. Juni.
- Picard, Jacques, Berthold Rothschild, Walter Schmid, Michael Kohn, Gaby Rosenstein 1991  
*Fremdenfeindlichkeit, Rassismus, Antisemitismus*. Konstanz.
- Pilet, Jacques 1977  
*Le crime nazi de Payerne 1942 en Suisse. Un Juif tué pour l'exemple*. Lausanne.
- Plaar, Klaus 1993  
*Gereinigt ist die Stadt, geläutert durch die Flammen? Zofingen*.
- Platzer, Peter 1988  
*Jüdische Verbindungen in der Schweiz*. Bern.
- Poliakov, Léon 1991  
*Histoire de l'antisémitisme. L'Age de la science*. Paris.
- Poliakov, Léon 1991  
*Histoire de l'antisémitisme. L'Age de la foi*. Paris.
- Poliakov, Léon 1994  
*Histoire de l'antisémitisme, 1945-1993*. Paris.
- Rauchfleisch, Udo 1994  
*Fremd im Paradies. Migration und Rassismus*. Basel.
- Regard, Fabienne 1995  
*Les réfugiés juifs en Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale vu par le prisme de leur(s) mémoire(s)*. Genf.
- Riegner, Gerhart M. 1997  
«Vorbeugender Antisemitismus.» Dans: Dreyfus, Madeleine, Jürg Fischer, *Manifest vom 21. Januar 1997, Geschichtsbilder und Antisemitismus in der Schweiz*. Zürich, p. 49-56.
- Robrbacher, Stefan, Michael Schmidt 1991  
*Judenbilder. Kulturgeschichte antijüdischer Mythen und antisemitischer Vorurteile*. München.
- Roschewski, Heinz 1993  
«Der alte und der neue Antisemitismus. Die Stellung der Schweizer Juden von der Nachkriegszeit bis heute – Am Beginn einer neuen Epoche?» Dans: *Kulturmagazin* 99/100, p. 51-55
- Roschewski, Heinz 1994  
*Auf dem Weg zu einem neuen jüdischen Selbstbewusstsein? Geschichte der Juden in der Schweiz 1945-1994*. (Beiträge zur Geschichte und Kultur der Juden in der Schweiz 5) Basel.
- Roschewski, Heinz 1996  
«Heinrich Rothmund in seinen persönlichen Akten. Zur Frage des Antisemitismus in der schweizerischen Flüchtlingspolitik 1933-1945.» Dans: *Die Schweiz und die Flüchtlinge 1933-1945*. (Zeitschrift des Schweizerischen Bundesarchives/Studien und Quellen 22). Bern, p. 107-136.
- Roschewski, Heinz 1997  
*Rothmund und die Juden. Eine historische Fallstudie des Antisemitismus in der schweizerischen Flüchtlingspolitik 1933-1957*. (Beiträge zur Geschichte und Kultur der Juden in der Schweiz 6) Basel.
- Saner, Hans, Hans-Dieter Jendreyko 1997  
*Was geben uns die Väter an? Jugendliche zu den Spuren des Holocaust in der Schweiz*. Zürich.
- Schaffner, Martin 1996  
«Die demokratische Bewegung.» Dans: Auer, Andreas, *Die Ursprünge der schweizerischen Direkten Demokratie*. Basel, p. 155-162.
- Schiesser, Giaco 1994  
«Lust auf Leben, gefesselt.» Dans: Rauchfleisch, Udo, *Fremd im Paradies. Migration und Rassismus*. Basel, p. 61-85.
- Schloeps, Julius H., Joachim Schör 1995  
*Antisemitismus. Vorurteile und Mythen*. München, Zürich.
- Schloeth, Daniel 1994  
*Analyse der eidgenössischen Abstimmungen vom 25. September 1994 (Vox 54)*. Bern, Zürich.
- Schmid, Max 1979  
*Schalom! Wir werden Euch töten. Texte und Dokumente zum Antisemitismus in der Schweiz 1930-1980*. Zürich.
- Sibony, Daniel 1997  
*Le «Racisme» ou la baine identitaire*. Paris.
- Simmel, Ernst 1992  
*Antisemitismus*. Frankfurt a. M.
- Skinheads in der Schweiz. Eine Dokumentation*.  
EJPD/BP 1998 (Aktualisierte und erweiterte Ausgabe. Erste Ausgabe: Mai 1996.)
- Stadelmann, Jürg 1998  
*Umgang mit Fremden in bedrängter Zeit. Schweizerische Flüchtlingspolitik 1940-1945 und ihre Beurteilung bis heute*. Zürich.
- Straussy, Herbert A. 1993  
*Hostages of Modernization. Studies in Modern Antisemitism*. (Current Research on Antisemitism 3). Berlin, New York.
- Stutz, Hans 1996  
«Auschwitz-Leugner in der Schweiz.» Dans: *Widerspruch* 32, p. 23-28.

- Stutz, Hans 1998  
*Dokumentation zu Art. 261<sup>bis</sup> StGB (Rassendiskriminierung). (Gruppe Jura) Zürich.*
- Stutz, Hans 1998  
*Rassistische Vorfälle in der Schweiz, Ausgabe 1997. Eine Chronologie und eine Einschätzung. Zürich.*
- Taguieff, Pierre-André 1992  
*La force du préjugé, essai sur le racisme et ses doubles. Paris.*
- Taguieff, Pierre-André 1997  
*Le racisme. Paris.*
- Tanner, Jakob 1994  
 «Nationalmythos und «Überfremdungsängste».» Dans: Rauchfleisch, Udo, *Fremd im Paradies. Migration und Rassismus. Basel, p. 11–26.*
- Thommen, Christian 1991  
*Jeremias Gottbelf und die Juden. Bern.*
- Traverso, Enzo 1997  
*Pour une critique de la barbarie moderne. Lausanne.*
- Tschuy, Theo 1995  
*Carl Lutz und die Juden von Budapest. Zürich.*
- Vidal-Naquet, Pierre 1995  
*Les Juifs, la mémoire et le présent. Paris.*
- Wacker, Jean-Claude 1992  
*Humaner als Bern! Schweizer und Basler Asylpraxis gegenüber den jüdischen Flüchtlingen von 1933 bis 1943 im Vergleich. Basel.*
- Walz, Rainer 1995  
 «Der vormoderne Antisemitismus: Religiöser Fanatismus oder Rassenwahn?» Dans: *Historische Zeitschrift* 3, p. 719–748.
- Weber, Charlotte 1994  
*Gegen den Strom der Finsternis. Als Betreuerin in Schweizer Flüchtlingsheimen 1942–1945. Zürich.*
- Weill, Anne, Karl Grünberg 1997  
*La police des étrangers, de l'Überfremdung à la politique des trois cercles ou les métamorphoses d'une idée fixe. A propos du débat sur l'Histoire. Des faits. Des noms. Des dates. (ACOR Cahier 2)*
- Weingarten, Ralph 1984  
 «Juden in der Schweiz: Geschichte – Emanzipation – Integration.» Dans: Cattani, Alfred, Alfred A. Häsler, *Minderheiten in der Schweiz: Toleranz auf dem Prüfstand. Zürich, p. 75–94.*
- Weingarten, Ralph 1991  
 «Geschichte des Antisemitismus in der Schweiz.» Dans: Braunschweig, Ernst, *Antisemitismus – Umgang mit einer Herausforderung. Festschrift zum 70. Geburtstag von Sigi Feigel. Zürich, p. 29–50.*
- Weldler-Steinberg, Augusta 1966  
*Geschichte der Juden in der Schweiz. Vom 16. Jahrhundert bis nach der Emanzipation. (2 Bände) Goldach.*
- Wenzel, Johannes 1967  
*Jakob Burckhardt in der Krise seiner Zeit. Berlin.*
- Widerspruch, 1996  
*Streit um Geschichte, Antisemitismus, Rassismus. (Sonderausgabe 32)*
- Wilhelm, Dorothee 1995  
 «Haben die Juden die Göttin ermordet? Antisemitische Elemente in christlich-feministischer Theologie.» *Fraze – Frauenzeitung* 2, p. 22–23.
- Wolf, Walter 1969  
*Faschismus in der Schweiz. Die Geschichte der Frontenbewegungen in der deutschen Schweiz, 1930–1945. Zürich.*
- Yavetz, Zvi 1997  
*Judenfeindschaft in der Antike. München.*
- Zagdanski, Stéphane 1995  
*De l'antisémitisme. Paris.*
- Zimmer, Oliver 1993  
 «Zur Typisierung der Juden in der Schweizer Tagespresse 1933–1934.» Dans: Imhof, Kurt, Heinz Klegler, Gaetano Romano, *Zwischen Konflikt und Konkordanz. Analyse von Medienereignissen in der Schweiz der Vor- und Zwischenkriegszeit. Zürich, p. 247–288.*
- Zöberlein, Klaus-Dietrich 1970  
*Die Anfänge des deutsch-schweizerischen Frontismus. Die Entwicklung der politischen Vereinigungen Neue Front und Nationale Front bis zu ihrem Zusammenschluss im Frühjahr 1933. Meisenheim am Glan: Hain (Marburger Abhandlungen zur politischen Wissenschaft, 18)*

